



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT



RAPPORT D'ACTIVITÉS **21 22**



TABLE DES MATIÈRES

- 4 Le mot du président
- 6 Interview du Secrétaire général
- 8 Le temps fort de la session 2021 – 2022
- 10 La Fédération Wallonie-Bruxelles
- 12 Une fête, le 27 septembre
- 14 Un emblème
- 15 Des compétences
- 16 Une capitale: Bruxelles

18

I. L'assemblée, composition et organisation

- 20 Les députés
- 21 Le Bureau
- 22 Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus
- 23 La Conférence des présidents
- 24 La séance plénière
- 25 Les groupes politiques reconnus

26

II. Le travail parlementaire au cours de la session

- 28 Le travail parlementaire pendant la crise sanitaire
- 30 En séance plénière
- 40 En commission
- 74 Les « grands rapports » et autres travaux

78

III. Le Parlement, acteur sur la scène internationale

- 80 La diplomatie parlementaire
- 81 Les relations bilatérales
- 82 Les relations multilatérales
- 96 L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

101

IV. Un Parlement tourné vers l'extérieur

- 102 Le Parlement organise
- 117 Le Parlement accueille
- 121 Le Parlement soutient
- 125 Le Parlement communique

129

V. La gestion du Parlement

- 130 Les marchés publics
- 131 Les bâtiments
- 135 Le budget et la bonne gouvernance
- 138 L'informatique
- 139 Les ressources humaines
- 146 Les comptes rendus des travaux
- 147 Les études et la documentation

150

VI. Toutes les informations pratiques

Rudy Demotte

■ **Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Chère lectrice,

Cher lecteur,

La session parlementaire 2021-2022 a malheureusement à nouveau été perturbée par la pandémie qui nous a forcés à adapter notre mode de fonctionnement. Mes collègues et les services du Parlement ont ainsi travaillé dans des conditions souvent changeantes, mais toujours avec un seul but en ligne de mire : la poursuite de nos travaux, gage d'une indispensable continuité démocratique. Que tous en soient ici remerciés !

En même temps, nous avons mis en chantier une numérisation toujours plus poussée et finalisé notre nouveau site Internet. Pratiquement toutes nos réunions sont diffusées en direct sur les réseaux sociaux, des outils qu'il faut certes appréhender avec prudence, mais qui se révèlent également précieux pour mieux expliquer le fonctionnement d'une institution telle que la nôtre.

In fine, l'amélioration des conditions sanitaires nous a permis de fêter dignement le 50^e anniversaire de notre Parlement. Il s'est clôturé en beauté, le 21 juin dernier, avec une cérémonie officielle au cours de laquelle MM. Eddy Merckx et Philippe Geluck ont reçu les insignes de l'Ordre de la Pléiade, destinés à reconnaître les mérites éminents de personnalités qui se distinguent en servant les idéaux de coopération et d'amitié de la Francophonie.

Le même jour, une mémorable soirée-concert a rassemblé dans nos parkings des centaines de jeunes. Entourés de fresques d'art urbain, ils ont dansé au rythme de nos meilleurs DJ.

Ce rapport d'activités très complet que vous tenez entre les mains prouve, s'il en était encore besoin, que notre Assemblée tourne à plein régime et que ses compétences sont fondamentales pour bâtir l'avenir de nos concitoyens, que ce soit en matière d'éducation, de culture ou encore de sport. Je vous invite à en prendre connaissance et espère qu'il réussira à vous éclairer au mieux sur le fonctionnement du Parlement la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bonne lecture,



Rudy Demotte

Président



LE MOT DU PRÉSIDENT

Xavier Baeselen

■ Secrétaire général

Monsieur le Secrétaire général, les festivités liées au 50^e anniversaire de la création du Parlement viennent de s'achever.

Qu'en reprenez-vous ?

Certainement, une formidable émulation collective. Le président et le Bureau de l'Assemblée ont toujours marqué leur soutien aux diverses initiatives qui ont émaillé ce jubilé. Je les en remercie chaleureusement. Les parlementaires et les services ont eux aussi joué le jeu et contribué à faire de cet anniversaire un formidable succès institutionnel, mais aussi populaire.

Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Le 21 juin dernier, les célébrations du 50^e anniversaire ont été marquées par des discours forts du président Rudy Demotte et du ministre-président Pierre-Yves Jeholet. Ils ont démontré un réel attachement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Juste après, la remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade à MM. Eddy Merckx et Philippe Geluck, deux fortes personnalités de notre Fédération, était empreinte d'une émotion palpable. L'apothéose a été atteinte, quelques heures plus tard, quand des centaines de jeunes ont dansé au rythme des DJ's, dans nos parkings, au milieu des fresques d'art urbain qu'avaient peintes des artistes de chez nous. Nous avons ainsi prouvé que l'on pouvait marier la solennité qui sied à l'anniversaire d'un Parlement tel que le nôtre à travers une cérémonie officielle, avec des événements plus informels, voire festifs.

L'Assemblée vient de fêter son demi-siècle d'existence, ce qui n'empêche pas que des outils numériques aient considérablement modernisé son travail.

Oui, les années qui passent ne nous empêchent absolument pas de suivre la modernité et les évolutions technologiques, en particulier dans le numérique. J'en veux pour preuve une gestion électronique des documents législatifs et administratifs de plus en plus poussée. Elle réduit d'autant le volume de papier que consomme le Parlement. Le Bureau a aussi approuvé un vaste plan de transition numérique pour les années 2022-2025. Il inclut un important volet en gestion des risques informatiques, ainsi qu'une refonte des processus informatiques.

Sans oublier le site Internet.

En effet. Le nouveau site institutionnel a été conçu, réalisé et lancé à l'occasion de la fête du 50^e anniversaire du Parlement du 21 juin 2022. Outre un nécessaire rajeunissement graphique et ergonomique, il met l'accent sur la facilité d'accès à l'information pour tous les publics et sur l'enrichissement des contenus. C'est aussi une manière d'atteindre ce double objectif qu'est la conjugaison des attentes de nos parlementaires avec celles des citoyens qui veulent en savoir plus sur notre travail, nos compétences, etc. ●



Le **temps fort** de la session 2021/2022

Les célébrations du 50^e anniversaire du parlement

Il y a un peu plus de 50 ans, le 7 décembre 1971, le Conseil culturel de la Communauté française de Belgique était installé solennellement au Sénat, à quelques mètres de l'hémicycle actuel. En un demi-siècle d'existence, l'institution a évolué aussi bien dans les missions qui lui ont été dévolues par la Constitution, que dans son appellation.

Elle est aujourd'hui dénommée Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son jubilé était l'occasion de faire découvrir aux citoyens le dynamisme et la modernité de notre institution en proposant un programme d'activités spécifiques. Lancées lors de la session 2020-2021, diverses actions de ce programme ont également été proposées au cours de la présente session. Vous les identifierez aisément dans ce rapport à l'aide du logo 50 ans.

Initialement prévu le 7 décembre 2021, mais reporté en raison de la crise sanitaire, le point d'orgue des célébrations du 50^e anniversaire du Parlement s'est tenu le mardi 21 juin 2022.

Au cours d'une cérémonie officielle, les allocutions de président du Parlement, du ministre-président du Gouvernement et du secrétaire général de l'administration ont été émaillées de respirations musicales interprétées par la soprano belge Céline Scheen accompagnée de ses musiciens, Karim Baggili à la guitare et Mamadou Dramé à la kora. Philippe Geluck et Eddy Merckx se sont vu remettre les insignes de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures pour leur carrière et mérites respectifs.

L'hémicycle du Parlement s'est ensuite transformé pour l'occasion en salle de théâtre pour accueillir la représentation de la pièce *Propaganda!* Comment manipuler l'opinion publique en démocratie?, interprétée par les comédiens de la compagnie Popy Jones. Au regard du sujet traité et après une tournée organisée par le Parlement dans les provinces

francophones du pays et à Bruxelles où chaque représentation était suivie d'un échange entre les citoyens et les parlementaires, cette représentation dans l'hémicycle, cœur de la démocratie, a revêtu une portée symbolique forte.

À l'issue de cette représentation, les invités ont rejoint les sous-sols du Parlement pour participer à l'inauguration des fresques d'art urbain, réalisées par neuf artistes talentueux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est ainsi que Adèle Renault, Atelier Louves, Blancbec, EININO76, Iota, NEAN, Rebecca Moreau et Sozyone se sont exprimés sur les murs des parkings, sous le commissariat de Michaël Nicolai, de l'ASBL Spray Can Arts.

Cette journée de célébration s'est clôturée en musique, jour de sa fête annuelle, par une soirée-concert ouverte à toutes et tous. Des centaines de jeunes de la Fédération se sont ainsi donné rendez-vous au Parlement pour profiter des DJ's sets de Daddy Cookiz, Favelas Brothers, Todiefior et Assia MK ●



LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

12 Une fête, le 27 septembre

14 Un emblème

14 Des compétences

16 Une capitale : Bruxelles

Une fête le 27 septembre

I. Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le Prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1er, aligne 14 000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et cette fuite consacre la victoire des insurgés. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.

II. À l'Hôtel de Ville de Bruxelles

Placée sous le signe du cinquantième anniversaire du Parlement, la séance académique de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue en l'Hôtel de Ville de Bruxelles le 27 septembre

2021. Depuis sa création, l'institution a évolué au rythme des différentes réformes institutionnelles et des changements sociétaux. Cet anniversaire, par la portée symbolique qu'il revêt, fut l'occasion de marquer l'ambition du Parlement d'être une institution ouverte, au cœur de la démocratie, en relation directe avec les citoyens qu'elle représente.

C'est ainsi que les interludes musicaux furent interprétés par les jeunes lauréats du Concours des Académies du Parlement, mouture spéciale 50^e du concours annuel des écoles. Il s'adressait aux élèves âgés de 12 à 18 ans des académies de musique de la Fédération.

La cérémonie se clôtura par la remise à Manneken-Pis du costume de « La jeunesse citoyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles », tenue sélectionnée par le vote du public sur les réseaux sociaux du Parlement. ●

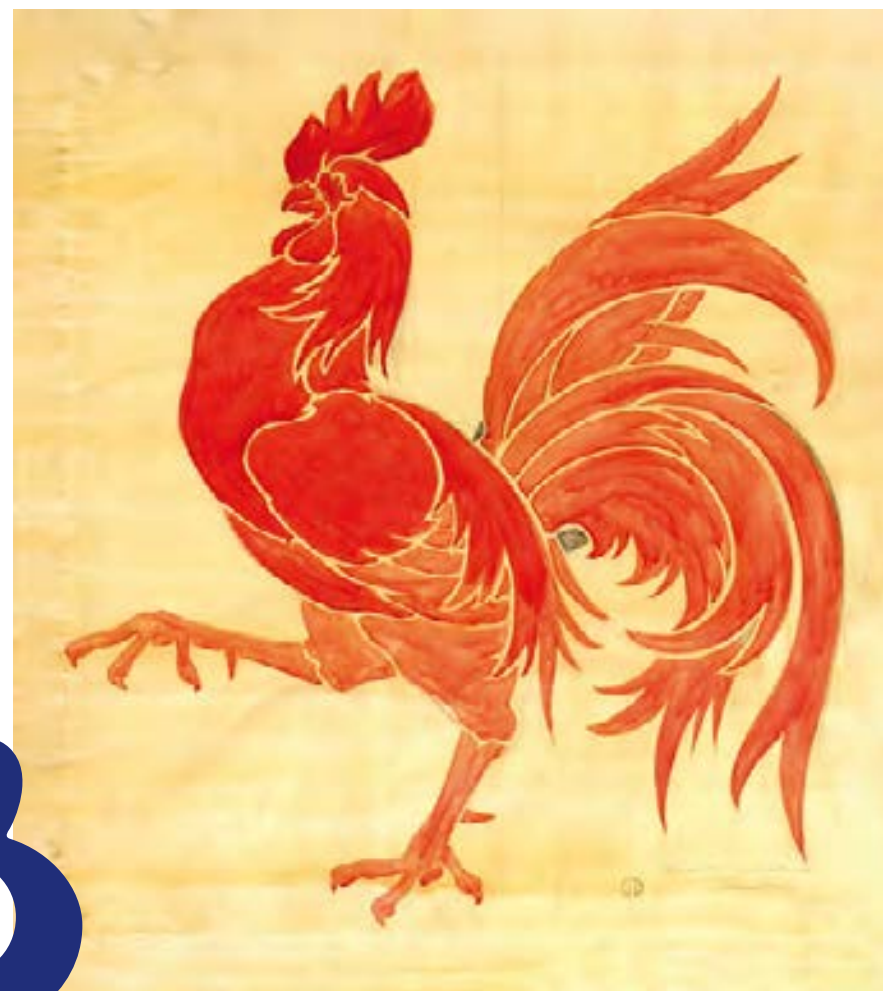


Un emblème

Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'Assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition, déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques de l'époque (PS, MR, cdH et Ecolo), avait été adoptée à l'unanimité.

Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la Constitution. Son logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son Parlement, son gouvernement et son ministère.

Il symbolise trois lettres: le F pour Fédération et pour francophone, le W pour Wallonie et le B pour Bruxelles. Il a adopté autant de couleurs: le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun. ●



Des compétences

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'État a été clôturé début 2014: les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'État ont été publiées début 2014 au Moniteur belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et aux Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement. Cette dernière règle le financement des différentes entités fédérées du pays, permettant aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres passent ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40 %.

Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent désormais:

- l'enseignement, la formation et la recherche :

les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation...

- les arts et la culture :

les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre...

- le cinéma, les médias et les nouvelles technologies :

l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse...

- l'enfance et la jeunesse :

la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), les naissances et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

- l'aide aux personnes :

les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces de rencontres.

- la santé :

la promotion de la santé à l'école (PSE), les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine.

- le sport :

les stages et les centres sportifs de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), la lutte contre le dopage, les fédérations sportives...

- les relations internationales en lien avec lesdites compétences. ●



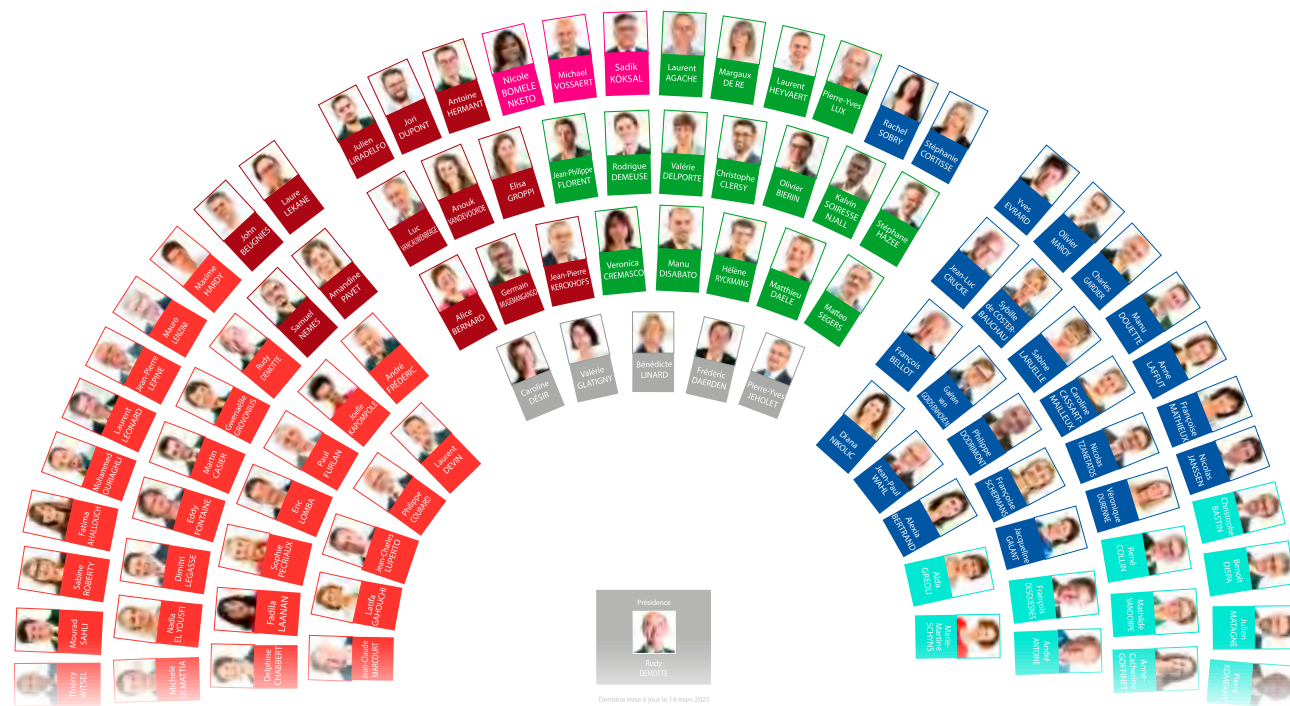
Une capitale, Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles en vertu du décret du 10 mai 1984. ●

L'ASSEMBLÉE, COMPOSITION ET ORGANISATION

- 20 Les députés
- 21 Le Bureau
- 22 Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus
- 23 La Conférence des présidents
- 24 La séance plénière
- 25 Les groupes politiques reconnus

Plan de l'hémicycle juillet 2022



Les députés

I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 sont issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois.

Ils sont élus pour cinq ans.

II. Nouveaux députés

Le 29 septembre 2021 :

- M^{me} Fadila Laanan a prêté serment en remplacement de Mme Isabelle Emmery, démissionnaire ;
- M. Sadik Köksal a prêté serment en remplacement de M. Christophe Magdalijs, démissionnaire ;
- M^{me} Nicole Bomele Nketo a prêté serment en remplacement de Mme Joëlle Maison, démissionnaire.

Le 13 janvier 2022 :

- M. Jean-Luc Crucke a repris ses fonctions de membre effectif et M. Hervé Cornillie a repris sa place de 1^{er} suppléant.

Le 26 janvier 2022 :

- M. Pierre Kompany a prêté serment en remplacement de Mme Gladys Kazady, démissionnaire.



III. Décès d'anciens membres

En sa séance plénière du 2 septembre 2021, l'Assemblée a rendu hommage à M. Jean-François Istasse, ancien président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et a observé une minute de silence pour honorer sa mémoire.

En sa séance plénière du 16 mars 2022, l'Assemblée a rendu hommage à Mme Geneviève Ryckmans-Corin, ancienne députée, et observé une minute de silence pour honorer sa mémoire.

Le Bureau

I. Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'Assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

> Pendant la session 2021-2022, le Bureau était composé comme suit :

- M. Rudy Demotte, président, PS ;

- M^{me} Caroline Cassart-Mailleux, première vice-présidente, MR ;
 - M. Matthieu Daele, deuxième vice-président, Ecolo ;
 - M. Laurent Devin, troisième vice-président, PS ;
 - M. Jean-Pierre Kerckhofs, secrétaire, PTB ;
 - M. Philippe Dodrimont, secrétaire, MR ;
 - M^{me} Mathilde Vandorpe, secrétaire, Les Engagés.
- Le 2 septembre 2021, M. François Bellot a remplacé M^{me} Cassart-Mailleux en tant que premier vice-président.

De gauche à droite :
M. Rudy Demotte, président, PS
M. François Bellot, Premier vice-président, MR
M. Matthieu Daele, deuxième vice-président, Ecolo
M. Laurent Devin, troisième vice-président, PS
M. Jean-Pierre Kerckhofs, secrétaire, PTB
M. Philippe Dodrimont, secrétaire, MR
M^{me} Mathilde Vandorpe, secrétaire, Les Engagés



II. Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du Parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du Parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le Parlement dans les actes extrajudiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du Parlement devant

la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport rendu par cette même commission et relatif à la régularité des comptes. Il transmet ensuite ce rapport au Parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité, propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du Parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

III. En chiffres

Durant la session ordinaire 2021-2022, le Bureau s'est réuni à 26 reprises, à huis clos



Le **Bureau élargi** aux chefs de groupes politiques reconnus

I. Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs des groupes politiques reconnus.

II. Compétences

Le Bureau élargi aux chefs des groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du Parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14, § 5, du règlement de l'Assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15^{ter} de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi

qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

III. En chiffres

Durant la session ordinaire 2021-2022, le Bureau élargi s'est réuni à une seule reprise, le 10 janvier 2022.

La Conférence des **présidents**

I. Composition

La Conférence des présidents est convoquée par le président du Parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du Parlement, ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

II. Compétences

La Conférence des présidents organise les travaux du Parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la

Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'Assemblée.

III. En chiffres

La Conférence des présidents s'est réunie à 26 reprises durant la session ordinaire 2021-2022.



La **séance** plénière

I. Composition

II. Compétences

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, à adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le Parlement se réunit en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs.

Le Parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2019-2024, le gouvernement se compose de cinq ministres, dont un Bruxellois. Les ministres prêtent serment devant le président du Parlement, à l'exception du ministre-président qui prête serment entre les mains du Roi.

Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'Assemblée.

Le gouvernement pour la législature 2019-2024 est composé comme suit :

- M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président ;
- M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement ;

- M^{me} Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes ;
- M^{me} Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ;
- M^{me} Caroline Désir, ministre de l'Éducation.

Le Parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité.

Les groupes politiques **reconnus**



I. Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du Parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du Parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers.

Les groupes politiques qui composent l'Assemblée sont au nombre de cinq.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2019 – 2024 :

- le groupe PS : 28 membres ;
- le groupe MR : 23 membres ;
- le groupe Ecolo : 16 membres ;
- le groupe PTB : 13 membres ;
- le groupe Les Engagés : 11 membres.

Le 12 mars 2022, le groupe cdH a changé de nom pour devenir Les Engagés.

II. Les présidents de groupe

Désignés parmi les membres de leur « groupe politique », les présidents de groupe coordonnent leur action et en déterminent la ligne de conduite politique.

Les présidents de groupe organisent et convoquent les réunions de leur groupe, prennent la parole au nom de ceux-ci dans les débats et en particulier sur l'ordre du jour et les représentent aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session ordinaire 2021-2022, au 21 juillet 2022, l'Assemblée comptait cinq chefs de groupes politiques reconnus :

- M. Laurent Devin, chef du groupe PS ;
 - M^{me} Françoise Schepmans, cheffe du groupe MR ;
 - M. Matteo Segers, chef du groupe Ecolo ;
 - M^{me} Alice Bernard, cheffe du groupe PTB ;
 - M^{me} Alda Greoli, cheffe du groupe Les Engagés.
- Le 13 janvier 2022, M^{me} Diane Nikolić a remplacé M^{me} Schepmans comme cheffe du groupe MR. ●

De gauche à droite :
M. Laurent Devin,
président du groupe PS
M^{me} Diana Nikolić
présidente du groupe MR
M. Matteo Segers,
président du groupe Ecolo
M^{me} Alice Bernard,
présidente du groupe PTB
M^{me} Alda Greoli,
présidente du groupe
Les Engagés



Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de gauche à droite : Caroline Désir, Frédéric Daerden, Pierre-Yves Jeholet, Bénédicte Linard et Valérie Glatigny.

II. LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE AU COURS DE LA SESSION

- 28 Le travail parlementaire pendant la crise sanitaire
- 31 En séance plénière
- 40 En commission
- 74 Les « grands rapports » et autres travaux

Le travail parlementaire pendant la **crise sanitaire**

Le 27 avril 2020, l'Assemblée avait adopté une modification des articles 24, 31, 40, 47 et 51 du règlement, permettant d'organiser le travail parlementaire en visioconférence en cas de crise menaçant la santé ou la sécurité publique moyennant certaines conditions.

De septembre 2021 à novembre 2021

Le 26 août 2021, la Conférence des présidents décidait de poursuivre le retour des réunions en présentiel tant pour les commissions que pour les séances plénières.

En commission, le port du masque devenait facultatif, pour autant que la distanciation physique était respectée, et les tribunes restaient accessibles au public et aux collaborateurs.

En ce qui concerne la séance plénière, l'hémicycle ne permettant en revanche pas de respecter cette distanciation lorsque l'ensemble des membres sont présents, le port du masque y restait obligatoire.

De décembre 2021 à février 2022

1. Travaux en commission :

- pour l'examen des objets législatifs (projets de décret, propositions de décret ou de résolution), l'accès prioritaire aux salles de commission a été réservé aux députés effectifs et/ou suppléants;

les collaborateurs étaient autorisés dans la limite des places disponibles (éventuellement dans les tribunes réservées au public);

- pour le travail de contrôle parlementaire, la priorité a été donnée aux orateurs;
- les tribunes publiques sont restées accessibles au public dans le respect des distanciations physiques et de l'obligation du port du masque;
- les services ont veillé avec l'aide des présidents et présidentes de commission à faire respecter les mesures de distanciation physique et le port du masque, les députés pouvant cependant l'ôter lorsqu'ils prenaient la parole;
- les services ont pris avec l'aide des présidents et présidentes de commission, les mesures nécessaires pour que la qualité de l'air puisse être maintenue dans les salles de commissions, en ce compris, si nécessaire, la limitation du nombre de personnes présentes.

2. Travaux en séance plénière :

Étaient présents physiquement en séance plénière, avec port du masque obligatoire sauf durant les prises de parole:

- > les députés répartis dans l'hémicycle avec une occupation effective d'un siège sur deux: une rotation pouvait donc s'instaurer en sachant que les questions d'actualité, les rapports, les interventions dans le cadre de la discussion générale et de la

discussion des articles devaient se faire en présentiel. Les dépôts d'amendements et les interventions dans ce cadre, ainsi que toute autre intervention (demande d'urgence, rappel du règlement...) devaient également se faire en présentiel.

- > les membres du gouvernement;

Les votes se déroulaient de manière mixte, via le système de vote de l'hémicycle pour les députés présents et de manière électronique via le système WEBEX pour les députés en visioconférence (sur la base d'une identification visuelle obligatoire).

Pour ce qui est de la présence du public, hormis les journalistes qui pouvaient continuer à accéder à nos locaux dans le cadre de leur profession, l'accueil de personnes extérieures n'était malheureusement plus autorisé.

À partir du 7 mars

La situation sanitaire évoluant favorablement, la Conférence des présidents a décidé le retour du présentiel tant pour les commissions que pour la séance plénière, le port du masque étant laissé à la libre appréciation de chacun, sauf si la distance physique ne pouvait être respectée ou dans les endroits confinés.

Pour rappel, et afin de garantir la publicité des débats et leur accès au plus grand nombre, les travaux parlementaires ont été diffusés en direct vidéo (et accessibles en différé) via la page Facebook et la chaîne YouTube du Parlement. ●





57
projets
de décret

18
propositions
de décret

22
séances
publiques

5
débat
thématique

17
propositions
de résolution

En **séance** plénière

I. Les chiffres de la séance plénière

251
questions
d'actualité

II. Le contenu du travail en séance plénière

1° Les débats d'actualité, débats thématiques et débats sur un thème particulier

a) Les débats d'actualité

Lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur un même sujet, le président, après avoir consulté les présidents des groupes politiques reconnus, peut proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour. Il n'y a pas eu de débat d'actualité durant la session 2021-2022.

b) Les débats thématiques

L'article 84 du règlement de l'Assemblée prévoit que la Conférence des présidents peut inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière des débats dits « thématiques ». Les thèmes prennent en compte soit les questions orales, soit les interpellations. Ils peuvent aussi être fixés à l'initiative d'un ou plusieurs chefs de groupe.

Débat thématique sur « Les conséquences des récentes inondations sur l'exercice des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

Le 2 septembre 2021, le Parlement, réuni en séance plénière, a mené un débat relatif aux conséquences des inondations catastrophiques dans le cadre des compétences de la Fédération. Tour à tour, les députés et les ministres ont ainsi abordé des thématiques aussi essentielles que la rentrée scolaire pour les écoles durement touchées; l'impact sur les infrastructures sportives, de jeunesse, d'accueil de l'enfance ou culturelles; le rôle des assurances; l'accompagnement des étudiants ou encore le soutien psychologique des enfants et des jeunes. Au cours de cette discussion, chaque action mise en œuvre a pu être évoquée ainsi que les moyens mobilisés. En conclusion, le président du Parlement a salué la haute tenue du débat, dans un contexte de solidarité citoyenne mise en exergue par bon nombre de parlementaires.

Débat thématique sur « Le sexisme, le harcèlement et les agressions sexuelles dans l'enseignement supérieur »

Alors que les parlementaires avaient adopté en séance plénière, le 13 octobre 2021, une résolution visant à prévenir et lutter contre le harcèlement des étudiantes et des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une centaine de signataires provenant de l'enseignement supérieur signaient une carte blanche le 10 février 2022 pour dénoncer le sexisme ordinaire présent dans l'enseignement supérieur et, de manière plus large, toutes formes de harcèlement et de violences sexuelles. La semaine suivante, le climatologue Jean-Pascal van Ypersele dénonçait à son tour des comportements déviants au sein du monde académique et l'inertie des autorités universitaires, voire la protection dont auraient bénéficié des auteurs présumés. Face au constat que le monde universitaire se révèle un milieu androcentré, patriarcal et fondé sur les relations de pouvoirs asymétriques et à l'explosion des témoignages, les parlementaires ont noté que les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA) sont victimes de cette réalité. Dès lors, ils ont appelé à un changement structurel. La ministre de l'Enseignement supérieur a rappelé les différentes

initiatives entreprises depuis la rentrée académique. Elle a énuméré les dispositifs internes, tels que les dispositifs disciplinaires et les mesures adoptées dans le cadre de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Une circulaire du 13 septembre 2021 attire l'attention des autorités académiques sur le fait qu'il est important que le traitement des délits ne reste pas interne aux établissements, ceux-ci ne pouvant pas être à la fois juges et parties, et soit confié à des instances indépendantes et externes.

La ministre a rappelé l'existence d'organismes indépendants et externes compétents et cofinancés pour lutter contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles. Par ailleurs, Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) conseillent les victimes sur la suite des actions à entreprendre et privilégient la conciliation.

Le gouvernement réfléchit par ailleurs à inscrire certaines obligations, dans le chef des établissements, en matière de lutte contre les discriminations et le harcèlement au sein du décret « Paysage ».

Enfin ces différentes mesures seront complétées par une étude lancée dans les universités, hautes écoles et ESA afin d'objectiver et de dresser un état des lieux des situations de harcèlement et de violence dans l'enseignement supérieur et d'évaluer la mise en œuvre de la circulaire du 13 septembre 2021.

Débats thématiques sur « Le Comité de concertation (Codeco) et ses conséquences sur les secteurs d'activité relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

En séance plénière du 15 décembre 2021 et du 12 janvier 2022, deux débats se sont tenus sur l'épidémie du coronavirus au cours desquels chaque groupe politique a exprimé ses inquiétudes et ses priorités au regard des dispositions prises lors des réunions du Comité de concertation (Codeco) du 3 décembre et du 22 décembre 2021, alors qu'un regain des contaminations au sein de la population imposait la prise de mesures fortes et difficiles ayant à nouveau touché les secteurs dépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce sont les secteurs de la culture et de l'enseignement qui ont polarisé les débats.

En effet, d'après la plupart des intervenants, les mesures de confinement strict imposées au secteur culturel à la suite des réunions du Codeco n'étaient pas justifiées ou elles étaient, à tout le moins, disproportionnées. En effet, selon les experts et les études scientifiques, le

secteur ne serait pas un vecteur particulier du virus. Par ailleurs, les parlementaires se sont félicités du retour à l'école en présentiel dès la rentrée de janvier 2021, à l'issue du congé d'hiver.

Le gouvernement a été interpellé sur la façon dont il avait arrêté et défendu ses propres positions en vue du Codeco. Certains députés l'ont également interrogé sur la cohérence de décisions qu'ils jugeaient chaotiques.

Lors du second débat, les discussions se sont davantage concentrées sur l'évaluation des mesures prises et sur le mode de fonctionnement du Codeco.

Après avoir explicité le fonctionnement de cet organe, le ministre-président a convenu que les décisions prises n'allaient pas toujours dans le sens qu'il souhaitait. Face à une épidémie balayant toutes les certitudes, il a affirmé qu'il plaiderait pour la création d'un baromètre de l'épidémie. Il a ajouté qu'il continuerait à faire le maximum pour défendre les intérêts francophones au sein du Codeco ainsi qu'à agir, avec tous les ministres, pour prendre toutes les mesures adéquates afin de répondre aux mieux aux préoccupations des secteurs essentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Débat thématique sur « L'accord sur la délivrance des numéros INAMI »

Le 11 janvier 2022, considérant les intérêts du Parlement gravement lésés par certaines dispositions du projet de loi portant des dispositions diverses urgentes en matière de santé (Doc. parl., Ch., 55/2320), plus particulièrement son article 69, un groupe politique de l'opposition a déposé sur le bureau du Parlement une proposition de motion visant à initier une procédure de conflit d'intérêts (Doc. 332 (2021-2022) n°1). Pendant plusieurs mois, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses partenaires tant wallons, bruxellois que flamands ont négocié avec le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique de nouvelles dispositions relatives à la délivrance de numéros INAMI. Ainsi, au cours des commissions des 25 janvier, 8 et 22 février et 15 et 29 mars 2022, la ministre de l'Enseignement supérieur M^{me} Glatigny a régulièrement fait état de l'avancement de ces négociations.

À la suite de l'accord intervenu fin avril 2022 entre le gouvernement fédéral, la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'octroi futur des numéros INAMI, la ministre est venue exposer aux parlementaires, dans le cadre d'un débat thématique organisé le 11 mai 2022, les mesures essentielles et leurs conséquences.

Ainsi, le gouvernement fédéral retirera l'article 69 de son projet de loi et modifiera les termes de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé pour que le nombre de numéros INAMI soit fixé par Fédération sur base d'une nouvelle méthode de calcul développée par la Commission de planification de l'offre médicale. Cette méthode présente l'avantage de s'appuyer sur un cadastre prenant en compte l'activité réelle des praticiens. Il s'agit donc d'une réelle objectivation des besoins.

Le quota de numéros INAMI passera à 744 au lieu des 505 numéros disponibles les années précédentes. Les médecins surnuméraires constituant la « dette » de la Fédération sont également pris en compte dans ce calcul. Celle-ci s'engage à adapter le nombre d'étudiants admis aux études en sciences médicales et dentaires pour qu'il soit compatible avec le nombre de numéros INAMI disponibles, par le biais d'un concours d'admission organisé dès la rentrée académique 2023-2024. Pour la rentrée académique 2022-2023, l'examen d'entrée en deux sessions reste en vigueur.

Désormais, les étudiants qui sont aujourd'hui dans le cursus en médecine ou en dentisterie, lauréats de l'examen d'entrée en 2022 ou sélectionnés à l'issue du concours organisé à partir de l'année 2023-2024 seront assurés d'obtenir un numéro INAMI et pourront se consacrer sereinement à leurs études.

Dès la rentrée parlementaire 2022 - 2023, un premier texte devrait organiser le concours d'admission, tandis qu'un second devrait fixer les modalités de calcul du nombre d'étudiants admissibles aux études.

2° Les décrets adoptés en séance plénière pendant la session 2021-2022

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
277	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen	30/09/2021
280	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement de promotion sociale	30/09/2021
281	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement supérieur	30/09/2021
288	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 27 septembre 2021 visant à la modification d'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique	30/09/2021
283	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse et le décret du 14 mars 2019 relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement	14/10/2021
284	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière de sports	14/10/2021
285	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 59 du 11 février 2021 relatif au soutien des centres de rencontres et d'hébergement dans le cadre de la seconde vague de la crise sanitaire de la Covid-19	14/10/2021
286	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles	14/10/2021
291	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés de pouvoirs spéciaux du Gouvernement de la Communauté française en matière d'enseignement obligatoire conformément à l'article 3, alinéa 1er, du décret du 14 novembre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire du Covid-19 et portant diverses mesures relatives à l'organisation de la fin d'année scolaire 2020-2021	28/10/2021
292	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°44 du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	28/10/2021
296	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant dispositions diverses relatives aux sports	28/10/2021

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
306	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 28 octobre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet et 27 septembre 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat Covid numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique	28/10/2021
293	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité signé à Bruxelles le 2 février 2012 et l'Accord modifiant le traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles le 27 janvier 2021 et le 8 février 2021	18/11/2021
294	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Siège entre le Royaume de Belgique et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, fait à Bruxelles le 29 juin 2012 et à Genève le 9 juillet 2012	18/11/2021
298	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret réglant les allocations d'études	18/11/2021
299	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 40 du 10 décembre 2020 relatif au subventionnement exceptionnel des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ayant pour objet l'achat de matériel informatique, dans le cadre de la crise de la Covid-19	18/11/2021
300	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 42 du 14 janvier 2021 déterminant les conditions et les modalités d'octroi d'une intervention financière facilitant l'achat ou la location de matériels informatiques par les parents ou les personnes investies de l'autorité parentale au profit de leur enfant et afin de faciliter le suivi des apprentissages	18/11/2021
313	2021-2022	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins	18/11/2021
307	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur	02/12/2021
309	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants	02/12/2021
310	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène en vue d'encadrer les procédures de recrutement aux fonctions de direction	02/12/2021
311	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année budgétaire 2020	02/12/2021

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
301	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, signé à Bruxelles, le 19 octobre 2018	15/12/2021
302	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018	15/12/2021
315	2021-2022	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2022	15/12/2021
316	2021-2022	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022	15/12/2021
317	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret — programme portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022	15/12/2021
326	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret abrogeant les articles 79/1 à 79/26 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, et insérant des dispositions au sein du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relatives aux inscriptions en première année de l'enseignement secondaire	13/01/2022
321	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française	27/01/2022
331	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française	27/01/2022
336	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives, faite à Saint-Denis, le 03 juillet 2016	24/02/2022
340	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant et adaptant certaines dispositions en matière d'enseignement obligatoire et non obligatoire	24/02/2022
341	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant protection du patrimoine culturel mobilier	17/03/2022
320	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant création du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE)	31/03/2022
357	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre	31/03/2022

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
361	2021-2022	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret-programme du 14 juillet 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au Secteur non marchand, à l'Éducation et aux Fonds budgétaires	31/03/2022
362	2021-2022	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant l'article 34 du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française	31/03/2022
335	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au deuxième Protocole modifiant et complétant l'Accord, conclu à Strasbourg le 3 décembre 1974 entre le Royaume de Belgique et le Conseil de l'Europe, complémentaire à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe signé à Paris le 2 septembre 1949, fait à Bruxelles le 15 avril 2016	22/04/2022
356	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret relatif au module de 60 périodes de formation à la pédagogie de l'enseignement artistique à tous niveaux, prévu par « arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juin 1998 fixant les échelles de traitement des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française	28/04/2022
358	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret transposant la Directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de profession	28/04/2022
365	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret instituant le Conseil des Hôpitaux universitaires	28/04/2022
378	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret de la Communauté française du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen	28/04/2022
366	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret de la Communauté française portant assentiment à l'accord cinématographique du 16 mai 2004 entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République française, tel que modifié le 29 décembre 2020 par échange de lettres	12/05/2022
367	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret de la Communauté française portant assentiment à l'Accord du 17 mai 2008 entre le Conseil fédéral Suisse et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique dans le domaine du cinéma, tel que modifié le 24 avril 2019 par Protocole	12/05/2022
384	2021-2022	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins	25/05/2022
387	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intrafrancophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières	09/06/2022
396	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret relatif au soutien aux cercles affiliés à une fédération ou une association sportive reconnue par la Communauté française	23/06/20

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
397	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse	23/06/2022
398	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant, en vue de transposer partiellement la directive 2011/85/UE du Conseil européen du 8 novembre 2011 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des états membres, le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement de la Communauté française	23/06/2022
399	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne concernant la création de places d'accueil de la petite enfance	23/06/2022
400	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration	23/06/2022
401	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 septembre 2021 déterminant le référentiel de français et langues anciennes, le référentiel d'éducation culturelle et artistique, le référentiel de langues modernes, le référentiel de mathématiques, le référentiel des sciences, le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique, le référentiel d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et le référentiel d'éducation physique et à la santé et adoptant le référentiel de la formation historique, géographique, économique et sociale et instaurant une procédure de dérogation à ces référentiels	23/06/2022
404	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité	07/07/2022
405	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 11 avril 2014 organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association interuniversitaire d'aide à la performance sportive	07/07/2022
408	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret implémentant la Mosa Ballet School et instituant un dispositif expérimental de formation artistique en danse au premier degré commun et aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire général de transition	07/07/2022
409	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française	07/07/2022
415	2021-2022	Proposition de décret	Proposition de décret relatif aux pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale	20/07/2022
416	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret relatif à l'accompagnement des victimes d'urgences collectives	20/07/2022
418	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'Enseignement supérieur, d'Enseignement de Promotion sociale et de Recherche scientifique	20/07/2022
421	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret relatif au dispositif de l'accompagnement personnalisé et portant diverses mesures accompagnant la mise en œuvre du Tronc commun, et octroyant des moyens aux écoles de l'enseignement primaire pour apporter un soutien pédagogique et éducatif ciblé et renforcé aux élèves	20/07/2022

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
422	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret relatif au parcours d'enseignement qualifiant	20/07/2022
423	2021-2022	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène	20/07/2022

3° Les résolutions adoptées en séance plénière pendant la session 2021-2022

Numéro	Session	Type	Intitulé	Date
319	2021-2022	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative aux travaux du groupe de travail chargé d'examiner l'extension à deux heures de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire	01/12/2021
363	2021-2022	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie, à ses répercussions en Fédération Wallonie-Bruxelles et au soutien à apporter au peuple d'Ukraine	16/03/2022
343	2021-2022	Proposition de résolution	Proposition de résolution concernant la médiation, la circulation des œuvres et la valorisation du patrimoine issu des cultures africaines dans les musées en Fédération Wallonie-Bruxelles	27/4/2022
350	2021-2022	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à une plus grande sensibilisation et une meilleure prise en charge de l'endométriose	06/07/2022
348	2021-2022	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à la nécessité de préserver partout la liberté de la presse en veillant à la protection des journalistes et de soutenir toute initiative visant à la désignation d'un représentant spécial auprès du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité des journalistes	18/07/2022



En commission

I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte neuf commissions dont cinq dites « permanentes ». Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décret, les propositions de résolution, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer. La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'Assemblée.

II. Les commissions permanentes et le comité d'avis

Commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

Président : M. Jean-Pierre Kerckhofs

Vice-présidents : M^{me} Hélène Ryckmans et M. Jean-Charles Luperto

Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires

Président : M. Laurent Léonard

Vice-présidents : M. Samuel Nemes et M^{me} Anne Laffut

Commission de l'Éducation

Présidente : M^{me} Latifa Gahouchi

Vice-présidents : MM. Manu Douette et Calvin Soiresse Njall

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

Présidente : M^{me} Valérie Delporte

Vice-présidentes : M^{mes} Isabelle Emmery et Sabine Roberty

Le 8 novembre 2021, M^{me} Fadila Laanan a remplacé M^{me} Isabelle Emmery en tant que vice-présidente de la commission.

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Président : M. Nicolas Tzanetatos

Vice-présidents : M. Eddy Fontaine et M^{me} Anouk Vandevorde

Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Présidente : M^{me} Gwenaëlle Grovonius

Vice-président : M. Yves Evrard



III. En chiffres

Les commissions se sont réunies 137 fois au cours de la session 2021-2022. Voici la ventilation, de septembre 2021 à juillet 2022 :

- commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement : **19 réunions** ;
- commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires : **23 réunions** ;
- commission de l'Éducation : **29 réunions** ;
- commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes : **35 réunions** ;
- commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles : **28 réunions** ;
- Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : **3 réunions** ;
- Commission plénière : **3 réunions** ;

Toujours au cours de la session 2021-2022, les commissions ont enregistré :

803
questions
écrites

22
interpellations

3082
questions
orales

IV. Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission

1° En commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement



Projet de décret portant assentiment au Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité signé à Bruxelles le 2 février 2012 et l'Accord modifiant le traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles le 27 janvier 2021 et le 8 février 2021 (Doc. 293 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 25.10.2021

Examen en plénière : 17.11.2021

L'objectif de ce décret vise l'approbation des modifications au Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES). Ces modifications étendent le rôle du MES et renforcent la soutenabilité de la dette. En outre, elles introduisent des clauses d'action collective avec agrégation simple pour toutes les obligations publiques des États membres de la zone euro.

Le texte a été adopté en séance plénière le 17 novembre 2021 par 76 voix pour et 11 abstentions.

Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 40 du 10

décembre 2020 relatif au subventionnement exceptionnel des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ayant pour objet l'achat de matériel informatique, dans le cadre de la crise de la COVID-19 (Doc. 299 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 25.10.2021

Examen en plénière : 17.11.2021

L'objectif de ce décret est de confirmer l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 40 du gouvernement de la Communauté française du 10 décembre 2020. Il octroie des subventions exceptionnelles à l'ensemble des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire leur permettant d'acquérir un stock de matériel informatique en faveur de leurs élèves.

Le texte a été adopté en séance plénière le 17 novembre 2021 à l'unanimité des 87 membres.

Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 42 du 14 janvier 2021 déterminant les conditions et les modalités d'octroi d'une intervention

financière facilitant l'achat ou la location de matériels informatiques par les parents ou les personnes investies de l'autorité parentale au profit de leur enfant et afin de faciliter le suivi des apprentissages (Doc. 300 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 25.10.2021

Examen en plénière : 17.11.2021

Adopté lui aussi en raison de l'urgence sanitaire, ce décret confirme l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 42 du gouvernement de la Communauté française du 14 janvier 2021. Il met à disposition des écoles un cahier des charges leur permettant de lancer un marché de fournitures s'adressant directement aux parents, aux personnes investies de l'autorité parentale ou aux élèves majeurs inscrits régulièrement dans un des degrés de l'enseignement secondaire. Cette disposition leur permet de louer ou d'acheter un ordinateur.

Le texte a été adopté en séance plénière le 17 novembre 2021 par 62 voix pour, 11 voix contre et 14 abstentions.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, signé à Bruxelles, le 19 octobre 2018 (Doc. 301 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 29.11.2021

Examen en plénière : 15.12.2021

L'objectif de ce décret est d'adopter un accord de partenariat permettant d'organiser la coopération bilatérale tant régionale qu'internationale avec Singapour, dans le domaine du développement durable, en matière de commerce et d'investissements ainsi que dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, et dans tout un éventail d'autres domaines, tels que les services financiers, ou la politique économique, l'éducation et la culture.

Le texte a été adopté en séance plénière le 15 décembre 2021 par 76 voix pour et 10 abstentions.

Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018 (Doc. 302 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 29.11.2021

Examen en plénière : 15.12.2021

Ce décret donne assentiment à l'accord-cadre bilatéral conclu avec le Japon. Il offre ainsi une base juridique aux relations bilatérales, ainsi qu'au partenariat stratégique lancé en 2001 entre les Parties. Il renforcera considérablement ce vaste partenariat entre l'Union européenne et le Japon tout en soutenant la promotion des valeurs et principes communs.

Le texte a été adopté en séance plénière le 15 décembre 2021 par 76 voix pour et 10 abstentions.

Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives, faite à Saint-Denis, le 03 juillet 2016 (Doc. 336 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 07.02.2022

Examen en plénière : 23.02.2022

Ce décret vise à ratifier une Convention du Conseil de l'Europe de 2016 destinée à faire en sorte que les matches de football et les autres manifestations sportives se déroulent dans un environnement sécurisé, sûr et accueillant pour toutes les personnes, et ce, à travers une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des manifestations sportives.

Le texte a été adopté en séance plénière le 23 février 2022 à l'unanimité des 79 membres présents.

Examen conjoint :

Projet de décret portant assentiment à l'accord cinématographique du 16 mai 2004 entre le gouvernement de la Communauté française de Belgique et le gouvernement de la République française, tel que modifié le 29 décembre 2020 par échange de lettres (Doc. 366 (2021-2022) n°1)

Projet de décret portant assentiment à l'Accord du 17 mai 2008 entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la Communauté française de Belgique dans le domaine du cinéma, tel que modifié le 24 avril 2019 par Protocole (Doc. 367 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 25.04.2022

Examen en plénière : 11.05.2022

Ces décrets ratifient deux accords bilatéraux qui organisent le montage financier et artistique de films entre sociétés de productions de la Communauté française avec ces deux pays. Ces accords ont

également pour but d'octroyer aux professionnels un traitement préférentiel adapté aux réalités de la production dans les pays signataires et d'accorder aux films coproduits les mêmes avantages sur les deux territoires. Les textes ont été adoptés en séance plénière le 11 mai 2022 à l'unanimité des 73 membres présents.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intrafrancophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières (Doc. 387 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 09.05.2022

Examen en plénière : 08.06.2022

L'objectif de ce décret est d'adopter un nouvel instrument juridique en vue de simplifier les modalités de fonctionnement de l'organe de concertation créé dans le cadre de l'accord de coopération-cadre initial du 27 février 2014. Ainsi, les délais de consultation ont été revus à la baisse et une procédure d'information a été instituée pour les dossiers dont l'urgence serait dûment motivée ou lorsqu'ils visent la gestion d'une crise révélant un risque majeur pour la santé humaine.

Le texte a été adopté en séance plénière le 8 juin 2022 par 71 voix pour et 7 abstentions.



2° En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires



Examen conjoint :

Projet de décret relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (Doc. 277 (2021-2022))

Proposition de décret modifiant le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française (Doc. 224 (2020-2021))

Examen en commission : 13.09.2021

Examen en plénière : 29.09.2021

Si la proposition de décret de l'opposition visait à modifier le décret relatif au programme prioritaire de travaux (PPT) afin d'y inclure les crédits obtenus dans le cadre du plan de relance et de résilience européen, le gouvernement et la majorité ont défendu un projet de décret qui fixe le mécanisme

de subvention et d'investissement direct destiné à l'ensemble des bâtiments scolaires, hors universités, et qui prévoit le lancement d'un appel à projets permettant la réception et le traitement de l'ensemble des candidatures en une phase. Ce faisant, seront sélectionnés les dossiers les plus qualitatifs, et ce, principalement en fonction de leur impact écologique. Afin d'optimiser les moyens débloqués par l'Europe, un mécanisme d'effet de levier est prévu, celui-ci passant par la garantie d'emprunt et la prise en charge de la totalité des intérêts sur les emprunts consentis par les bénéficiaires.

Le 13 septembre 2021, après de longs échanges entre les dé-

fenseurs de la proposition d'un côté et du projet de l'autre, l'ensemble du projet de décret a été adopté par 9 voix contre 1 et 1 abstention. En conséquence, la proposition de décret est devenue sans objet. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 29 septembre 2021 par 62 voix pour, 10 voix contre et 11 abstentions.

Examen conjoint :

Projet de décret modifiant le décret de la Communauté française du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (Doc. 378 (2021-2022))

Proposition de décret modifiant le décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (Doc. 322 (2021-2022))

Examen en commission : 07.02.2022

Examen en plénière : 27.04.2022

La commission a examiné une proposition de décret visant à modifier le décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen. Cette proposition vise à corriger les difficultés juridiques qui ont conduit

plusieurs intervenants du monde scolaire à introduire un recours en suspension et en annulation devant la Cour constitutionnelle. Ce faisant, elle vise à renforcer la sécurité juridique et à garantir l'obtention des crédits européens sur lesquels le décret est basé. À l'époque, dans l'attente de l'analyse de la Cour, la commission avait suspendu ses travaux et elle les a repris le 25 avril.

Finalement, l'arrêt de la Cour constitutionnelle a suspendu les articles 5 et 19 du décret du 30 septembre 2021, ce qui a conduit le gouvernement à déposer un projet de décret correcteur. La commission a donc examiné le projet et la proposition de manière conjointe le 25 avril.

Les modifications apportées sont relatives, d'une part, à la clé de répartition entre types de bénéficiaires et, d'autre part, aux taux de financement des projets. En outre, le montant dévolu au plan d'investissement est désormais inscrit de manière chiffrée dans le texte.

En commission, l'ensemble du projet de décret, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité des membres présents. La proposition de décret est devenue sans objet.

Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 27 avril 2022 à l'unanimité des 80 membres présents.

Projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année 2020 (Doc. 311 (2021-2022))

Examen en commission : 16.11.2021

Examen en plénière : 01.12.2021

Ce projet de décret approuve le compte général 2020 de la Communauté française. Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du décret « WBFIn » en 2012, il est accompagné d'un bilan et d'un compte de résultat. Par ailleurs, il faut également souligner que les délais légaux ont été respectés afin de présenter au Parlement les projets de comptes 2020 avant l'examen du budget pour l'année budgétaire 2022. L'ensemble du projet de décret a été adopté en commission le 16 novembre 2021, par 8 voix contre 2. Le texte a été adopté en séance plénière le 1er décembre 2021 par 55 voix pour et 24 voix contre.

Projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 315 (2021-2022))

Projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 316 (2021-2022))

Examen en commission : 29.11.2021 et 01.12.2021

Examen en plénière : 15.12.2021

Chaque année, la commission du Budget examine et adopte le budget des recettes et des dépenses de la Communauté française en prenant notamment en compte les dispositions légales en matière de financement de l'entité, les nouveaux paramètres économiques et démographiques, les politiques menées et les réalités rencontrées. Le budget initial de l'année 2022 a été longuement débattu dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire, mais également de relance et de préparation de l'avenir, selon les termes du gouvernement. Le budget initial 2022 a été adopté par la commission le 1er décembre 2021, majorité contre opposition.

Montants en milliers d'euros :

	Initial 2022
Recettes	11.283.217
Dépenses	12.986.001
Solde budgétaire brut	- 1.702.784
Solde de financement sec 2010	- 983.477

Les textes ont été adoptés en séance plénière le 15 décembre 2021 par 62 voix pour et 23 voix contre.

Projet de décret – programme portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022 (Doc. 317 (2021-2022))

Examen en commission : 29.11.2021 et 01.12.2021

Examen en plénière : 15.12.2021

Le projet de décret-programme reprend diverses mesures qui accompagnent le projet de budget 2022. Il concerne des matières liées aux aides suite aux inondations de juillet 2021, à la culture, au budget, à l'enseignement, à l'enseignement de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique, au sport, à la jeunesse, à la promotion de la santé, à l'informatique administrative et aux maisons de justice. Le projet de décret-programme a été adopté par 10 voix contre 1 et 1 abstention. Le texte a été adopté en séance plénière le 15 décembre 2021 par 62 voix pour, 12 voix contre et 13 abstentions.

Projet de décret modifiant, en vue de transposer partiellement la directive 2011/85/UE du Conseil européen du 8 novembre 2011 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des états membres, le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française (Doc. 398 (2021-2022))

Examen en commission : 07.06.2022

Examen en plénière : 22.06.2022

Le projet de décret introduit dans le décret « WBFIn 1 » une disposition qui prévoit d'inclure dans la programmation pluriannuelle de l'exposé général du budget une énumération de tous les organismes et fonds qui ne sont pas repris dans les budgets, mais qui font partie du périmètre de consolidation tel que défini par l'Institut des Comptes nationaux, ainsi qu'une analyse de leur impact sur le solde de financement et sur la dette publique. Après avoir brièvement échangé à propos des avancées déjà effectives en cette matière, les députés de la commission ont adopté le projet de décret en commission le 7 juin 2022, par 9 voix contre 2.

Le texte a été adopté en séance plénière le 22 juin 2022 par 68 voix pour et 9 voix contre.

Projet de décret modifiant le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration (Doc. 400 (2021-2022))

Examen en commission : 07.06.2022

Examen en plénière : 22.06.2022

Le présent projet de décret modifie le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de

l'administration afin notamment de permettre l'usage des adresses génériques comme personne de contact, de corriger une erreur qui empêche le personnel des organismes d'intérêt public d'être désigné pour siéger à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et de permettre

à la CADA de publier sur son site Internet et dans son rapport annuel la liste des autorités qui n'auraient pas répondu aux demandes de transmis des documents réclamés. Après une discussion sur le pouvoir décisionnel de la CADA, sur le renforcement de son existence auprès du public et des autorités ou sur la mise en place éventuelle d'un organe commun avec la Wallonie et les francophones bruxellois, l'ensemble du projet de décret a été adopté en commission le 7 juin 2022, à l'unanimité des 12 membres présents.

Le texte a été adopté en séance plénière le 22 juin 2022 à l'unanimité des 77 membres présents.

Projet de décret modifiant le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (Doc. 404 (2021-2022))

Examen en commission : 20.06.2022

Examen en plénière : 06.07.2022

Ce projet de décret vise à transformer le dispositif actuel des conventions de premier emploi (CPE) vers les politiques fonctionnelles de la Communauté française et en particulier à renvoyer une partie des moyens anciennement dédiés aux CPE vers le secteur de l'Égalité des chances. Il instaure dans ce cadre un appel à projets bisannuel qui porte sur le public cible spécifique des jeunes en décrochage social par le biais des services d'action en milieu ouvert (AMO). À la suite de la discussion qui a permis de dégager un large consensus quant aux objectifs de la réforme, l'ensemble du projet de décret a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le texte a été adopté en séance plénière le 6 juillet 2022 par 52 voix pour, 9 voix contre et 14 abstentions.

3° En commission de l'Éducation



fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, et insérant des dispositions au sein du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relatives aux inscriptions en première

Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés de pouvoirs spéciaux du gouvernement de la Communauté française en matière d'enseignement obligatoire conformément à l'article 3, alinéa 1^{er}, du décret du 14 novembre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 et portant diverses mesures relatives à l'organisation de la fin d'année scolaire 2020-2021 (Doc 291 (2021-2022), n°1 à 4)

Examen en commission : 12.10.2021

Examen en plénière : 27.10.2021

L'objectif de ce projet de décret est de confirmer les dix arrêtés de pouvoirs spéciaux pris en matière d'enseignement obligatoire et, partiellement, en matière d'enseignement de promotion sociale et d'enseignement supérieur. Le projet de décret insère par ailleurs trois dispositions portant des mesures additionnelles relatives à l'organisation de la fin d'année scolaire 2020-2021, lesquelles étaient nécessaires dans le contexte de la pandémie.

Les arrêtés prévoyaient notamment d'allonger la première phase d'enregistrement des demandes d'inscription, en prévoyant son début le 1^{er} février 2021 et sa fin le 5 mars 2021, et à reporter l'entrée en vigueur du tronc commun pour les deux premières années de l'enseignement primaire à l'année scolaire 2022-2023.

Le texte a été adopté en séance plénière le 27 octobre 2021 à l'unanimité des 77 membres présents.

Projet de décret abrogeant les articles 79/1 à 79/26 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement

année de l'enseignement secondaire (Doc 326 (2021-2022), n°1 à 6)

Examen en commission : 16.12.2021

Examen en plénière : 12.01.2022

Ce projet de décret opère une réforme de la procédure d'inscription en première année de l'enseignement secondaire, comme le prévoyait la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Le projet de décret poursuit plusieurs objectifs : simplifier certaines procédures et rassurer plus vite les parents qui peuvent l'être ; renforcer le libre choix des parents et améliorer la prise en compte de leur premier choix ; renforcer la transparence du système ; améliorer la mixité sociale et mieux prendre en compte les réalités des bassins scolaires en amorçant une décentralisation de certaines actions. Ainsi, le projet crée de nouvelles instances de gestion des inscriptions : une structure centrale dénommée Commission de gouvernance des inscriptions (CoGI, remplaçant la CIRI) et dix instances décentralisées par zone dénommées instances locales des inscriptions (ILI).

Modifiant notamment les critères de l'indice composite, il crée également la notion d'« écoles présumées incomplètes » permettant à ces écoles d'inscrire, sans condition et sans délai, tous les élèves y déposant un formulaire d'inscription unique (FIU). Afin d'éviter de créer une confusion dans l'esprit des parents à l'aube de l'ouverture de la procédure des inscriptions pour la rentrée 2022, les mesures adoptées entrent en vigueur de manière différenciée.

Le texte a été adopté en séance plénière le 12 janvier 2022 par 63 voix pour, 13 voix contre et 11 abstentions.



Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (Doc 321 (2021-2022), n°1 à 3)

Examen en commission : 11.01.2022

Examen en plénière : 26.01.2022

Ce projet de décret porte confirmation de deux arrêtés du gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 apportant des modifications techniques aux arrêtés du 5 juin 2014, en vertu du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française. Le texte a été adopté en séance plénière le 26 janvier 2022 à l'unanimité des 75 membres présents.

Projet de décret modifiant et adaptant certaines dispositions en matière d'enseignement obligatoire et non obligatoire (Doc 340 (2021-2022), n°1 à 6)

Examen en commission : 08.02.2022

Examen en plénière : 23.02.2022

Ce projet de décret « fourre-tout » comporte des mesures purement techniques, correctrices ou de simplification administrative. Ainsi, il corrige certaines inexactitudes de manière à rencontrer la volonté initiale du législateur ou à correspondre avec la pratique affinée du terrain. Une mise en conformité des textes avec le droit et la jurisprudence européenne (en prévoyant un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation) est également proposée par ce projet.

Les modifications apportées visent principalement des textes régissant l'enseignement obligatoire

et, dans une moindre mesure, l'enseignement non obligatoire. Plus substantiellement, le projet modifie le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en ce qu'il propose, notamment, un huitième domaine d'apprentissage, « apprendre à s'orienter » et tend à améliorer et stabiliser davantage le système scolaire.

D'autres dispositions relèvent de thématiques très variées répondant tantôt à des sollicitations du terrain, tantôt à une volonté de simplification administrative ou d'organisation interne indispensable à la bonne organisation des établissements et au bon fonctionnement des services du gouvernement. Enfin, ce texte rend plus accessible la procédure permettant une priorité de réaffectation aux membres du personnel victimes d'acte de violence ou de harcèlement. Ce texte modifie encore, en raison de la situation d'urgence épidémique liée à la Covid-19, les modalités d'organisation du jury du certificat d'aptitudes pédagogiques et reporte le dépôt des plans de pilotage pour les écoles de la troisième cohorte.

Le texte a été adopté en séance plénière le 23 février par 58 voix pour et 22 abstentions.

Projet de décret portant création du Dossier d'accompagnement de l'élève (D'AccE) (Doc 320 (2021-2022), n°1 à 5)

Examen en commission : 13.12.2021 et 15.03.2022

Examen en plénière : 30.03.2022

Conçu sous la forme d'un dossier unique pour chaque élève dès la première année maternelle, le D'AccE vise à assurer le suivi du parcours et des apprentissages de chaque élève, en soutenant l'analyse de la difficulté et les réponses apportées par l'équipe éducative, tout en contribuant au renforcement du dialogue entre les équipes éducatives et les centres PMS, mais aussi au dialogue avec les parents. Le D'AccE constitue un élément essentiel de la concrétisation de la démarche évolutive de la difficulté scolaire, qu'elle soit de l'ordre de la difficulté d'apprentissage ou du trouble d'apprentissage ou qu'elle caractérise le parcours de l'élève. Le D'AccE sera mis en application à partir de la rentrée scolaire 2023.

Le texte a été adopté en séance plénière le 30 mars 2022 par 59 voix pour et 23 abstentions.

Projet de décret relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire



réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre (Doc 357 (2021-2022), n°1 à 6)

Examen en commission : 15.03.2022

Examen en plénière : 30.03.2022

Ce projet de décret opère une refonte complète des calendriers scolaires annuels : il redéfinit l'année scolaire, désormais structurée par des rythmes prédéterminés et liés au bien-être des élèves selon leur rythme chronobiologique. De ce fait, l'année scolaire sera basée sur une alternance de 7 semaines d'apprentissage avec 2 semaines de congé.

Le projet de décret révisé ainsi les dispositions légales afin de concrétiser, dans l'ensemble des pans de l'enseignement visés (enseignement obligatoire, enseignement secondaire artistique à horaire réduit et enseignement de promotion sociale), la nouvelle organisation de l'année scolaire. Il comprend, en outre, des mesures d'ajustement pour l'accueil extrascolaire afin de garantir une application harmonieuse et cohérente de la réforme.

Le nouveau calendrier scolaire est entré en vigueur dès la rentrée 2022, soit le lundi 29 août pour toutes les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le texte a été adopté en séance plénière le 30 mars 2022 par 59 voix pour, 15 voix contre et 6 abstentions.

Projet de décret relatif au module de 60 périodes de formation à la pédagogie de l'ensei-

gnement artistique à tous niveaux, prévu par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 25 juin 1998 fixant les échelles de traitement des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (Doc 356 (2021-2022), n°1 à 3)

Examen en commission : 29.03.2022

Examen en plénière : 27.04.2022

Ce projet de décret vise à instaurer et à organiser le module de formation de 60 périodes permettant l'acquisition de compétences en matière de pédagogie relative à tous niveaux de l'enseignement artistique pour les membres du personnel de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) subventionné par la Communauté française en application de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 25 juin 1998 fixant les échelles de traitement des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'ESAHR subventionné par la Communauté française. Cette formation complémentaire, dispensée à partir de septembre 2022 par l'enseignement de promotion sociale, donnera ainsi accès au barème 501.

Le texte a été adopté en séance plénière le 27 avril 2022 par 69 voix pour et 11 voix contre.

Projet de décret modifiant et portant confirmation de l'arrêté du 9 septembre 2021 du gouvernement de la Communauté française déterminant le référentiel de français et langues anciennes, le référentiel d'éducation culturelle et artistique, le référentiel de langues modernes, le référentiel de mathématiques, le référentiel des sciences, le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique, le référentiel d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et le référentiel d'éducation physique et à la santé et adoptant le référentiel de la formation historique, géographique, écono-

tel qu'il résulte de la mise en œuvre des principes constitutionnels en matière d'enseignement. Le texte a été adopté en séance plénière le 22 juin 2022 par 69 voix pour et 11 voix contre.

Projet de décret implémentant la Mosa Ballet School et instituant un dispositif expérimental de formation artistique en danse au premier degré commun et aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire général de transition (Doc. 408 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 21.06.2022



mique et sociale et instaurant une procédure de dérogation à ces référentiels (Doc. 401 (2021-2022) n°1 à 4) Examen en commission : 07.06.2022

Examen en plénière : 22.06.2022

La commission du 7 juin 2022 fut l'occasion de modifier, de confirmer et d'adopter les neuf référentiels disciplinaires du tronc commun pour l'enseignement primaire et pour le degré inférieur de l'enseignement secondaire.

Ce projet de décret instaure également une procédure permettant à chaque fédération de pouvoirs organisateurs et à chaque pouvoir organisateur d'introduire une demande de dérogation aux contenus et attendus précisés dans lesdits référentiels, pour autant que cette demande ne porte pas atteinte à la cohérence du système éducatif,

Examen en plénière : 06.07.2022

Ce projet de décret établit un partenariat entre la Mosa Ballet School et l'Athénée royal Charles Rogier à Liège offrant aux élèves des premier, deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire général un enseignement expérimental de formation artistique en danse. Il permet d'obtenir le Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Ce projet développe cette filière sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles et place, sur la scène internationale, un acteur de formation artistique de haut niveau et de professionnalisation de la danse, et ce, sans porter préjudice aux partenariats déjà existants, ni à d'autres projets initiés par d'autres établissements.

Le texte a été adopté en séance plénière le 06 juillet 2022 par 53 voix pour et 21 abstentions.

Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (Doc. 409 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 21.06.2022

Examen en plénière : 06.07.2022

Ce décret rencontre trois objectifs :

- il clarifie la correspondance entre les intitulés de fonctions et les intitulés de cours dans l'ESHR ;
- il empêche les effets négatifs de la pandémie durant l'année scolaire 2022-2023 en proposant diverses mesures, notamment en termes de lissage ;
- il pérennise la méthode du lissage pour le calcul des dotations aux académies.

Le texte a été adopté en séance plénière le 06 juillet 2022 à l'unanimité des 74 membres présents.

Projet de décret relatif au dispositif de l'accompagnement personnalisé et portant diverses mesures accompagnant la mise en œuvre du Tronc commun, et octroyant des moyens aux écoles de l'enseignement primaire pour apporter un soutien pédagogique et éducatif ciblé et renforcé aux élèves (Doc. 421 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 07.07.2022

Examen en plénière : 19.07.2022

Ce projet est intimement lié à celui qui implémente les référentiels disciplinaires du Tronc commun (cf. Doc n°401 (2021-2022)). Il vise à définir les

modalités de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement primaire dès la rentrée scolaire 2022-2023. Ce dispositif, issu du Pacte pour un enseignement d'excellence, amorce un virage dans la lutte contre l'échec scolaire et le redoublement. En effet, ces dispositifs permettent une différenciation dans l'appréhension des besoins d'apprentissage, en fonction du rythme de chaque élève.

Le texte a été adopté en séance plénière le 19 juillet 2022 par 69 voix pour et 11 abstentions.

Projet de décret relatif au parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) (Doc. 422 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 07.07.2022

Examen en plénière : 19.07.2022

Adopté lors de la commission du 7 juillet 2022, le projet de décret met en place une harmonisation, dès la rentrée scolaire 2022-2023, des différents dispositifs qui coexistent actuellement au sein de notre enseignement qualifiant. Le nouveau parcours d'enseignement qualifiant consiste en la mise en œuvre d'un parcours pédagogique établi en trois ans (de la 4^e à la 6^e secondaire, ou suivant le parcours de formations spécifiques de l'enseignement en alternance et de l'enseignement spécialisé de forme 3). Il peut également être organisé en 7^e année pour les profils de formation qui le prévoient.

Le texte a été adopté en séance plénière le 19 juillet 2022 par 60 voix pour, 10 voix contre et 11 abstentions.

4° En commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes



Projet de décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles (Doc.286 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 28.09.2021

Examen en plénière : 13.10.2021

Ce projet de décret vise à poursuivre le travail de réforme initié par le décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre.

Un des objectifs de ce texte concerne les formules relatives à l'emploi des genres. Le gouvernement n'entend pas bannir la forme masculine pour désigner les ensembles, mais introduire plus de diversité dans les formules usitées afin d'assurer aux femmes une visibilité encore accrue.

En outre, dans l'optique de lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes transgenres, le texte demande que les autorités rédigent les annonces de recrutement ou de promotion, en faisant suivre le nom des postes, formulés au masculin ou au féminin, par la mention F/H/X.

Le texte a été adopté en séance plénière le 13 octobre 2021 à l'unanimité des 86 membres présents.

Projet de décret portant confirmation de l'arrêté de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°44 du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (292 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 12.10.2021

Examen en plénière : 27.10.2021

L'arrêté de pouvoirs spéciaux n°44, adopté le 21 janvier 2021, visait à adapter les possibilités de soutien prévues pour les secteurs culturels et du cinéma par l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°4 du 23 avril 2020, vu l'évolution de la crise sanitaire.

Le projet de décret confirme une certaine souplesse en faveur de ces secteurs et leur permet de s'adapter aux différentes phases de la crise sanitaire que sont les fermetures, les réouvertures partielles et leur redéploiement progressif. Une cellule de veille est en outre instituée au sein de l'Administration générale de la Culture. Elle reçoit et analyse les demandes d'aides des opérateurs non structurellement soutenus, dont la viabilité est menacée.

Le texte a été adopté en séance plénière le 27 octobre 2021 par 69 voix pour et 10 abstentions.

Projet de décret modifiant le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène en vue d'encadrer les procédures de recrutement aux fonctions de direction (Doc. 310 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 16.11.2021

Examen en plénière : 01.12.2021

Le projet de décret entend répondre à des objectifs de bonne gouvernance, de transparence et d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en consacrant une série de balises procédurales. Les règles encadrent les nominations aux postes de direction au sein des grandes institutions culturelles reconnues dans le secteur des arts de la scène. Le texte a été examiné en commission le 16 novembre 2021.

Le texte a été adopté en séance plénière le 1^{er} décembre 2021 par 77 voix pour et 11 voix contre.

Projet de décret portant protection du secteur culturel mobilier (Doc. 341 (2021-2022) n° 1)

Examen en commission : 08.02.2022

Examen en plénière : 16.03.2022

Ce projet de décret traduit la volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles de porter une attention toute particulière à la protection des biens culturels mobiliers présentant un intérêt remarquable pour la collectivité, en raison de leur valeur artistique, historique, archéologique, ethnologique ou scientifique. 2022 marque le 20^e anniversaire de la promulgation du premier décret adopté en la matière. La principale amélioration du nouveau texte consiste en la création de deux nouvelles catégories de biens protégés, à côté de celle des « trésors » : les biens d'intérêt patrimonial et du patrimoine religieux.

Ce nouveau texte permettra d'étendre la déjà très grande diversité des quelque 200 biens culturels classés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au titre de « trésor » et d'y adjoindre toute une série de biens remarquables dont la protection sera encadrée via ce texte.

Le texte a été adopté en séance plénière le 16 mars 2022 à l'unanimité des 73 membres présents.

Projet de décret transposant la Directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption

d'une nouvelle réglementation de profession (Doc. 358 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 15.03.2022

Examen en plénière : 30.03.2022

Le droit des professions réglementées rencontre, au niveau européen, d'importantes problématiques concernant la libre circulation des travailleurs, la liberté d'établissement et la libre prestation des services. Le législateur européen a donc demandé aux États membres de mettre en conformité leurs législations avec la directive 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2018 relative à un contrôle de proportionnalité. Ce texte répond à cette exigence européenne, en particulier en ce qui concerne des compétences qu'exerce l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Le texte a été adopté en séance plénière le 27 avril 2022 par 69 voix pour et 11 voix contre.

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne concernant la création de places d'accueil de la petite enfance (Doc.399 (2021-2022) n°1) Examen en commission : 07.06.2022

Examen en plénière : 22.06.2022

Ce texte porte assentiment à un accord de coopération formalisant une politique conjointe de la Communauté française et de la Région wallonne en matière de création de places d'accueil de la petite enfance.

Au terme d'un appel commun, les projets sélectionnés bénéficient d'une subvention par place, à charge de la Communauté, ainsi que d'une aide régionale à l'emploi et, le cas échéant, à

l'infrastructure. L'accord concrétise une première application de ces dispositions, portant sur la création de 3.153 places à l'horizon 2026. Un premier volet réserve 1.757 places à 39 communes prioritaires, en lien avec le projet présenté dans le cadre du plan de relance européen. Le second volet cible les autres communes, afin d'atteindre un taux de couverture subventionnée d'une place pour trois enfants de moins de deux ans et demi par arrondissement.

Le texte a été adopté en séance plénière le 22 juin 2022 par 68 voix pour et 9 abstentions.

Projet de décret modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (Doc.423 (201-2022) n°1)

Examen en commission : 05.07.2022

Examen en plénière : 19.07.22

Ce décret vise à réviser, dans la perspective du renouvellement des contrats-programme en 2024, le dispositif balisant le subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène afin d'élargir les champs culturels couverts. Le texte prête une attention particulière aux disciplines historiquement moins soutenues, renforce les mesures d'aide permettant une prise en compte du travail artistique invisible et propose des mesures d'aides adaptées aux différentes catégories d'opérateurs. En outre, il veille à une représentation diversifiée des artistes et créateurs dans le respect de l'égalité des femmes et des hommes et des valeurs de l'interculturalité.

Le texte a été adopté en séance plénière le 19 juillet 2022 par 58 voix pour, 10 contre et 12 abstentions.



5° En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles



Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement de promotion sociale (Doc. 280 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 14.09.2021

Examen en séance plénière : 29.09.2021

Ce projet de décret confirme l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°48 portant diverses dispositions en matière d'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 et de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°62 portant sur le subventionnement pour l'achat de matériel pour l'enseignement en ligne dans l'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire.

Le texte a été adopté en séance plénière le 29 septembre 2021 à l'unanimité des 82 membres présents.

Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement supérieur (Doc. 281 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 14.09.2021

Examen en séance plénière : 29.09.2021

Ce projet de décret confirme l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°41 octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 57 relatif à l'introduction des demandes d'inscription des étudiants non résidents en vue de l'année académique 2021-2022, et

l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°58 relatif au soutien du secteur de l'enseignement supérieur dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

Ainsi, l'arrêté n°41 détermine les dispositions en termes de réorganisation de l'année académique 2020-2021 et des sessions d'évaluation de fin de premier et deuxième quadrimestre.

L'arrêté n°57 déroge aux dispositions du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur, afin de prévoir le dépôt des dossiers d'inscription des étudiants non résidents par voie électronique, selon les modalités prévues par chacune des institutions académiques concernées.

Enfin, l'arrêté n°58 organise un plan d'aide à la réussite et d'assistance pour les étudiants en difficulté, afin que le contexte de la crise sanitaire ne nuise pas davantage à leur parcours académique.

Le texte a été adopté en séance plénière le 29 septembre 2021 à l'unanimité des 83 membres présents.

Projet de décret portant confirmation de divers arrêtés du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière de sports (Doc. 284 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 28.09.2021

Examen en séance plénière : 13.10.2021

Ce projet de décret confirme l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°49 du 11 février 2021 relatif au soutien des fédérations et associations sportives reconnues dans le cadre de la crise sanitaire, ainsi que l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 50 du 11 février 2021 relatif au tir sportif et au mouvement sportif organisé en Communauté française pour la durée de leur existence. Ainsi, pour ce dernier arrêté, il

s'agit d'adapter les exigences requises permettant l'obtention d'une licence de tireur sportif afin de tenir compte des périodes durant lesquelles l'exercice de cette activité était interdit pour des justifications sanitaires.

Le texte a été adopté en séance plénière le 13 octobre 2021 par 71 voix pour et 13 abstentions.

Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 59 du 11 février 2021 relatif au soutien des centres de rencontres et d'hébergement dans le cadre de la seconde vague de la crise sanitaire de la Covid-19 (Doc. 285 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 28.09.2021

Examen en séance plénière : 13.10.2021

Ce projet de décret vise à confirmer l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 59 relatif au soutien des centres de rencontres et d'hébergement dans le cadre de la seconde vague de la crise sanitaire de la Covid-19. Cet arrêté avait pour objectif de soutenir les centres de rencontres et d'hébergement (CRH) durement touchés par la crise, étant donné que les séjours avec nuitée avaient été interdits afin de lutter contre la propagation du virus.

Afin de garantir la viabilité des acteurs exerçant des activités de rencontres et d'hébergement dans une finalité directe ou indirecte d'intérêt général ressortant des compétences en matière

de jeunesse de la Communauté française, celle-ci a décidé d'octroyer une aide financière aux opérateurs concernés. Le texte a été adopté en séance plénière le 13 octobre 2021 à l'unanimité des 85 membres présents.

Projet de décret visant l'éthique sportive et instituant un Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un Réseau éthique (Doc. 276 (2020-2021) n° 1 à 3)

Examen en commission : 14.09.2021

Examen en séance plénière : 13.10.2021

Ce projet de décret vise à doter la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une législation en matière d'éthique sportive en actualisant notamment son code d'éthique. Celui-ci décline les principes et usages d'une pratique sportive éthique et fair-play. Afin d'atteindre cet objectif, il est proposé de s'appuyer sur deux composantes. La première réside dans la création d'un Observatoire de l'éthique sportive dans les activités physiques et sportives chargé de collecter les informations, de scruter les tendances, d'anticiper les problématiques, de formuler des recommandations relatives aux thématiques qu'englobe la notion d'éthique sportive. La seconde composante se traduit au travers d'un « Réseau éthique » représentatif des variétés sportives en Communauté française.

Les référents « Vivons sport » constituant ce Réseau éthique alimenteront l'Observatoire de l'éthique sportive sur les réalités du terrain. Ils diffuseront



également des messages, recommandations et outils au sein de leur fédération respective. Chaque référent « Vivons sport », au sein de sa fédération ou association, aura également pour tâche d'organiser un réseau interne composé de délégués « Vivons sport » désignés par les cercles. Il appartiendra à l'Observatoire et au Réseau éthique de formuler des propositions au gouvernement afin qu'il puisse organiser, en coopération avec le mouvement sportif des actions, des campagnes de promotion, des formations visant l'éthique sportive.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 13 octobre 2021 à l'unanimité des 84 membres présents.

Projet de décret modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse et le décret du 14 mars 2019 relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement (Doc. 283 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 28.09.2021

Examen en séance plénière : 13.10.2021

Le projet de décret vise, par les modifications apportées, à renforcer les droits des jeunes, par le biais du renforcement de la sécurité juridique des droits des jeunes, en assurant leur conformité aux dispositions internationales et en assurant le respect de la hiérarchie des normes. En outre, il veille à l'harmonisation des prises en charge entre les jeunes hébergés en institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et ceux qui sont hébergés dans le Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD).

Les modifications ont également pour objet de répondre à certaines difficultés pratiques rencontrées par les IPPJ et le CCMD pour la mise en œuvre des durées fixées par certaines dispositions des décrets. Ce texte a été examiné en commission du 28 septembre 2021 et adopté à l'unanimité.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 13 octobre 2021 à l'unanimité des 85 membres présents.

Projet de décret portant dispositions diverses relatives aux sports (Doc. 296 (2021-2022) n° 1 à 5)

Examen en commission : 12.10.2021

Examen en séance plénière : 27.10.2021

Ce projet de décret vise à modifier le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française, le décret du 14 novembre 2018 en matière de subventionnement de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport et le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française.

Outre des modifications légistiques dans les trois décrets précités, le projet de décret propose diverses modifications du décret du 3 mai 2019. Il définit le centre de formation ; introduit un nouveau statut (arbitre national) ; impose aux fédérations et associations que leur conseil d'administration ou leur organe de gestion, selon le cas, soit composé de maximum deux tiers d'administrateurs du même sexe ; et engage à mettre en place un plan de féminisation concernant la pratique sportive, l'encadrement sportif et extrasportif, la formation et l'arbitrage.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 27 octobre 2021 à l'unanimité des 77 membres présents.

Examen conjoint :

Projet de décret réglant les allocations d'études (Doc. 298 (2021-2022) n° 1)

Proposition de décret modifiant le décret réglant, pour la Communauté française, les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, en vue d'étendre le bénéfice des allocations d'études aux étudiants inscrits dans les études supérieures de spécialisation (Doc. 289 (2021-2022) n° 1)

Examen en commission : 26.10.2021

Examen en séance plénière : 17.11.2021

Le projet de décret vise à améliorer la lisibilité de la législation en vigueur en simplifiant et rationalisant l'ensemble du dispositif encadrant la matière des allocations d'études. Outre ces modifications techniques, il a également pour objectif d'étendre les conditions d'accès aux allocations d'études à différentes catégories d'élèves et d'étudiants afin de renforcer l'accessibilité de l'enseignement supérieur, telles que les élèves inscrits à une année préparatoire à des études de l'enseignement supérieur, les élèves de l'enseignement secondaire en situation de redoublement ou encore les apatrides et les bénéficiaires de la protection subsidiaire.



En vertu de l'article 23.5 du règlement du Parlement était jointe à l'examen de ce texte la proposition de décret modifiant le décret réglant, pour la Communauté française, les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, en vue d'étendre le bénéfice des allocations d'études aux étudiants inscrits dans les études supérieures de spécialisation.

Considérant la discrimination naissant de l'article 3 du décret réglant les allocations d'études coordonné le 7 novembre 1983, pour les étudiants inscrits dans un cursus d'enseignement supérieur de spécialisation, et considérant le préjudice que celle-ci peut porter au parcours académique et professionnel des étudiants les plus précarisés, cette proposition visait à étendre le bénéfice des allocations d'études aux étudiants inscrits dans les études supérieures de spécialisation, moyennant qu'ils satisfassent aux autres conditions fixées par les décrets et arrêtés.

Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 17 novembre 2021 par 76 voix pour et 11 abstentions.

Examen conjoint :

Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législa-

tions en matière d'enseignement supérieur (Doc. 307 (2021-2022) n° 1)

Proposition de décret visant à l'aide à la réussite en première année de l'enseignement supérieur (Doc. 95 (2019-2020) n° 1)

Examen en commission : 16.11.2021

Examen en séance plénière : 01.12.2021

Après plusieurs années de mise en œuvre du décret « Paysage », une grande partie du monde académique (enseignants, étudiants, mais également personnel administratif des établissements) a fait état de difficultés d'application nécessitant à court terme, après évaluation, une adaptation du Titre III de ce décret, en particulier des articles visant le parcours individuel des étudiants et les conditions de réussite. Cette demande a trouvé écho dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Le présent projet de décret entend répondre à la DPC, tout en gardant, pour l'essentiel, la philosophie du décret « Paysage ». Il propose des modifications pour clarifier la notion de réussite, lutter contre l'échec par des actions concrètes, rendre plus de cohérence pédagogique au parcours individuel des étudiants et simplifier la charge administrative des établissements d'enseignement dans la gestion de ces parcours.

En vertu de l'article 23.5 du règlement du Parlement était jointe à l'examen de ce texte une proposition

de décret, visant à l'aide à la réussite en première année de l'enseignement supérieur. En effet, l'accès à l'enseignement supérieur en Belgique est connu pour son caractère particulièrement libre et l'important taux d'échec en fin de première année d'études est révélateur d'un enseignement inégalitaire et d'une orientation déficiente tout au long de la scolarité obligatoire. Ce taux d'échec a de lourdes conséquences sur l'image que l'étudiant a de lui-même, sur la suite de son parcours, sur ses finances et celles de sa famille. Il représente également un coût important pour la collectivité. Il est donc urgent d'y remédier.

La crise sanitaire et la fermeture des écoles pendant trois mois ont, sans aucun doute, alourdi encore ce constat. Inspirée par diverses études menées sur le sujet, la proposition tend à instaurer une « évaluation des acquis de base » (EAB), spécifique à chaque option de haute école ou de faculté universitaire, à l'entrée de l'enseignement supérieur. L'éventuel échec à cette évaluation aura pour conséquence que l'accès au cursus envisagé par l'étudiant sera subordonné à l'acceptation par ce dernier d'un « contrat d'aide à la réussite » (CAR), spécifiquement orienté sur les lacunes que l'évaluation aurait révélées et qui sera élaboré par la haute école ou l'université.

La proposition de décret est devenue sans objet.

Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 1er décembre 2021 par 55 voix pour, 11 contre et 12 abstentions.

Projet de décret modifiant le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française (Doc. 331 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 11.01.2022

Examen en séance plénière : 26.01.2022

La commission a examiné ce texte qui actualise la liste des titres requis pour dispenser les cours en hautes écoles, telle que reprise dans le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française. Les modifications visent principalement les annexes du décret et consistent en une mise à jour des titres requis, en fonction des différentes modifications réglementaires ayant impacté la liste et de l'ajout ou de la suppression de grades.

Le texte a été adopté en séance plénière le 26 janvier 2022 à l'unanimité des 74 membres présents.

Projet de décret instituant le Conseil des hôpitaux universitaires (Doc. 365 (2021-2022) n° 1 à 3)



Examen en commission : 29.03.2022

Examen en séance plénière : 27.04.2022

Ce projet de décret prévoit la création d'un Conseil des hôpitaux universitaires, chargé de remettre des avis sur les modalités de financement des hôpitaux universitaires en ce qui concerne le prix d'hébergement et les appareillages des services médicotéchniques lourds, les plans de construction des hôpitaux universitaires, l'agrément des hôpitaux universitaires, la participation d'un hôpital universitaire à un réseau hospitalier locorégional, les besoins des hôpitaux universitaires en appareillages pour les services médicotéchniques lourds, les activités de revalidation des hôpitaux universitaires. Outre cette mission d'avis, le Conseil est chargé d'évaluer régulièrement les démarches d'amélioration continue de la qualité auxquelles les hôpitaux sont tenus, visées à l'article 14, § 1er, 2°, du décret du 19 juillet 2017 relatif au prix d'hébergement et au financement de certains appareillages des services médico-techniques lourds en hôpital universitaire.

Par ailleurs, il est également chargé d'une mission de conseil plus large lui permettant de répondre à toute demande adressée par le gouvernement relative au fonctionnement, au financement et aux missions d'enseignement et de recherche des hôpitaux universitaires. La composition du Conseil des hôpitaux universitaires veille à intégrer les différents acteurs en lien avec les hôpitaux universitaires, tant les membres des institutions, les fédérations hospitalières, les organismes assureurs et les doyens des facultés de médecine ayant un cursus complet en Communauté française.

Le texte a été adopté en séance plénière le 27 avril 2022 par 69 voix pour et 11 abstentions.

Projet de décret relatif au soutien aux cercles affiliés à une fédération ou une association sportive reconnue par la Communauté française (Doc. 396 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 07.06.2022

Examen en séance plénière : 22.06.2022

Le texte détermine les conditions d'octroi des subventions exceptionnelles octroyées aux cercles affiliés, depuis au moins une année civile accomplie, à une fédération ou association sportive reconnue par la Communauté française ou une fédération ou association sportive handisport reconnue par la Communauté française, qui ont connu des difficultés financières suite à l'annulation de leurs activités ou du déroulement de leurs activités en l'absence de

public durant la période du 29 novembre 2021 au 28 janvier 2022.

Le texte a été adopté en séance plénière le 22 juin 2022 à l'unanimité des 77 membres présents.

Projet de décret modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (Doc. 397 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 07.06.2022

Examen en séance plénière : 22.06.2022

Ce texte qui vise à instaurer un système de garde des mandants communautaires. Jusqu'à ce jour, les mandants communautaires, au travers des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de protection de la jeunesse (SPJ), organisent leur travail durant les jours ouvrables. Les mandants communautaires seront désormais de garde par téléphone les vendredis soir, les week-ends et les jours fériés.

Ce projet organise les contacts entre les Parquets et les mandants. Dans le même esprit, les mesures prises par les Parquets seront légalisées. Les délais de prises en charge de ces mesures sont définis ainsi que les délais de prise en charge par les mandants communautaires en suite d'une mesure prise par le Parquet. La mise en place du système de gardes des mandants et la légalisation des mesures prises par les Parquets s'inscrivent par conséquent dans le principe de déjudiciarisation tout en le renforçant. Par les échanges entre les mandants et les Procureurs, l'égalité de traitement en faveur des bénéficiaires est également renforcée.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 22 juin 2022 par 68 voix pour et 9 abstentions.

Projet de décret modifiant le décret du 11 avril 2014 organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association interuniversitaire d'aide à la performance sportive (Doc. 405 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 21.06.2022

Examen en séance plénière : 06.07.2022

Sur la base du décret du 11 avril 2014 organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association interuniversitaire d'aide à la performance sportive, le Gouvernement de la Communauté française a, en 2014, adopté l'arrêté de reconnaissance de l'association « Centre Aide à la Performance Sportive » (CAPS) en tant qu'association inter universitaire d'aide à la performance sportive. Le

décret confie à cette association, entre autres, la mission d'apporter un soutien scientifique à la préparation des sportifs de haut niveau et des espoirs sportifs de la Communauté française. Il lui revient aussi de contribuer à l'évolution des sciences du sport à travers des programmes de recherche appliquée. Le projet de décret veille à redéfinir les objectifs et d'actualiser certains points du décret de 2014 comme la composition du Comité d'accompagnement, la méthode de fixation des objectifs et les modalités d'évaluation.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 6 juillet 2022 à l'unanimité des 74 membres présents.

Projet de décret relatif à l'accompagnement des victimes d'urgences collectives (Doc. 416 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 05.07.2022

Examen en séance plénière : 19.07.2022

Ce projet de décret concerne la prise en charge des victimes d'urgence collective (tel un attentat ou une catastrophe majeure), dans le cadre de la compétence de la Communauté française pour l'aide et l'accueil des victimes. Le dispositif s'appliquera après la survenue d'une urgence collective suite à l'ouverture d'une enquête pénale et que l'urgence nécessite la mise en œuvre de mesures spécifiques, ainsi qu'une coordination des interventions. Ce projet de décret instaure, par ailleurs, la coordination du suivi psychosocial des victimes, le plan de suivi psychosocial et le rôle de personne de référence déployés lorsqu'un événement le nécessitera par son ampleur ou son impact.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 19 juillet 2022 par 71 voix et 10 abstentions.

Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale et de recherche scientifique (Doc. 418 (2021-2022) n° 1)

Examen en commission : 05.07.2022

Examen en séance plénière : 19.07.2022

Ce projet de décret contient des dispositions essentiellement techniques en matière d'enseignement supérieur, d'Enseignement de Promotion sociale et de Recherche scientifique. À ce titre, le projet actualise notamment le fonctionnement de la commission CAPAES, il actualise la dénomination du grade académique de « docteur » en « doctorat », de même que les annexes relatives

aux habilitations. Enfin, il intègre des dispositions relatives au report de la réforme de la formation initiale des enseignants. Plusieurs dispositions concernent l'Enseignement de Promotion sociale afin d'y introduire la notion d'enseignement hybride, en remplacement de l'e-learning. Les modifications intègrent des mesures relatives à la protection temporaire afin de permettre l'exemption du droit d'inscription spécifique à ses bénéficiaires. Enfin, les dispositions relatives à la Recherche scientifique financent les bourses de voyages et les frais d'organisation et de participation à des réunions scientifiques.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 19 juillet 2022 par 71 voix et 10 abstentions.



V. Les propositions de décret et/ou de résolution discutées en commission

1° En commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement



d'un plan transversal, structurel, inclusif relatif à l'histoire coloniale belge et à ses conséquences (Doc. 111 (2019-2020) n°1)

Examen en commission : 28.03.2022

Examen en plénière : 27.04.2022

Cette résolution vise à activer différents leviers en Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'œuvrer à une meilleure connaissance et compréhension du passé colonial de la Belgique dans le cadre de la mise en place d'un

Proposition de résolution visant à enjoindre aux gouvernements régionaux de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale d'organiser le renforcement du dispositif de tracing par l'embauche d'opérateurs covid régionaux sous la direction des services de promotion de la santé à l'école et des centres PMS-WBE (Doc. 323 (2021-2022) n°1)

Examen en commission : 07.02.2022

Cette proposition de résolution a été examinée en commission le 9 mai 2022. Son but est d'enjoindre aux gouvernements régionaux de Wallonie et de Bruxelles d'embaucher des opérateurs exclusivement dédiés à la lutte contre la Covid-19 sous la direction des Services de Promotion de la Santé à l'École (PSE) et des Centres PMS-WBE pour la mise en œuvre et le suivi de la gestion des cas de Covid-19 dans les écoles. Mise au vote, elle a été rejetée par la commission par 11 voix contre 2.

Proposition de résolution concernant la mise en place en Fédération Wallonie-Bruxelles

plan transversal inclusif.

Le texte a été adopté en séance plénière le 27 avril 2022 à l'unanimité des 80 membres présents.

Proposition de résolution concernant la médiation, la circulation des œuvres et la valorisation du patrimoine issu des cultures africaines dans les musées en Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 343 (2021-2022) n°1)**Examen en commission : 28.03.2022**

Examen en plénière : 27.04.2022

Adopté par la commission le 28 mars 2022 parallèlement à la précédente résolution, le présent texte vise quant à lui à inciter la Fédération Wallonie-Bruxelles à contribuer activement à la valorisation du patrimoine issu des cultures d'origine africaine dans un souci de critique historique, ainsi qu'à permettre à la République démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et au Burundi, notamment, de bénéficier de soutien pour transmettre et communiquer les traces, les œuvres et les objets de leur culture et de leur mémoire collective.

La proposition de résolution s'inscrit dans une logique de mener un travail de fond sur l'accessibilité et la circulation physique, numérique ou culturelle des œuvres tant en Belgique que dans ses pays partenaires. Le texte invite donc à une accessibilité

et à une valorisation optimale des œuvres issues du patrimoine de culture africaine en procédant à un travail de médiation culturelle en profondeur.

Le texte a été adopté en séance plénière le 27 avril 2022 à l'unanimité des 80 membres présents.

2° En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires



Proposition de résolution visant à soutenir une politique ambitieuse de végétalisation des bâtiments publics et de leurs abords en Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 271 (2020-2021))

Examen en commission : 28.09.2021

Examen en plénière : 13.10.2021

La proposition de résolution demande au gouvernement de promouvoir l'augmentation de la biodiversité et de la rétention de l'eau de pluie sur les bâtiments publics et leurs abords, notamment par

le développement de projets innovants de végétalisation adaptés à chaque situation. L'objectif principal poursuivi est l'exemplarité du parc immobilier public ainsi que des infrastructures scolaires dans l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre le déclin de la biodiversité, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Après avoir fait l'objet d'un amendement adopté à l'unanimité, la proposition de résolution a été adoptée en commission, à l'unanimité des membres présents.

Le texte a été adopté en séance plénière le 13 octobre 2021 à l'unanimité des 86 membres présents.

3° En commission de l'Éducation



Proposition de décret modifiant le décret-programme du 14 juillet 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au Secteur non marchand, à l'Éducation et aux Fonds budgétaires (Doc 361 (2021-2022) n°1 à 3)

Examen en commission : 17.03.2022

Examen en plénière : 30.03.2022

La commission du 17 mars 2022 a adopté à l'unanimité la proposition de décret visant à conforter le cadre dans lequel les moyens du Plan de relance et de résilience de la Belgique apportent un soutien pédagogique, éducatif et psychosocial et ciblé aux élèves des écoles de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de septembre 2021 à juin 2022.

Le texte a été adopté en séance plénière le 30 mars 2022 à l'unanimité des 82 membres présents.

Proposition de décret relative aux pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale (Doc 415 (2021-2022) n°1 à 3)

Examen en commission : 07.07.2022

Examen en plénière : 19.07.2022

Répondant aux difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, cette proposition de décret apporte tout d'abord des corrections techniques visant à laisser le choix organisationnel du pôle concernant la gestion de son personnel. La proposition confère ensuite une assise légale à l'application numérique « e-pôle ». Par ce texte, des ajustements sont proposés afin de permettre, durant les deux prochaines années scolaires, des choix plus souples quant à la prise en charge des élèves dont l'intégration permanente totale a débuté avant la création des pôles territoriaux. Le texte a été adopté en séance plénière le 19 juillet 2022 par 69 voix pour et 12 abstentions.



4° En commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes



Examen en commission :
28.09.2021

Examen en plénière :
13.10.2021

Cette proposition de décret demande au gouvernement de solliciter l'avis du Parlement dix mois avant l'échéance du prochain contrat de gestion. Cette sollicitation permettra aux parlementaires de participer en amont et activement à ce processus en écoutant notamment les acteurs du secteur de l'enfance tout en assurant une large consultation publique.

Le texte prévoit également, dans une optique de bonne gouvernance, une présentation de l'évaluation de l'exécution du contrat de gestion au Parlement tous les

deux ans.

La proposition de décret a été adoptée en séance plénière le 13 octobre 2021 à l'unanimité des 86 membres présents.

Proposition de décret modifiant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la naissance et de l'enfance visant à prévoir une consultation politique dans le cadre de la conclusion d'un nouveau contrat de gestion (Doc. 169 (2020-2021) n°1)

5° En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles



Examen en commission :
28.09.2021

Examen en séance plénière :
13.10.2021

Le harcèlement, tant moral que sexuel, est une problématique souvent sous-estimée et pourtant bien réelle dans le monde de l'enseignement supérieur. Plusieurs initiatives voient progressivement le jour dans

Proposition de résolution visant à prévenir et lutter contre le harcèlement des étudiantes et des étudiants dans les établissements d'ensei-

différents établissements pour y faire face, mais une réponse globale et cohérente à l'ensemble du secteur apparaît plus que jamais nécessaire. C'est l'objet de la présente proposition de résolution qui invite le gouvernement à promouvoir et harmoniser les efforts entrepris dans les établissements d'enseignement supérieur établis sur son territoire contre les pratiques qualifiées de harcèlement.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi un rôle essentiel à jouer dans la mise en place des mesures indispensables à la dissolution des fondements d'un état d'esprit favorisant les abus. Parmi ces mesures, la proposition de résolution prône, entre autres, la généralisation d'une politique permanente de sensibilisation et de formation des équipes pédagogiques et des étudiants. Elle préconise aussi l'instauration, dans tous les établissements qui n'en sont pas encore pourvus, d'un dispositif consacré à la question du harcèlement, et demande à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) de les mettre en réseau.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 13 octobre 2021 par 75 voix pour et 10 abstentions.

Proposition de décret visant à instaurer un cadastre des frais liés aux biens et services fournis par les hautes écoles et écoles supérieures des arts (Doc. 305 (2021-2022) n° 1 à 2)

Examen en commission : 30.11.2021

Examen en séance plénière : 15.12.2021

La crise du coronavirus a mis en lumière et aggravé la précarité étudiante en Communauté française. Dans la lignée de la proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, la présente proposition de décret vise à instaurer un cadastre des frais liés aux biens et services fournis par les hautes écoles et écoles supérieures des arts. Examinée en commission le 30 novembre 2021, elle a été rejetée par 9 voix contre 2.

Ce texte a été rejeté en séance plénière le 15 décembre 2021 par 74 voix contre 10.

Proposition de décret modifiant l'article 34 du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française (Doc. 362 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 29.03.2022

Examen en séance plénière : 30.03.2022

Les auteurs de la proposition de décret suggèrent de modifier l'article 34 du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Cet article 34 concerne les subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations et associations sportives. Les principales modifications portent sur l'adaptation des éléments à prendre en compte dans le calcul des subventions forfaitaires. Ainsi, les éléments



relatifs au nombre de sportifs de haut niveau et au nombre de cadres à vocation pédagogique ont été précisés. Un principe de calcul de la subvention sur deux ans a par ailleurs été introduit. Enfin, il est proposé d'instaurer un principe de forfait fixe et d'un forfait variable.

La proposition de décret a été adoptée en commission le 29 mars 2022 par 10 voix et une abstention.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 30 mars 2022 par 73 voix pour et 8 abstentions.

Proposition de décret modifiant le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et visant à lutter contre les violences sexuelles sur les campus (Doc. 359 (2021-2022) n° 1 à 2)

Examen en commission : 26.04.2022

Examen en séance plénière : 11.05.2022

Les établissements de l'enseignement supérieur connaissent de trop nombreuses situations de harcèlement et de violences sexuelles. Pour les étudiants, les professeurs, le personnel, ils doivent devenir des lieux où l'abus de pouvoir et les agressions sexuelles n'ont pas leur place. La proposition de décret vise à mettre en place différents dispositifs pour renforcer les efforts pour parvenir à cet objectif.

Examinée en commission le 26 avril 2022, elle a été rejetée par 7 voix contre 2.

Ce texte a été rejeté en séance plénière le 11 mai 2022 par 60 voix contre 11 et 2 abstentions.

Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins (Doc. 384 (2021-2022) n° 1 à 3)

Examen en commission : 10.05.2022

Examen en séance plénière : 25.05.2022

L'entrée en vigueur de la législation fédérale mettant en œuvre la réforme du juge de l'application des peines prévue initialement le 1^{er} décembre 2021 et reportée au 1^{er} juin 2022 est à nouveau reportée, combinée avec une entrée en vigueur progressive. La loi entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2022 pour les personnes condamnées dont le total des peines privatives de liberté est de plus deux ans et elle pourra également entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} septembre 2023 pour les personnes condamnées à un total de peines de deux ans ou moins au 1^{er} septembre 2022.

Cette proposition de décret vise à reporter également l'entrée en vigueur du décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins afin de la faire coïncider avec l'entrée en vigueur du dispositif fédéral.

Ce texte a été adopté en séance plénière le 25 mai 2022 à l'unanimité des 78 membres présents.

Proposition de décret modifiant l'article 80 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement supérieur et l'organisation académique des études, et visant la mise en place de deux semaines supplémentaires de suspension des activités d'apprentissage (Doc. 381 (2021-2022) n° 1 à 2)

Examen en commission : 24.05.2022

Examen en séance plénière : 08.06.2022

Cette proposition de décret vise à permettre aux jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur de bénéficier d'une suspension des activités d'apprentissage deux semaines supplémentaires pour l'année académique 2022-2023, afin de poursuivre leur formation et leur engagement auprès des associations sportives, de jeunesse ou d'accueil extrascolaire.

Ce texte a été rejeté en séance plénière le 8 juin 2022 par 56 voix contre 20 et 3 abstentions.

VI. Les auditions que les commissions organisent

1° En commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires



Audition de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Commission européenne dans le cadre de la Revue des dépenses (« spending review ») (Doc. 345 et 424 (2021-2022))

Le 7 février 2022, la commission a entendu l'exposé introductif de M. le ministre Frédéric

Audition de l'Agence de la Dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Communauté française de Belgique dans le cadre du rapport annuel de la Dette 2020 (Doc. 282 (2021-2022))

Le 28 septembre 2021, les membres de la commission du Budget ont reçu des informations rigoureuses et de grande qualité de la part du directeur général du Budget et des Finances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du nouveau directeur de l'Agence de la dette concernant le rapport annuel 2020. Dans le cadre d'un large échange de vues, les commissaires ont reçu une série d'éclaircissements quant à la gestion de la dette et à son évolution, à la maîtrise des dépenses, au choix des investisseurs, aux types de placement ou encore aux bonds durables.

Audition du directeur d'Unia dans le cadre du rapport annuel 2020 (Doc. 274 (2020-2021))

Au cours de sa réunion du 24 janvier 2022, la commission ayant également en charge l'Égalité des chances a accueilli le directeur d'Unia, le Centre inter-fédéral pour l'égalité des chances, pour la présentation du rapport annuel 2020. En présence du ministre Daerden qui a rappelé l'importance d'un débat qui enrichit les connaissances en faveur de l'égalité et de la diversité, la discussion a essentiellement porté sur l'inclusion des élèves porteurs de handicaps, l'impact de la crise sanitaire sur les dossiers et les signalements dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès d'Unia, le port de signes convictionnels, la prise en compte des discriminations ou encore l'accessibilité numérique.

Daerden et la présentation de la mission de l'OCDE dans le cadre de la revue des dépenses par M. Axel Mathot, chef de mission à l'OCDE et Mme Flavia Giannini, chercheuse à l'OCDE. Un large échange de vues s'en est suivi sur la portée de cette revue, les enjeux qu'elle recouvre dans le contexte budgétaire et financier de la FWB, les bonnes pratiques à valoriser, le rôle du Parlement, du gouvernement et des différents partenaires, ainsi que l'importance des choix politiques et de la gouvernance dans un tel processus de révision.

Par ailleurs, le 4 juillet, les différents acteurs se sont à nouveau retrouvés en commission pour entendre la présentation du rapport technique de l'OCDE et échanger à propos de l'évolution du projet de revue, des recommandations, du processus et des prochaines étapes de celui-ci.

Audition du médiateur commun à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de son rapport annuel 2020 (Doc. 280 (2021-2022))

Le 20 juin 2022, la commission a entendu la présentation de son rapport annuel 2020, par M. Marc Bertrand, médiateur. Dans le cadre des compétences de la commission, un large échange de vues s'en est suivi sur des thématiques aussi variées que les procédures de réclamation, les délais de recours, les limites du champ d'action du médiateur, les lanceurs d'alerte ou les processus d'archivage des données en matière de ressources humaines. Au terme de cette discussion d'intérêt, les députés ont réitéré l'importance de la mission du médiateur, qui est en prise directe avec les difficultés administratives des citoyens.

2° En commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

1. Auditions – secteur culturel



En vue d'évaluer les dégâts subis par le secteur de la culture durant la crise sanitaire, la commission a procédé au cours de ses réunions des 10 et 24 février, 17 et 31 mars, et 28 avril 2022 à des auditions dans le secteur culturel et entendu les personnes suivantes :

Le 10 février 2022 – Volet « administrations, organes de gouvernance et fédération professionnelles » :

- M. Freddy Cabaraux, administrateur général de l'Administration générale de la Culture (AGC) et Mme Hélène Simonet, attachée à la Direction stratégique de l'AGC ;
- M^{me} Ariane Estenne, Présidente du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP) ;
- M^{me} Patricia Santoro, directrice de l'Association des centres culturels (ACC) de la Communauté française ;
- M. Pierre-Alain Breeveld, président de la Fédération de la culture indépendante (FCI), et M. Baudouin Rémy, membre de la FCI ;
- M^{me} Isabelle Jans, porte-parole de l'Union de professionnel.le.s des arts et de la création – pôle travailleur.euse (UPAC-T) ;
- M^{me} Nadine Renquet, directrice de l'Association des programmeurs professionnels (Asspropro).

Le 24 février – Volet « opérateurs » :

- M. Michaël De Clercq, scénographe et administrateur de l'Association de techniciens professionnels du spectacle (ATPS) ;
- M^{me} Sandra Zidani, représentante de la Fédération belge des professionnels de l'humour ;

- M. Fabian Hidalgo, coordinateur de la Fédération des auteurs.rices compositeurs.rices interprètes réunie.s (FACIR) ;

- M. Didier Gosset, représentant et porte-parole de la Fédération des festivals de musique Wallonie-Bruxelles (FFMWB).

Le 17 mars –Volet « artistes et expert(e)s indépendant(e)s » :

- M^{me} Émilienne Tempels, artiste belgo-luxembourgeoise et membre du groupe F(s) ;
- M. Mohamed Ouachen, directeur artistique et directeur de Diversité sur Scène ;
- M. Benjamin Schoos, président du Conseil supérieur de la culture (CSC) ;
- M^{me} Françoise Havelange, secrétaire générale de la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS).

Le 31 mars – Volet « collectifs et mouvements » :

- M. Emmanuel Bonami, secrétaire permanent CNE-GNC - Service « Études et Formation » ;
- M. Michel Depas, directeur-gérant au Théâtre du Trocadéro ;
- M. Laurent Fack, directeur général de l'Orchestre royal de chambre de Wallonie ;
- M. Karim Daher et Mme Astrid Akay, représentants du groupe METAL ;
- M. Bruno Gosse, artiste-enseignant à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles.

Le 28 avril – Volet « fédérations professionnelles » :

- M. Frédéric Young, délégué général de la Société civile des auteurs multimédia (SCAM) et de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) ;

- M. Philippe Goffe, président du Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) ;

- M^{me} Delphine Mougenot, secrétaire générale de l'Union des producteurs francophones de films (UPFF) ;

- M. Samuel Tilman, réalisateur-producteur et membre du conseil d'administration de l'Association des réalisateurs et réalisatrices francophones (ARRF) ;

- M. Antoine Vandenberghe, directeur artistique du Théâtre Marignan à Charleroi ;

- M^{me} Sarah Colasse, directrice d'ékla

2. Auditions dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion de la RTBF

Dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion de la RTBF, la commission a entendu au cours de ses réunions des 26 avril, 10, 12, 24 et 25 mai, 7, 8, 9 et 21 juin 2022 les personnes suivantes :

Le 26 avril 2022 - Volet « RTBF » :

- M. Baptiste Erkes, président du conseil d'administration de la RTBF ;
- M. Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF ;

- M^{me} Cécile Gonfroid, directrice générale « Technologies » de la RTBF.

Le 10 mai – Volet « administrations » :

- M. Karim Ibourki, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ;

- M^{me} Nele Smets, directrice générale adjointe au CSA ;

- M. Patrick Verniers, directeur du service d'appui au Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) ;

- M. Benjamin Schoos, président du Conseil supérieur de la culture (CSC).

Le 12 mai – Volet « syndicats et éditeurs » :

- M. Bernard Gabus, président de l'IRW-CGSP à la RTBF, et M. Bruno Konings, secrétaire de l'IRW-CGSP à la RTBF ;

- M. Didier Gilquin, responsable général de la CSC-ACV-Transcom, secteur culturel, et M. Dany Beauchamp, président de la CSC-Transcom-RTBF ;

- M. Serge Dzwonek, président de la SLFP-RTBF ;

- M^{me} Thi Diêm Quach, présidente de la Société des journalistes (SDJ), et M. Baptiste Hupin, vice-président de la SDJ ;

- M^{me} Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP).

Le 24 mai – Volet « administration et opérateurs » :



- M. Bernard Marchant, administrateur délégué de Rossel ;
 - M. Yves Gérard, directeur général de la Régie Média Belge (RMB), et de M. Massimo Papa, directeur général adjoint de la RMB ;
 - M^{me} Catherine Anciaux, secrétaire générale de Lapresse.be ;
 - M. François le Hodey, directeur général d'IPM Group ;
 - M. Axel Gautier, membre de la HEC-ULiège et auteur de l'étude « Convergence numérique et évolution du modèle d'affaires de la presse écrite en Fédération Wallonie-Bruxelles ».
- Le 25 mai – Volet « opérateurs » :
- M. Antonin Descampe, professeur en innovation médiatique à l'UCLouvain ;
 - M. Mateusz Kukulka, expert en « social media » ;
 - M^{me} Carine Thibaut, porte-parole francophone de Greenpeace Belgium, et M. Joeri Thijs, porte-parole flamand de Greenpeace Belgium.
- Le 7 juin - Volet « analystes sectoriels » :
- M. Marc De Haan, président du Conseil de déontologie journalistique (CDJ), et Mme Muriel Hanot, secrétaire générale du CDJ ;
 - M. Daniel Bonvoisin, responsable Éducation permanente à Média Animation ;
 - M^{me} Barbara Dupont, chercheuse à l'IHECS.
- Le 8 juin – Volet « fédérations professionnelles et sociétés civiles » :

3° En commission de l'Éducation

État d'avancement des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence (Doc. 377 (2021-2022), n°1)

Le 29 mars 2022, la commission de l'Éducation a auditionné M. Frédéric Delcor, secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et Mme Laurence Weerts, au sujet de l'état d'avancement des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce fut l'occasion pour les députés d'obtenir tous les éclaircissements sur la mise en œuvre de chacun des 18 chantiers du Pacte ainsi que sur le travail restant à accomplir d'ici 2030.

- M. Jean-Stéphane Malherbe, président de l'Union des producteurs de télévision et de contenus multimédias (UPTV+M), et M. François-Xavier Arguillère, secrétaire général de l'UPTV+M ;
 - M. André Buytaers et Mme Aurélie Wijnants, représentants PRO SPERE ;
 - M. Marc De Haan, premier vice-président du Réseau des médias de proximité (RMP) et Mme Valérie Dumont, deuxième vice-présidente du RMP.
- Le 9 juin – Volet « fédérations professionnelles et radios et hors FWB » :
- M^{me} Virginie Nouvelle, directrice générale de Wallimage ;
 - M. Fabian Hidalgo, coordinateur de la Fédération des auteur·rices, compositeur·rices et interprètes réunies (FACIR)
 - M^{me} Isabelle Rey, présidente du comité belge de la Société civile des auteurs multimédia (SCAM), et M. Luc Jabon, président de la section belge de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)
 - M. Olivier Maeterlinck, head of corporate communication & cultural affairs de la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (Sabam) et M. Steven De Keyser, chief executive officer (CEO) de la Sabam ;
 - M. Kim Beyns, CEO de NGroup ;
 - MM. Philippe Sala et Nicolas Boulart, co-présidents de Radio Z..
- Le 21 juin dernier – Volet RTBF :
- M. Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF.

Échange de vues avec M. Marc Romainville, président de la Commission des référentiels

La réunion de la commission du 24 mai fut dédiée à un échange de vues avec M. Marc Romainville, président de la Commission des référentiels.

4° En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles



Audition dans le cadre de l'examen de la proposition de résolution relative au soutien aux clubs sportifs labellisés et à la formation des jeunes (Doc. 235 (2020-2021) n° 1) de M Daniel Boccar, secrétaire général de l'Association des clubs francophones de football (ACFF)

Le 14 septembre, la commission a auditionné M. Daniel Boccar. Le rôle de l'ACFF est l'organisation et

la promotion du football en Fédération Wallonie-Bruxelles, en dehors de toute appartenance religieuse, philosophique ou politique, tout en respectant les directives de l'UEFA et de la FIFA transmises par la RBFA. L'ACFF est officiellement reconnue depuis le 1^{er} juillet 2012. Elle a notamment pour mission d'aider les clubs dans leur action

sportive d'encadrement des jeunes affiliés, les former à la vision du football de l'ACFF et y optimiser la formation des jeunes par un accompagnement technicosportif.

La Commission a pu échanger avec M. Boccar sur l'enjeu que représentent la labellisation des clubs et le soutien à la détection des jeunes talents sportifs.

VII. Le Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Synthèse des auditions relatives à la féminisation du sport

Le 27 octobre 2021, le comité d'avis a validé la synthèse des auditions relatives à la féminisation du sport et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif. Le texte fait suite à une série d'auditions organisées durant la session 2020-2021. Les membres avaient ainsi auditionné notamment Mme Dominique Gavage, membre du comité de sélection du Comité olympique et interfédéral belge (COIB), à l'initiative de la task force «Women and Sports», Mme Françoise Goffinet, membre de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), M. Alain Laitat, administrateur général de l'Administration générale du sport (Adeps), et M^{me} Lise Burion, journaliste sportive à la RTBF. Cette synthèse a ensuite été envoyée à la ministre Bénédicte Linard qui compte les droits des femmes parmi ses compétences.

Présentation du mémorandum sur les droits des femmes élaboré par le Forum des Jeunes

Le 16 mars 2022, le comité d'avis a entendu M^{me} Delphine Rochus, référente genre du Forum des Jeunes,

M^{me} Ajar Bentaha, membre du Forum des Jeunes, et M^{me} Zoé Noël, permanente du Forum des Jeunes. Après avoir rappelé le rôle du Forum, les oratrices ont exposé les résultats d'une enquête en ligne, laquelle a donné lieu à ce memorandum. En bref, ce dernier dresse une typologie des violences que rencontrent les femmes. Il explique aussi leurs difficultés récurrentes comme les discriminations à l'embauche, les disparités salariales, les congés de maternité, etc.

Concernant les violences, il est important de mettre en place des campagnes de sensibilisation et de prévention adaptées aux jeunes, en fonction de leur âge, de manière continue et pérenne à toutes les étapes de leur vie, et prenant en compte les différentes formes de violence. Le plan Droits des femmes lutte contre ces difficultés. Le Parlement a lui-même voté diverses résolutions en la matière, notamment en défendant un plan de lutte contre le harcèlement dans l'enseignement supérieur.

Les parlementaires ont ensuite posé une série de questions aux représentantes du Forum des Jeunes, ce qui a permis de confronter les points de vue.

Les «grands rapports» et autres travaux

I. Les «grands rapports»

Rapport d'activités de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour l'année 2020 (Doc. 297 (2021-2022))

Le 26 octobre 2021, la commission de l'Enfance a examiné le rapport d'activités 2020 de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Au cours de cette réunion, M. Benoit Parmentier, administrateur général de l'ONE, a mis en exergue les différents aspects de la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 auprès des familles et des enfants, sans pour autant négliger le suivi de dossiers essentiels concernant les vaccinations, l'accueil extrascolaire, les consultations, la poursuite de la réforme des milieux d'accueil, la promotion de la santé à l'école ou encore la maltraitance infantile.

Évidemment, la richesse de la discussion avec les membres de la commission et les nombreuses questions et réponses apportées ne peuvent pas être résumées en quelques mots. Le lecteur intéressé trouvera donc dans le rapport parlementaire (Doc. 297 (2021-2022))

de multiples éléments de réflexion dans une compétence qui place l'enfant au centre du débat.

33^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française - Partie I, II, III et IV (doc. 308 (2021-2022) n°1)

Comme de coutume, la commission du Budget a invité la Cour des comptes à venir présenter son cahier d'observations. Dans ce cadre, différents dossiers ont été abordés et longuement discutés en commission le 16 novembre 2021, notamment en ce qui concerne la remise du compte général (exécution du budget, trésorerie, variation du patrimoine), les comptes des services administratifs à comptabilité autonome (SACA), la dette ainsi que le solde de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs et pour la première fois, il revenait à la Cour des comptes de certifier les comptes de l'entité et elle a, à cette occasion, émis une opinion défavorable. De son côté, l'exécutif a pu démontrer les évolutions positives et leur modernité. En outre, il a mis en exergue les axes d'amélioration à venir.

À cette occasion, les députés ont pu poser de nombreuses questions à la Cour des comptes et au ministre qui ont apporté les éclairages utiles et nécessaires à la compréhension des comptes.

Rapport d'activités du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant pour l'année 2020-2021 (Doc. 337 (2021-2022) n°1)

Les parlementaires, réunis en commission plénière le 16 mars 2022, ont entendu le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), M. Bernard De Vos, pour la présentation de son rapport annuel. Le DGDE a insisté sur la mise à mal des droits des enfants et sur leur souffrance morale pendant la période de confinement liée à la pandémie de coronavirus, alors que les conditions d'apprentissage à l'école ont été rendues quasiment impossibles pour certains d'entre eux. Dans ce contexte, il est apparu que les enfants en situation de handicap ainsi que les mineurs non accompagnés ont été plongés dans des situations de grande détresse.

Le DGDE a également insisté sur les jeunes en situation de pauvreté victimes des inondations du mois de juillet 2021, et il a plaidé pour un raccourcissement des durées de placement des mineurs en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Un échange nourri s'en est suivi au cours duquel les intervenants ont fait part de leur préoccupation quant à l'accueil des jeunes réfugiés ukrainiens ou aux violences institutionnelles. Ils ont encore évoqué l'élargissement des compétences et de la mission du DGDE, ainsi que la question de l'accueil temps libre en relation avec celle des rythmes scolaires.

Rapport du Groupe de travail relatif au cours d'Education à la philosophie et à la citoyenneté (Doc. 318 (2021-2022), n°1)

En date du 23 juin 2020, la commission de l'Éducation avait mis en place un groupe de travail afin d'examiner l'extension à deux heures de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire.

Ce groupe de travail était composé comme suit :

- Pour le PS : M^{me} Gahouchi (Présidente), M. Léonard, M^{me} Ahallouch (suppléante) et M^{me} Chabbert (suppléante) ;
- Pour le MR : M. Cornillie (Vice-président), M^{me} Cortisse, M^{me} Schepmans (suppléante) et M. Wahl (suppléant) ;
- Pour Ecolo : M. Soiresse Njall et M. Florent (suppléant) ;
- Pour le PTB : M. Kerckhofs et M^{me} Groppi (suppléante) ;
- Pour les Engagés : M^{me} Schyns et M^{me} Vandorpe (suppléante) ;

II. Les autres travaux

1^{er} En séance plénière

Proposition de résolution relative aux travaux du groupe de travail chargé d'examiner l'extension à deux heures de l'Éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire (Doc. 319 (2021-2022), n° 1 et 2)

Examen en plénière : 01.12.2021

S'inspirant des contributions écrites et des échanges qui se sont tenus lors des auditions initiées par le groupe de travail susmentionné, la résolution recommande l'organisation d'un cours de philosophie et de citoyenneté obligatoire de deux heures hebdomadaires pour tous les élèves de l'enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le texte attire l'attention du gouvernement sur la soutenabilité du cadre humain, budgétaire, statutaire et organisationnel de la réforme. La résolution insiste enfin sur la nécessité d'informer de manière qualitative les parents et les élèves quant au contenu du cours et sur le besoin de mettre en place une inspection de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

Ayant bénéficié d'un examen en urgence, la proposition de résolution fut directement adoptée en séance plénière le 1^{er} décembre 2021 par 59 voix pour, 22 voix contre et une abstention.

2^e En commission du Budget

Exposé du ministre du Budget relatif au conclave budgétaire 2022 de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le 11 octobre 2021, le ministre du Budget a initié une présentation des résultats du conclave

- Pour DéFI : M^{me} Maison et M. Magdalijs (suppléant), remplacés le 29 septembre 2021, par M^{me} Bomele et M. Vossaert (suppléant).

Du 24 juin 2020 au 17 novembre 2021, 15 séances ont réuni le groupe de travail. Ces réunions se sont tenues à huis clos et ont permis l'audition de nombreux acteurs de l'éducation et de la société civile.

Au terme de sa mission, après de nombreux échanges et suite aux contributions écrites, le groupe de travail a adopté onze recommandations à l'attention de la commission de l'Éducation. Des notes de minorité ont en outre été formulées par les groupes PTB, Les Engagés et Défi.

budgétaire du gouvernement relatif au budget initial 2022. Dans les limites méthodologiques qui ont été rappelées, la présentation et les discussions qui ont suivi ont permis à la commission de recevoir une série d'informations sur les perspectives budgétaires en intégrant le contexte actuel, pour les paramètres tant économiques que démographiques, mais aussi l'impact de la crise sanitaire sur les secteurs et les réformes mises en œuvre par le gouvernement. Cet exercice de transparence, préalable au dépôt des documents budgétaires officiels à leur discussion et au vote en commission, a été une fois encore salué par les députés.

3^e En commission plénière

Rapport final du chantier de rénovation des bâtiments scolaires

Le rapport final du chantier de rénovation des bâtiments scolaires a été présenté en commission plénière le 11 mai 2022 par Mme Chantal Dassonville, coordinatrice générale du chantier. Ce rapport est scindé en deux grands chapitres, à savoir six enjeux majeurs et 21 recommandations réparties en cinq axes (processus de financement, normes physiques et financières, agir avec les Régions, suivre les besoins, sortir des sentiers battus). Par ailleurs, il identifie trois points de rupture : le premier est d'ordre pédagogique et social, le deuxième porte sur le climat et l'environnement et le troisième a trait aux finances.

À la suite des longs échanges avec les députés, le ministre chargé des Bâtiments scolaires a conclu en considérant que les besoins sont réels, de même que l'enthousiasme pour tenter d'y répondre et il s'est voulu satisfait d'entendre que la volonté est d'agir avec sobriété.

4° En commission conjointe

Commission conjointe relative à la santé mentale des jeunes

La pandémie liée à la Covid-19 a considérablement affecté l'état de santé mentale des jeunes. Partant de ce constat, les commissions de l'Éducation, de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, et de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles ont décidé de se réunir en commission conjointe afin de procéder à une série d'audition d'acteurs de terrain en lien avec la santé mentale des jeunes. Leur but était d'élaborer des recommandations relatives à la santé mentale des jeunes, tant dans le cadre de la crise sanitaire qu'au-delà de celle-ci, et ce, tant dans l'école qu'en dehors de celle-ci.

Ainsi, après une première réunion le 17 juin 2021 consacrée au volet « académique / médical / psychologique » (lire le rapport d'activités 2020 • 2021, p. 71), les commissions conjointes ont poursuivi leurs réunions lors de la session 2021 – 2022.

Au cours de la réunion du 14 octobre 2021, consacrée au volet « administration », ont été entendus :

- M. Bernard Devos, délégué général aux droits de l'enfant ;
- M^{me} Sylvie Courtois, coordinatrice du service 103-Écoute Enfants ;
- M^{me} Florence Simonet, écoutante ;
- M^{me} Stéphanie Amant, directrice d'un centre PMS et représentante du Conseil supérieur des centres PMS ;
- le docteur Michel Dechamps, représentant le Collège des conseillers pédiatres de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ;
- M^{me} Chantal Vandoorne, représentante de la Commission de la promotion de la santé à l'école (PSE).

Lors de la réunion du 18 novembre 2021, consacrée au volet « enseignement », la commission a entendu :

- M^{me} Ariane Baye, chargée de cours en gestion de la diversité, lutte contre le décrochage et l'exclusion dans l'éducation, évaluation et qualité de l'enseignement (UCLouvain et ULiège) ;
- M. Quentin Derriks, directeur du service d'accrochage scolaire (SAS) du Brabant wallon ;

- M. Logan Verhoeven, coordinateur au Comité des élèves francophones (CEF) ;
- M^{me} Ilana Calloens, jeune élève à l'École Maria Assumpta à Neder-over-Hembeek,
- M^{me} Lucy Gilles, jeune élève à l'Athénée de Marcinelle ;
- M^{me} Christine Romans, éducatrice à l'Athénée royal de Marchienne-au-Pont ;
- M. Luc Detremmerie, éducateur au Collège Sainte-Marie.

Le 16 décembre 2021, la commission a entendu, dans le cadre du volet « terrain/associatif :

- M^{mes} Nathalie Thomas, Rafiaa Mhirsi et Sükran Yilmaz, représentantes de la Coalition des parents des milieux populaires ;
- M^{me} Florence Ringlet, directrice thérapeutique du Centre de prévention du suicide et d'accompagnement « Un pass dans l'impasse » ;
- M. Didier De Vleeschouwer, coordinateur du Réseau santé Kirikou à Namur 334 ;
- M. Gauthier De Wulf, chargé de projets et détaché pédagogique du Forum des Jeunes ;
- M. Marc De Koker, directeur du service AMO Rythme.

La réflexion des parlementaires a également été alimentée par diverses contributions écrites de :

- M^{me} Véronique de Thier, chargée de mission et responsable politique (régionale de Bruxelles) de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) ;
- la Ligue des familles ;
- l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse ;
- M^{me} Laure Mesnil, directrice opérationnelle de l'ASBL Bienveillance à l'école (BALE) ;
- M. Bruno Humbeeck et Mme Céline Janssens, chargée de projets communautaires auprès de l'AMO Samarcande.

Après ces auditions, la commission conjointe a proposé au Parlement une série de recommandations adressées principalement au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agira de veiller à solliciter la bonne collaboration et, le cas échéant, à assurer une bonne articulation entre les actions de toutes les entités concernées.

De même, plutôt que de suggérer des modifications dans le paysage institutionnel, il est proposé de s'appuyer sur les structures et les projets existants.

L'articulation entre les différents acteurs et la désignation de personne de référence sont primordiales, tout comme la mise à disposition d'une information claire, délivrée en utilisant l'ensemble des canaux pertinents afin de toucher tous les jeunes, les acteurs et les citoyens concernés.

Ces différents principes doivent continuer à guider les différentes réformes entreprises par le gouvernement, notamment dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, de la réforme de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil temps libre, mais aussi via le soutien à la parentalité au sein des missions de l'ONE et dans l'enseignement supérieur.

Les recommandations se structurent en trois parties :

- **Identifier et prévenir** : cet axe repose notamment sur la formation et la capacité des opérateurs de terrain à établir le plus rapidement possible un diagnostic approprié. L'objectif est, par exemple, de créer un dispositif d'observation continue de la santé mentale.
- **Accompagner, stabiliser et prévenir** : ce deuxième axe d'action doit contribuer à faire tomber les tabous et à lever la stigmatisation des difficultés liées à la santé mentale.
- **Favoriser le bien-être et permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel** : ce dernier axe prévoit la possibilité de désigner au sein de chaque établissement scolaire ou d'enseignement un référent « bien-être » chargé d'être à l'écoute des jeunes et de les diriger vers les structures de soutien existantes. Les auditions ont également montré l'importance du lien social et la fonction protectrice de l'engagement sociétal.

Chaque série de recommandations avance tout d'abord des mesures transversales et intersectorielles avant d'évoquer des mesures spécifiques à la petite enfance et l'enfance, suivies de mesures spécifiques au milieu scolaire, ensuite de mesures spécifiques à l'enseignement supérieur et enfin des mesures spécifiques à la jeunesse.

5° La désignation du Délégué général aux droits de l'enfant

Le décret du 20 juin 2002 prévoit l'intervention du Parlement dans la procédure de désignation du Délégué général aux droits de l'enfant, en cas de renouvellement de ce dernier.

L'article 94 du Règlement du Parlement stipule qu'en vertu de l'article 5, §2, du décret du 20 juin 2002, et avant toute désignation à la fonction de Délégué général, le Parlement entend les candidats

à la fonction et rend un avis au gouvernement sur les candidatures dans les trois mois de leur communication au Parlement. Le Gouvernement a transmis au Parlement 21 candidatures.

Dans ce cadre, la Conférence des présidents a décidé que les 21 candidats seraient entendus dans un premier temps par un collège d'experts désignés pour leur expérience et leur expertise dans le domaine des droits de l'enfant et que dans un second temps, les candidats seraient réentendus par un comité composé de parlementaires.

En outre, conformément à l'article 3 du décret, le Parlement doit également remettre la liste non exhaustive des domaines prioritaires dans lesquels le Délégué général exerce cette mission. À cette fin, la Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a été chargée par la Conférence des présidents de rédiger un avis sur la liste non exhaustive des domaines prioritaires dans lesquels elle souhaite que le Délégué général exerce sa mission.

Cette liste a été jointe aux avis rendus par le Comité parlementaire sur les candidats. Lors de la séance plénière du 19 juillet 2022, il a été demandé aux députés de se prononcer globalement sur ces avis. Ceux-ci ont reçu l'approbation de l'assemblée et à l'issue de la plénière, ils ont été communiqués au Gouvernement qui procédera à la désignation d'un nouveau Délégué général aux droits de l'enfant. ●

III. LE PARLEMENT

ACTEUR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

- 80 La diplomatie parlementaire
- 81 Les relations bilatérales
- 82 Les relations multilatérales

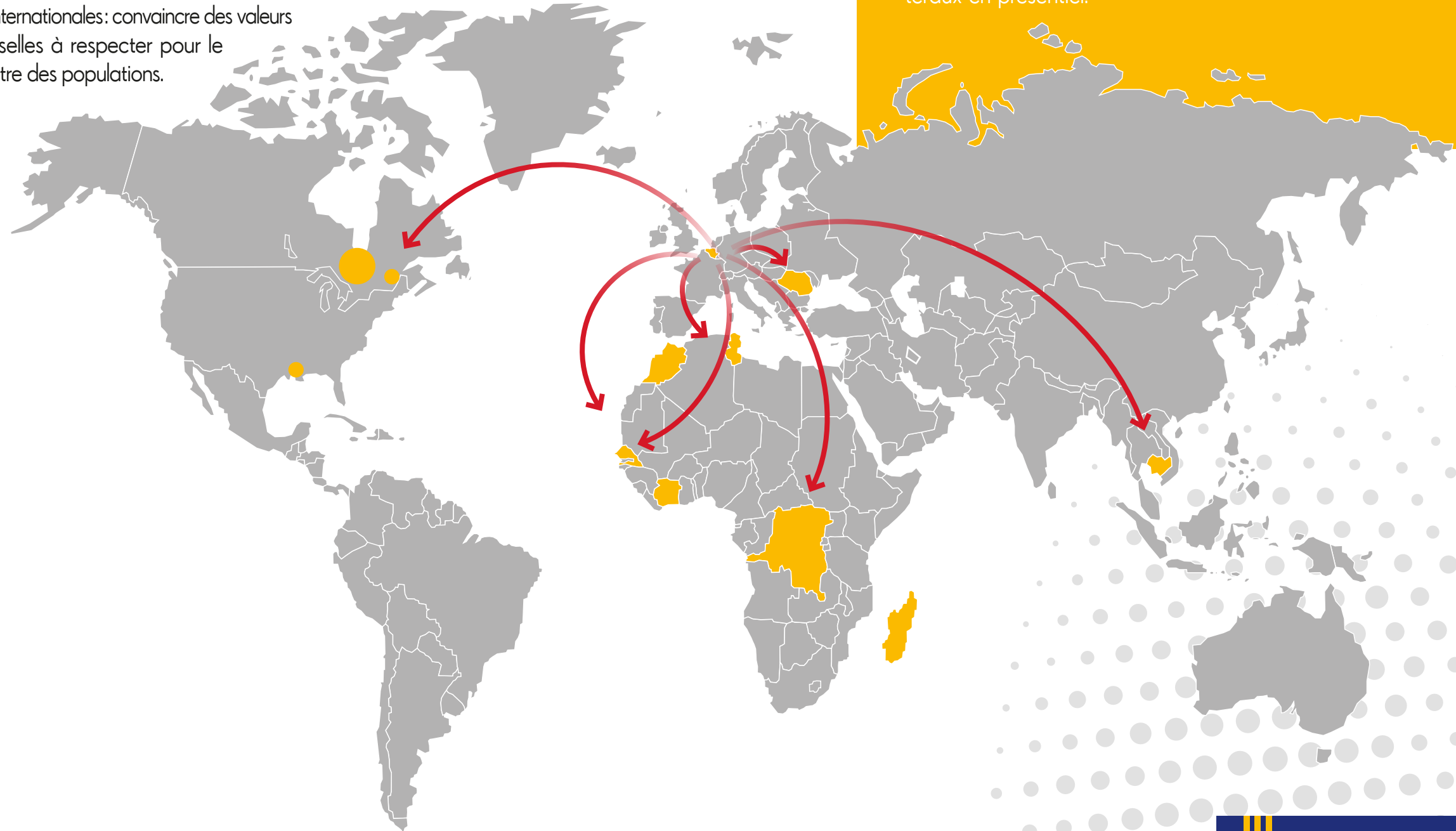
La **diplomatie** parlementaire

Complémentaire à leurs missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif, les élus exercent un rôle international utile aux sociétés interdépendantes et en pleine mutation. Ce rôle s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou multilatéral. La connaissance par les députés des problématiques internationales et leur appartenance à des réseaux internationaux renforcent leur capacité d'acteurs de paix, de coopération et de développement durable. Cette mission donne aussi une dimension éthique aux relations internationales: convaincre des valeurs universelles à respecter pour le bien-être des populations.

Les relations **bilatérales**

Les relations bilatérales du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été très impactées par la crise sanitaire mondiale.

Dès le printemps 2021, le ralentissement de la circulation du virus a favorisé le retour progressif aux échanges bilatéraux en présentiel.





Les relations multilatérales

I. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est à la fois l'assemblée consultative de la Francophonie institutionnelle et le relais entre les instances de la Francophonie et les populations francophones. Elle se compose de 91 parlements et groupes parlementaires constitués en sections, regroupées en quatre régions : Afrique, Asie-Pacifique, Amérique et Europe. L'APF partage les valeurs de la Francophonie définies dans la Charte de la Francophonie, les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

1° La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

Le Parlement est présent sur la scène internationale francophone depuis 1984 en tant que moteur et siège de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF qui assure l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge. Composée à la fois des parlementaires du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'élus régionaux de Wallonie et de Bruxelles ainsi que d'élus fédéraux, la section est active, grâce au soutien du Parlement, au sein des instances de la Francophonie parlementaire où elle exerce des fonctions stratégiques pour faire entendre sa voix.

À la suite des élections législatives fédérales, régionales et communautaires du 26 mai 2019, la section a été renouvelée pour la législature 2019-2024. Présidé par M. Matthieu Daele, son bureau est composé de 13 membres effectifs : M^{mes} Alice Bernard, Françoise Schepmans, Nadia El Yousfi, Latifa Gahouchi ainsi que MM. Malik Ben Achour, Philippe Courard, René Collin, Jean-Charles Luperto, Pierre-Yves Lux, Benoît Piedboeuf, Gaëtan Van Goidsenhoven et Jean-Paul Wahl.

Les suppléants désignés sont MM. John Beugnies, Olivier Bierin, M^{mes} Fatima Ahallouch, Caroline Cassart-Mailleux et Alda Greoli.

La section détient au sein du Bureau international plusieurs mandats, dont la vice-présidence

internationale, assurée par M. Jean-Paul Wahl, et celle du chargé de mission Europe, assurée par M. Jean-Charles Luperto. À ces deux mandats s'ajoutent ceux de M. René Collin, qui occupe la vice-présidence de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC), de M^{me} Françoise Schepmans, qui assure la première vice-présidence du Réseau des femmes, de M. Philippe Courard, qui est rapporteur de la Commission politique, de M^{me} Nadia El Yousfi, qui est rapporteuse de la Commission des affaires parlementaires, de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, qui est membre de la Commission de coopération au développement, de M^{me} Margaux De Re, qui est rapporteuse du Réseau des jeunes parlementaires, et enfin celui de M. Malik Ben Achour, qui assume le rôle de coordonnateur du Réseau de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Bureau de section s'est réuni le 18 octobre 2021 et le 28 mars et le 21 juin 2022.

Depuis mars 2020, l'APF organise des réunions virtuelles de ses structures pour ses membres qui sont dans l'impossibilité de se déplacer en raison de la crise sanitaire mondiale. Dès le printemps 2022, les réunions ont pu se tenir en mode hybride.

2° Les activités internationales de l'APF

a) Le Bureau international

Le 12 octobre 2021, M. Rudy Demotte, président du Parlement, M. Jean-Paul Wahl, vice-président international, M. Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe, et M. Matthieu Daele, président de la section, ont participé à la réunion du Bureau international qui s'est réunie en visioconférence sous la présidence du premier vice-président de l'APF. Cette rencontre virtuelle a rassemblé plus d'une vingtaine de parlementaires francophones issus de quatre continents.

Les échanges ont porté sur les missions de bons offices parlementaires au Liban, au Mali et en Arménie ainsi que sur les situations politiques au sein de l'espace francophone.

Les membres du Bureau ont pris acte de la suspension de facto des sections tchadienne, guinéenne et tunisienne des instances de l'APF à la suite de l'évolution de la situation dans ces trois pays. Ils ont en outre convenu d'accompagner davantage les parlements en situation de crise ou de transition vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la démocratie.

M. Geoffroy Montpetit, nouvel administrateur de l'OIF a par ailleurs été interrogé longuement sur l'autonomie financière de l'APF par rapport à l'OIF. MM. Luperto, Wahl et Daele ont saisi l'opportunité de lui faire part de leur sentiment à cet égard.

Les 27 et 28 janvier 2022, présidé sur la base d'une délégation du président de l'APF par le président de l'Assemblée nationale du Gabon, le Bureau était organisé pour la première fois de l'histoire de l'APF en format hybride.

Les situations politiques dans l'espace francophone ont été minutieusement passées en revue. En conséquence du coup d'État au Burkina Faso et de la dissolution du parlement, le Bureau a constaté la suspension de facto de la section burkinabée et adopté une déclaration demandant la libération de tous les responsables politiques et le retour diligent à l'ordre constitutionnel. L'adoption d'un calendrier raisonnable pour la tenue d'élections libres au Mali a aussi été exigée.

L'APF poursuit par ailleurs sa dynamique d'élargissement dans les Balkans. Le Bureau a accusé réception de la demande d'adhésion du Parlement du Monténégro, et de la demande de changement de statut de la section kosovare, qui souhaite passer de celui d'observateur à celui de membre associé.

M. Geoffroy Montpetit, administrateur de l'OIF a été auditionné par visioconférence et interrogé sur l'autonomie financière de l'APF par rapport à l'OIF et sur la coordination stratégique entre les deux institutions.

Le Bureau a réitéré l'engagement de l'APF en faveur de la mise à disposition universelle des vaccins et de l'effacement de la dette des pays du Sud, afin que ceux-ci puissent davantage investir dans l'amélioration de leurs réseaux de santé, pour le bien-être des populations. Dans ce sens, des rencontres sur le thème de la santé universelle seront organisées par les commissions compétentes de l'APF avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le secrétaire général parlementaire, quant à lui, a rappelé l'importance de la dynamique inclusive dans la mise en œuvre du cadre stratégique et proposé que les chargés de mission des quatre régions de l'APF en soient plus que jamais les relais.

b) L'Assemblée générale

Du 4 au 11 juillet 2022, la 47^e session APF ainsi que le Bureau international, les quatre commissions permanentes et deux des trois réseaux se sont réunis

à Kigali (Rwanda) à l'invitation de la section rwandaise. C'est la première fois depuis juillet 2019 que l'APF réunit son assemblée plénière en présentiel.

Les journées des 8 et 9 juillet ont été consacrées aux travaux de la 47^e Session.

Le débat général de la 47^e Session a eu pour thème: « Gouvernance mondiale: le rôle des parlements pour une paix durable ». Intervenant au nom de la section, M. Daele s'est exprimé sur la question « Comment renforcer la diplomatie parlementaire de l'APF ». Il a conclu que la diplomatie parlementaire était un outil essentiel à la consolidation de la paix mondiale et que les élus avaient un rôle à jouer pour contrer la défiance des populations envers leurs dirigeants.

Lors de la traditionnelle période d'échanges entre les parlementaires et la Secrétaire générale de l'OIF où furent exposées les priorités politiques de la Francophonie, M. Philippe Courard a posé la question de la Commission politique au nom de son président absent, M. Frassa.

Les membres ont ensuite procédé à l'élection du nouveau Président de l'APF, le député canadien Francis Drouin qui devient le plus jeune président de l'APF. M. Bruno Fuchs, député français, a été nommé Secrétaire général parlementaire par intérim en attendant la reconstitution de la section française consécutive aux dernières élections législatives en France.

Les parlementaires ont approuvé l'adhésion du Parlement du Monténégro comme membre associé de l'APF, et le passage de l'Assemblée nationale du Kosovo du statut d'observateur à celui de membre associé, portant ainsi le nombre de parlements membres de l'APF à 91.

Les résolutions portant notamment sur l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits humains, l'État de droit et la démocratie, les compétences et l'action des parlements en situation d'urgence, le décrochage scolaire dans la Francophonie, l'autonomisation économique des femmes et la participation des jeunes à la vie parlementaire ont été adoptées.

Enfin, en marge de la session, le président de la République du Rwanda, M. Paul Kagame qui s'était vu décerner l'Ordre de la Pléiade et du dialogue des cultures a reçu en audience privée le Président du Parlement M. Rudy Demotte et ses collègues, présidents d'assemblée.

c) Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) réuni en la capitale européenne de la jeunesse

Du 25 au 31 juillet 2022, la 9^e édition du Parlement francophone des jeunes (PFJ) de l'APF a été organisée à Tirana (Albanie), capitale européenne de la jeunesse 2022. Pour rappel, le PFJ aurait dû se réunir en juillet 2019 à Abidjan, en marge de la 46^e Session. Reporté pour des problèmes d'organisation à Rabat en 2020, il fut annulé en raison de la crise sanitaire.

Deux délégués effectifs désignés par la section pour cette 9^e édition du PFJ y ont participé:

Tous deux ont choisi de présenter le thème « Doit-on abolir la peine de mort dans l'espace francophone ? » qui a été débattu en commission politique du PFJ. Outre ses deux délégués effectifs, la section Belgique a invité deux autres jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles à pratiquer cette simulation parlementaire.

d) La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC)

Le 17 novembre 2021, M. René Collin a reçu au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles Mme Zeribi, directrice Europe de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dans le cadre d'un projet d'Éducation citoyenne mondiale et solidaire (ECMS) porté par l'UCLouvain via le programme Ingénieux Sud. L'idée est de rassembler autour de la table et de la réflexion d'autres partenaires en vue d'analyser les coopérations possibles en matière de ECMS. La constitution d'un groupe de réflexion avec l'UCL et l'ULG et l'AUF a été initiée en janvier/février 2022.

e) La Commission politique et le groupe de travail chargés de la révision des statuts de l'APF

Du 12 au 15 mai 2022, M. Philippe Courard a participé à Québec (Canada) au groupe de travail chargé d'examiner la refonte des statuts de l'APF en déposant et défendant plusieurs amendements avant de participer aux travaux de la Commission politique.

Au cours de la cette réunion, M. Courard a présenté et développé son rapport sur les missions de maintien de la paix des Nations unies. Étant donné qu'elles sont largement déployées en milieu francophone, il était important d'examiner toutes les actions menées au sein du monde francophone afin de faciliter ces missions et de les rendre plus



opérationnelles tant pour les contingents présents que pour les populations locales.

f) La Commission de coopération au développement

Le 6 octobre 2021, M. Gaëtan Van Goidsenhoven a participé à la réunion en visioconférence de la Commission de la coopération et du développement qui avait pour thématique principale le changement climatique et le développement durable à l'ère de la Covid-19. À cette occasion, les participants ont entendu divers exposés, dont celui d'un représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, celui d'un expert belge de l'Institut fédéral pour le développement durable ainsi que celui d'un juriste spécialisé dans la géopolitique de la santé durable en Francophonie.

La commission a adopté un projet de résolution relative au « rapport sur l'occupation et la vitalité des territoires ruraux : témoignages de la Francophonie pour un développement rural durable ». Les impacts des changements climatiques sur les territoires insulaires et riverains, le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'avis de l'APF présenté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie étaient également à l'ordre du jour des travaux.

g) La Commission des Affaires parlementaires (CAP)

Du 23 au 25 mai 2022, M^{me} Nadia El Yousfi a participé aux travaux de la commission des affaires parlementaires, réunie au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'invitation de son président, M. Rudy Demotte, et du président

de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, M. Matthieu Daele.

Après deux années marquées par l'absence de réunion en présentiel, cette rencontre en format hybride a permis de rassembler plus d'une vingtaine de députés et sénateurs. Une quinzaine de parlements, issus des quatre régions de l'APF, étaient représentés. M^{me} El Yousfi, rapporteure, a présenté notamment l'avancée de son rapport sur les effets de la désinformation dans le milieu parlementaire.

À l'initiative de la section, la Commission a entendu les interventions d'Anne Vagman, première auditrice et cheffe de section au Conseil d'État de Belgique, sur le rôle de la section de législation, puis de M^{me} Nelly Mercier, première auditrice chargée des affaires internationales, et de M. Yannick Trillet, premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes de Belgique, sur les statuts et missions de la Cour.

h) Le Réseau des femmes parlementaires (RFP)

Du 16 au 19 novembre 2021, M^{me} Françoise Schepmans, première vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires (RFP) a participé aux travaux de la 4^e réunion du groupe de travail du RFP pour la mise en place d'une politique-cadre de lutte contre les violences faites aux femmes dans les parlements. Cette réunion du groupe, la première en présentiel, s'est tenue au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous la présidence de la députée québécoise, M^{me} Maryse Gaudreault, également présidente du RFP. Assistaient éga-

lement à la réunion les députées Nene Marieme Kane (Sénégal) et Euthalie Nyirabega (Rwanda) ainsi qu'une représentante de la Polynésie française, M^{me} Moihara Tupana.

La question du harcèlement au sein des parlements revêt une importance capitale puisque, selon les chiffres de l'Union interparlementaire (UIP) publiés en 2016, 82% des femmes parlementaires interrogées déclaraient avoir subi des violences psychologiques et 65% d'entre elles avaient été victimes de remarques sexistes, le plus souvent formulées dans l'enceinte du parlement.

La première journée de travail a été consacrée aux raisons pour lesquelles un Parlement devrait se doter d'une politique-cadre pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les parlements. Cette présentation a été effectuée par M^{me} Claudia Rousseau, Directrice de la Direction du Secrétariat général adjoint à l'administration, du vivre-ensemble et de la prévention du harcèlement à l'Assemblée nationale du Québec.

Au cours de la deuxième journée, M^{me} Rousseau a présenté les mécanismes, formels et informels, qui peuvent être activés à l'Assemblée nationale du Québec, suite à une situation dans laquelle une personne se serait sentie confrontée à un comportement inadéquat. M^{me} Rousseau a également insisté sur la nécessité de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation, au

sein des parlements, qui seraient destinées à tout le personnel travaillant dans l'enceinte parlementaire.

M^{me} Mireille Lalancette, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières a ensuite donné une conférence sur le cyberharcèlement dans le milieu de travail.

Suite à cet exposé, M^{me} Schepmans a informé les participantes au groupe de travail que plusieurs auditions avaient été menées sur le même sujet en Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les constats posés à cette occasion rejoignaient ceux posés par M^{me} Lalancette et justifient la demande faite précédemment par M^{me} Schepmans d'inclure le cyberharcèlement dans la politique-cadre à élaborer.

La troisième journée a débuté par la présentation de M^{me} Lieve Verboven, directrice de bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour l'Union européenne et le Benelux relative à la Convention N°190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement. M^{me} Verboven a ainsi sensibilisé les députées sur la nécessité que les pays ratifient cette convention dans leur législation nationale.

M^{me} Brigitte Filion de l'UIP a ensuite exposé la nouvelle étude portant sur les violences subies par les femmes dans les parlements en Afrique. Ici encore, les chiffres témoignent de la nécessité d'une politique-cadre efficace pour lutter contre ces faits de harcèlements. Pour clôturer ces journées de travail, un atelier de leadership politique dédié aux femmes parlementaires francophones et animé par M^{me} Natalie Rinfret, professeure titulaire à l'École nationale d'administration publique fut organisé.

La politique-cadre pour lutter contre les violences faites aux femmes fut présentée lors de la session de l'APF en juillet 2022 à Kigali. Ce texte servira de guide pour mettre en place des mesures concrètes qui permettront de prévenir et gérer le

La députée québécoise, M^{me} Maryse Gaudreault, présidente du Réseau des femmes parlementaires, était à Bruxelles du 16 au 19 novembre 2021.



harcèlement au sein des parlements. Les violences envers les femmes sont en effet des obstacles majeurs à l'entrée et au maintien des femmes en politique. S'y attaquer est une manière de favoriser l'engagement politique de celles-ci.

Le 15 mars 2022, l'APF a organisé en visioconférence un atelier en marge de la Commission de la condition de la Femme d'ONU Femmes dont le thème portait sur l'impact du changement climatique sur les femmes et les filles. À l'invitation de la présidente du RFP et en sa qualité de première vice-présidente du RFP, M^{me} Françoise Schepmans y a participé.

Du 19 au 22 avril 2022, M^{me} Françoise Schepmans, première vice-présidente du RFP s'est rendue à l'invitation de la section polynésienne à Papeete où se réunissaient le Comité directeur et le Réseau des femmes parlementaires. Ce Réseau, qui compte déjà vingt ans d'existence, a finalisé l'examen de deux rapports: le premier relatif à l'autonomisation économique des femmes dans l'espace francophone et le second sur le rôle des femmes pendant la pandémie de la Covid-19.

M^{me} Schepmans a présenté l'état d'avancement de son rapport sur la place des filles dans les filières d'éducation.

Pour conclure ses travaux, le Réseau a exprimé la volonté de créer, dans ses Statuts, une troisième vice-présidence qui permettrait à la Région Asie-Pacifique d'accéder à ce type de mandat.

Les réunions se sont terminées par un séminaire parlementaire, le 22 avril, sur le changement climatique et le développement durable ouvert à tous.

i) Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Du 25 au 28 août 2021, M. Malik Ben Achour a pris part à la réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme réuni à Kigali (Rwanda) à l'invitation de la section rwandaise.

Une fois le compte rendu et le rapport d'activités des dernières réunions adoptés, un tour de table sur la situation épidémiologique dans les différents pays a été organisé. M. Ben Achour a présenté les derniers chiffres des épidémies de Sida et de tuberculose en Belgique ainsi qu'une étude menée par la plateforme prévention SIDA relative aux conséquences de la crise de la Covid-19 sur le suivi des maladies chroniques et de la politique de prévention.

Un ensemble de parallèles peuvent en effet être faits entre les crises de la Covid-19 et du VIH, notamment en ce qui concerne les mesures prises pour mettre fin à la pandémie qui reposent essentiellement sur la responsabilisation individuelle ou les vulnérabilités socio-économiques qui sont similaires pour les deux pandémies. Comme la continuité des soins, le renfort des actions de première ligne et le soutien des associations sont primordiaux.

M. Ben Achour a conclu son intervention en constatant à quel point les enjeux n'étaient pas les mêmes entre les pays participants à la réunion. En effet, le Cameroun a notamment exposé une situation particulièrement préoccupante en ce qui concerne les cas de malaria sur son territoire. Une attention particulière y sera d'ailleurs consacrée lors de la prochaine réunion du réseau.

À l'issue de ce tour de table, les participants ont entendu des exposés de M^{me} Françoise Vanni du Fonds mondial et du représentant du Centre biomédical du Rwanda. Ce dernier a présenté brièvement le système de santé rwandais qui repose en grande partie sur l'action des agents de santé communautaire, personnes bénévoles, désignées par leurs pairs afin d'assurer leur suivi médical. Ce sont eux qui assurent une prévention et un suivi des malades. Leur rôle est donc essentiel pour accéder à une guérison.

Les participants aux travaux ont visité le mémorial du génocide à Gisozy et ont aussi assisté à la présentation de l'OMS sur la situation mondiale des trois pandémies ainsi que sur l'état d'avancement vers l'éradication du VIH/Sida d'ici à 2030. Les chiffres rwandais sont très encourageants à cet égard.

Le Réseau a également assuré le suivi de la résolution concernant une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19, votée à l'unanimité.

j) Le Réseau des jeunes parlementaires (RJP)

Le 17 septembre 2021, M^{me} Margaux De Re en sa qualité de rapporteure du Réseau des jeunes parlementaires (RJP) a participé en visioconférence à la campagne organisée par l'Union interparlementaire (UIP) « Je dis oui à plus de jeunes au Parlement ! » qui se déroulait dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie célébrée le 15 septembre. Elle y a marqué son soutien pour une représentation plus juste de la jeunesse dans les assemblées législatives.



En lien avec cet événement, deux rapports sont en cours de rédaction au sein du Réseau des jeunes parlementaires, dont un porté par M^{me} De Ré et intitulé « L'innovation démocratique au 21^e siècle: vers une initiative citoyenne plus systémique ».

La section Belgique a fait part aux membres du Bureau d'une modification dans sa composition: M. Pierre-Yves Lux remplace M^{me} Margaux De Re en qualité de rapporteur du Réseau des Jeunes parlementaires par application de l'article 12 du Règlement du Réseau des jeunes parlementaires.

3° Les activités régionales de l'APF

a) L'Assemblée régionale Europe (ARE)

Du 25 au 27 novembre 2021, la Région Europe a réuni la Conférence des présidents ainsi que sa 33^e session plénière à Tirana (Albanie), à l'invitation de la présidente de l'Assemblée de la République albanaise.



Présidée par M. Jean-Charles Luperto, chargé de mission Europe, la délégation de la section était composée de MM. Jean-Paul Wahl, vice-président international, René Collin, vice-président de la CECAC, et Philippe Courard, rapporteur à la Commission politique.

Avant d'entamer les travaux proprement dits de la 33^e Session de l'ARE, le chargé de mission Europe a exprimé son infinie gratitude aux autorités albanaises pour leur invitation à réunir au pied levé l'assemblée régionale au sein de leur assemblée législative. Ensuite, dans un moment inoubliable, empreint d'émotion, les insignes de la Pléiade ont été remis à l'écrivain albanais Ismail Kadaré. L'après-midi a été consacrée aux travaux sur le thème d'actualité: « Nos sociétés et nos parlements face à la crise de la Covid-19 ».

Animés par les interventions de cinq experts universitaires et d'une représentante d'Oxfam Belgique, les débats qui ont suivi ont donné à chaque participant,

l'occasion de s'exprimer sans tabou sur la crise sanitaire, les modes de gestion qui en ont découlé, mais également sur les enjeux géopolitiques générés à sa suite dans l'espace francophone et européen.

Du 3 au 5 avril 2022, la Conférence des Présidents de la Région Europe s'est tenue à Monaco sous la présidence du chargé de mission Europe, M. Jean-Charles Luperto, en présence de MM. Jean-Paul Wahl, vice-président international, et Matthieu Daele, président de section. L'essentiel des travaux a été axé sur la situation en Ukraine afin de manifester sans équivoque la solidarité de la Région Europe avec le peuple ukrainien et son parlement, la Verkhovna Rada.

C'est ainsi que, d'une part, a été organisée une visioconférence en direct avec le président du Parlement ukrainien, M. Ruslan Stefanchuk et, d'autre part, sont intervenues en présentiel des parlementaires ukrainiennes sur la situation réelle et dramatique vécue par la population.

Furent donc examinés, en priorité et en leur présence, la situation en Ukraine et ses impacts dans les différentes sections de la Région Europe vu l'ampleur des flux migratoires auxquels les pays voisins font face. Les effets sur la sécurité alimentaire qu'induit ce conflit dans un pays qui est l'un des plus grands fournisseurs de céréales et d'huile au monde furent également évoqués.

L'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine souveraine est une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe et il est du devoir de l'ARE de réagir face à la violation du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité d'un pays.

L'ensemble des sections présentes a enfin fait part des actions mises en place par chacun de leur État, mais également de l'immense soutien exprimé par leur population respective au peuple ukrainien, victime d'une agression illégale assimilable à une guerre menée par un État voisin.

L'APF doit être et rester aux côtés de tous les peuples qui sont victimes d'agression illégale.

4° Participation de la section aux initiatives menées par le secrétariat général APF

Du 31 août au 4 septembre 2021, le chargé de mission Europe s'est rendu à Cracovie (Pologne) où il a rejoint 20 jeunes francophones sélectionnés par l'APF pour participer à son programme jeunesse intitulé « Le train des mémoires ».

Issus des quatre régions de l'APF, ces « messenger(e)s de la mémoire » ont pris le train le 30 septembre à Bruxelles en direction de Berlin où ils ont entamé leur parcours initiatique à la mémoire des Juifs assassinés d'Europe, qui s'est poursuivi à Cracovie par la visite le 2 septembre du site du camp d'Auschwitz-Birkenau et du musée Oskar Schindler.

Tout au long de leur périple mémoriel, les jeunes messenger(e)s ont travaillé sur un projet de Déclaration relative à la mémoire et à sa transmission aux générations futures qui a été présenté à l'Université Jagellonne de Cracovie devant un public d'experts et de parlementaires, le 3 septembre.

Dans cette Déclaration, les messenger(e)s de la mémoire invitent notamment les parlements membres de l'APF à mettre en place des cadres législatifs permettant de lutter contre les discriminations, l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie et à s'assurer de la collecte, de la conservation et de la protection des archives et à veiller à ce que les citoyens puissent y avoir accès, afin de permettre un travail de la mémoire fondé sur des faits permettant de tendre vers l'objectivité.

À la fin de cette cérémonie, M. Luperto a été officiellement l'adoption de la Déclaration signée par toutes les personnes présentes. Ce projet du « train des mémoires » a reçu le soutien de Wallonie-Bruxelles International et de son Bureau à Varsovie, mais également de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles dont la contribution volontaire de 5.000 € a financé une partie des frais liés à l'hébergement et à la restauration des jeunes.

Le 14 mars 2022, le chargé de mission Europe a pris la parole au Lycée européen de Villers-Cotterêts (France) où se déroulait le premier événement co-organisé par l'APF dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la Francophonie et qui avait pour thème « De la charte de l'élève francophone au programme des Jeunes ambassadeurs francophones (JAF) : faisons entendre la voix de la Francophonie ! ». Lors de la table ronde qui a suivi, M. Luperto a évoqué la place que l'APF entend donner au programme des JAF, rappelant que le dynamisme et la visibilité de l'APF passent aussi par son ouverture à la société civile et à la jeunesse.

Le 20 mars 2022, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, une carte blanche intitulée « Démocratie européenne et multilinguisme » a été diffusée dans la presse à l'initiative de l'APF.



Du 3 au 5 avril 2022, la Conférence des Présidents de la Région Europe s'est tenue à Monaco.



Ce texte a été signé par de nombreux parlementaires européens membres de l'APF, dont le président du Parlement, M. Rudy Demotte, ainsi que tous les membres du Bureau de la section. Cette initiative fait suite au Brexit et s'inscrit dans le prolongement du colloque organisé le 21 mars 2019 par la Région Europe via son Programme d'action et de coopération (PAC), dont le but était de promouvoir la langue française dans les institutions internationales en ce compris européennes.

5° Participation de la section aux actions menées conjointement par l'APF et l'OIF

Du 8 au 10 septembre 2021, M^{me} Nadia El Yousfi en sa qualité de rapporteure de la Commission des affaires parlementaires de l'APF s'est rendue à Pristina (Kosovo) pour présider la seconde journée des travaux du Parlement des jeunes du Kosovo organisé pour la première fois grâce au soutien de l'APF et de l'OIF.

Réunis en session plénière au sein de l'Assemblée de la République du Kosovo, les jeunes ont exposé leur proposition de résolution visant à lutter contre les violences faites aux femmes dans le parlement. Celle-ci a été ensuite adoptée à l'unanimité de ses membres, en présence des autorités politiques du pays.

À l'invitation de la présidente de la République kosovare, M^{me} El Yousfi a débattu de cette première expérience et des actions de la Francophonie pour renforcer l'autonomisation économique des femmes et le leadership avec les autorités kosovares. En guise de conclusion, elle leur a proposé de reproduire l'expérience avec d'autres jeunes francophones du pays afin de promouvoir le débat démocratique, l'action citoyenne et la sensibilisation des jeunes à la question de l'égalité femmes-hommes.

Du 25 au 27 octobre 2021, M. Matthieu Daele s'est rendu à Bujumbura (Burundi) pour prendre part en tant que député-conférencier aux deux séminaires parlementaires organisés conjointement par l'APF, l'OIF et l'AFEPABU (Association des femmes parlementaires burundaises). Le premier portait sur l'autonomisation économique des femmes en zone rurale. M. Daele a développé l'importance de promouvoir une législation sensible aux femmes rurales. Le second séminaire abordait la question du Parlement et des droits de l'homme. L'occasion d'échanger sur le rôle nécessaire des parlements dans le développement et la protection des droits de l'homme et de faire-part notamment des liens entre le Parlement et les missions du Délégué général aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Du 10 au 12 novembre 2021, M. Philippe Courard a pris part au séminaire de formation, d'impregnation et d'échange d'expériences à destination des femmes parlementaires et autres députés nigériens qui s'est tenu à Niamey (Niger). Organisé par l'OIF, l'APF et conjointement avec ONU-Femmes, ce séminaire a eu pour objet d'améliorer la connaissance des mécanismes d'adoption et de révision des lois, du contrôle de l'action gouvernementale et de la prise en compte de la dimension « genre » dans les textes législatifs.

Du 9 au 18 mai 2022, M^{me} Alda Greoli, membre de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles a conduit une mission électorale de la Francophonie (MEF) au Liban à l'occasion des élections législatives qui y ont eu lieu le 15 mai 2022. Au cours de cette mission, M^{me} Greoli a rencontré les principaux acteurs et institutions impliqués dans la préparation et la conduite du processus électoral, les leaders des principaux partis politiques engagés dans la compétition électorale, les représentants de la société civile ainsi que les

partenaires internationaux sur place, pour apprécier les conditions d'organisation du scrutin.

La délégation s'est aussi rendue dans certains centres de vote de Beyrouth, le jour du scrutin, et s'est appuyée sur les observations d'organisations de la société civile, partenaire de l'OIF, notamment la Lebanese association for democratic elections.

À l'issue du processus électoral, les constats et conclusions de la mission ont fait l'objet d'un rapport formulant des recommandations en vue de la consolidation du cadre et des pratiques électorales au Liban.

6° Le Prix Geoffrey Dieudonné

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a décidé lors de sa 42e Session tenue à Antananarivo (Madagascar) en juillet 2016 d'instituer un prix, dénommé Prix Geoffrey-Dieudonné, à la mémoire de Geoffrey Dieudonné, premier conseiller de direction au sein de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, assassiné dans l'exercice de ses fonctions à Bamako (Mali), le 20 novembre 2015, alors qu'il participait à une action de coopération au renforcement des capacités de fonctionnaires parlementaires du sud.

Ce prix, attribué tous les ans à la date anniversaire de Geoffrey, est destiné à récompenser un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone particulièrement investi dans l'exercice de ses fonctions et dans la promotion de la Francophonie parlementaire. Il consiste en un stage sur mesure d'une semaine dans une assemblée de la Francophonie.

La lauréate du Prix Geoffrey Dieudonné 2021 est M^{me} Ambinintsoa July Diana Fandro, chargée d'études à l'Assemblée nationale de Madagascar.

7° Hommage à Pierre Rapsat

Le 20 juillet 2022, à Spa, sur la grande scène du festival des Francfolies, le président de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF a décerné, à titre posthume, l'insigne de Chevalier de la Pléiade au chanteur Pierre Rapsat, artiste belge francophone qui a profondément marqué de son empreinte la scène musicale belge. Pour mémoire, la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, est un ordre à vocation internationale destiné à reconnaître les mérites de personnalités qui se distinguent en servant les idéaux de coopération et d'amitié de la Francophonie.

Cette distinction décernée à Pierre Rapsat rend hommage à son œuvre musicale, son action en faveur du monde culturel francophone, ainsi qu'à sa personnalité éminemment humaniste.

II. Les comités mixtes et groupes d'entente

Le Comité mixte Québec

Du 16 au 19 mai 2022, la 30e session du Comité mixte entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Québec s'est tenue à Bruxelles, sous la présidence de M. Rudy Demotte. La session s'est ouverte sur un échange d'informations relatives à la situation politique et institutionnelle, mais également sur la gestion de nos parlements durant la crise de la Covid-19.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur le thème de la démocratie participative. Après l'audition d'experts, MM. Lux et Antoine ont fait part des expériences namuroise et bruxelloise en la matière.



Sous la présidence de M^{me} Grovonius, un long échange de vues s'en est suivi.

Enfin, le Comité entouré d'experts en psychologie éducationnelle et en psychiatrie juvénile s'est penché de manière approfondie sur la question de la santé mentale des jeunes durant la crise de la Covid-19 et sur ses conséquences. L'occasion s'est présentée pour développer également l'impact de cette période anxiogène résultant des questions climatique et de conflit en Ukraine.

III. Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Durant la présente législature, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est représenté au Conseil parlementaire interrégional (CPI) par trois membres effectifs : M. Rudy Demotte, président du Parlement, M. Philippe Courard et M^{me} Anne Laffut. Les membres suppléants sont : M^{me} Fatima Ahallouch et M. Charles Gardier.

Le 10 juin 2022, M. Demotte a participé à la 67^e séance plénière du CPI à Metz (France). Il s'agissait de la première rencontre physique après plusieurs mois de visioconférences. Forum de discussions composé de parlementaires belges, allemands, luxembourgeois et français, le CPI contribue à

renforcer la coopération transfrontalière dans les domaines de compétences des Régions membres.

Durant la réunion, les thématiques du statut du frontalier, du trafic cycliste transfrontalier, de l'Université de la Grande Région et de la protection transfrontalière contre les inondations furent abordées. Dans son intervention, M. Demotte a souligné la porosité de nos territoires et l'importance des actions du CPI pour accompagner les citoyens et faciliter leurs initiatives de part et d'autre des frontières.

IV. La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des États membres de l'Union européenne. M. Jean-Claude Marcourt, président du Parlement de Wallonie, préside la CALRE depuis janvier 2022 et succède à M. Gustavo A. Matos Expósito, président du Parlement des Canaries.

Ses objectifs sont :

- promouvoir le rôle des parlements régionaux à pouvoir législatif au sein de l'Union européenne, en veillant à l'application du principe de subsidiarité ;
- défendre les valeurs et principes de la démocratie régionale ;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions d'Europe.

Le Parlement est membre des groupes de travail suivants :

- Égalité des genres
- Subsidiarité
- Mouvements migratoires et droits humains – mineurs non accompagnés
- Diversité culturelle et linguistique ;
- Démocratie interactive

Le 26 novembre 2021, M. Rudy Demotte, président du Parlement, a participé à l'assemblée plénière de la CALRE qui s'est réunie au Parlement des Îles Canaries. Cette réunion avait pour objectif d'élire le nouveau président de la CALRE pour l'année 2022. M. Gustavo A. Matos Expósito, a ainsi cédé la présidence de la CALRE à M. Jean-Claude Marcourt, président du Parlement de Wallonie, qui a été élu à l'unanimité.



V. L'Assemblée interparlementaire Benelux/Parlement Benelux

L'Assemblée interparlementaire Benelux (ou Parlement Benelux) est présidée pour les années 2021 et 2022 par la Belgique et tient ses sessions plénières au Sénat de Belgique. C'est M^{me} Patricia Creutz, députée au Parlement germanophone et membre du Christlich Soziale Partei, qui assure la présidence du Parlement Benelux.

L'assemblée est composée de 49 parlementaires, dont 21 Belges. Depuis la réforme du Sénat en 2014, les 21 parlementaires belges sont issus de la Chambre fédérale ainsi que des assemblées régionales et communautaires.

À la suite des élections législatives de 2019, M^{me} Amandine Pavet et M. Yves Evrard ont été désignés comme membres titulaires de l'assemblée beneluxienne, M. Julien Liradelfo et M^{me} Caroline Cassart-Mailleux étant leurs suppléants. Le député Yves Evrard préside la commission des Finances et de la Mobilité.

Les 10 et 11 décembre 2021, le Parlement Benelux a tenu sa session d'hiver de manière hybride au Sénat de Belgique et sur deux journées reprenant ainsi ses habitudes d'avant-Covid-19. Le débat thématique sur la reprise économique après la crise sanitaire a permis d'entendre les représentants de diverses institutions (OCDE, gouvernement belge et ministère néerlandais).

M. Thomas Derminne, secrétaire d'État à la Relance et aux Investissements stratégiques du gouvernement belge, a présenté par visioconférence la politique de relance de la Belgique et a mis l'accent sur l'enjeu principal : la transition climatique qui induira des changements dans les comportements individuels, mais également dans les infrastructures publiques. Parvenir à une société décarbonée exigera également des investissements massifs dans les réseaux énergétiques et les transports du futur. L'intervenant néerlandais explique que la plus forte contraction a été observée dans les pays dépendant du tourisme. La reprise économique est toutefois freinée dans de nombreux secteurs suite à la pénurie des matériaux et la tension sur le marché du travail.

Les acteurs de terrain, de l'économie sociale, du secteur horeca et du tourisme, ont témoigné de

l'impact de la crise sanitaire sur leur secteur et fait part de leurs attentes pour l'avenir. La directrice de Wallonie alternative (W.Alter) - 'invest public' dépendant de la Région wallonne - a défendu la nécessité d'une économie plus résiliente où les aspects écologiques et sociaux seraient davantage mis en avant et a cité en exemple le modèle coopératif qui séduit de nombreux jeunes. Les intervenants suivants ont plaidé pour que le tourisme et l'Horeca occupent une véritable place dans la politique de relance économique des trois pays et pour que les programmes gouvernementaux incitent les entreprises à investir dans les infrastructures et dans la transition écologique et numérique.

La recommandation sur la mobilité transfrontalière des étudiants dans le Benelux a été adoptée. Elle invite les gouvernements à promouvoir et faciliter l'échange d'étudiants nationaux et étrangers.

Les 25 et 26 mars 2022, l'Assemblée interparlementaire Benelux s'est réunie au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et en liaison vidéo sous la présidence de M^{me} Patricia Creutz. Celle-ci annonce la signature d'une déclaration commune sur la numérisation entre le Parlement du Benelux, l'Assemblée balte et le Conseil nordique qui engage les parties à se tenir informées des meilleures pratiques et des développements dans leurs régions respectives.

Après la lecture de la déclaration sur le conflit armé en Ukraine, une minute de silence est observée en hommage aux victimes du conflit armé.

Au cours du débat thématique qui avait pour thème « La technologie de l'hydrogène », différents experts ont été entendus sur des sujets tels que la stratégie hydrogène du Benelux, l'éducation et la formation de spécialistes, le déploiement des stations de ravitaillement, transport, etc.) dans le Benelux, les importations d'hydrogène, etc. Diverses initiatives développées aux Pays-Bas, au Danemark et en Rhénanie du Nord-Westphalie ont été présentées.

Le Luxembourg assurant la présidence du Comité des ministres de l'Union Benelux pour l'année 2022, le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois s'est adressé par message vidéo à l'assemblée et a défini les trois priorités de la présidence luxembourgeoise : sortir renforcé de la pandémie, œuvrer pour un Benelux vert et favoriser les synergies avec les régions voisines. Le rapport de la commission des affaires étrangères sur la contribution des pays du Benelux à la Conférence sur l'avenir de l'Europe a conclu la séance.

C'est le Parlement wallon, à Namur, qui a accueilli, les 17 et 18 juin 2022, les travaux de l'assemblée Benelux. Au cours du débat thématique consacré à la mobilité durable, plusieurs experts ont pris la parole dont, pour la Belgique, un représentant d'Inter Environnement Wallonie, le Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité M. Georges Gilkinet, ainsi que le député M. Yves Evrard, en ses qualités de membre du Conseil parlementaire interrégional / Grande Région et de Président de la commission Finances & Mobilité de l'assemblée Benelux.

VI. L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

1° L'audience d'ambassadeurs

Outil complémentaire de la diplomatie traditionnelle, la diplomatie parlementaire représente un aspect essentiel de la coopération internationale et du développement de la démocratie, en Europe comme dans le reste du monde. Si les parlements ont qualité pour approuver des traités internationaux avant leur ratification officielle, la compétence des parlements et des parlementaires ne se limite pas à cette étape formelle des relations internationales. Pour être efficace, l'activité des parlementaires doit s'accompagner d'un échange d'informations plus important avec les gouvernements nationaux.

Le 21 octobre 2021, dans le cadre des excellentes relations qu'entretiennent la Roumanie et la Belgique et plus particulièrement la Fédération Wallonie-Bruxelles, le président Rudy Demotte a reçu en audience au sein du Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles SEM Andreea Pastarnac, ambassadeur de Roumanie.

Le 26 avril 2022, le président Rudy Demotte a reçu en audience SEM Badr Abdelatty, ambassadeur d'Égypte. L'ambassadeur détailla l'actualité de son pays en matière culturelle et de climat, la COP27 s'y tenant en novembre 2022. Le Président manifesta son souhait de contribuer au renforcement des liens en matière de recherche académique et mit en évidence l'expertise des égyptologues belges.

Le 26 avril 2022, le président Rudy Demotte a reçu en audience SEM Philippe Brandt, ambassadeur de Suisse. Le Parlement entretient des relations particulières avec l'Assemblée du Jura suisse depuis 1984. La discussion permit d'aborder les thématiques du conflit ukrainien, mais aussi des collaborations culturelles et académiques.

Le 5 mai 2022, le président Rudy Demotte a reçu en audience SEM Alain Gendron, ambassadeur du



Canada. Le Parlement entretient des liens particuliers avec les Assemblées du Québec et de l'Ontario, au travers d'ententes conclues respectivement en 2002 et 2018. Durant la rencontre, les discussions portèrent sur l'actualité institutionnelle belge ainsi que sur la compétence internationale de ratification des traités du Parlement.

Le 19 mai 2022, le président Rudy Demotte a reçu en audience SEM Hernán Ponce Aray, ambassadeur d'Équateur. L'entretien permit de mettre en lumière les actions de l'Équateur en faveur de la protection de l'environnement. L'ambassadeur aborda également l'importance pour son pays du traité de libre-échange avec l'Union européenne.

2° L'accueil de délégations étrangères

Le 9 mars 2022, M. Rudy Demotte, président du Parlement a reçu une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Cette délégation composée de Magnus Berntsson (Suède) et Matthias Gysin (Suisse), rapporteurs de la Commission du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, et du professeur Angel Moreno, président du groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale, a été accueillie par le président Rudy Demotte et les députés Alexia Bertrand et Matteo Segers.

Cette rencontre a été notamment l'occasion d'aborder la situation politique, institutionnelle et budgétaire ainsi que les liens que la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient avec les autorités locales au travers de ses compétences.

Pour rappel, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il veille, en particulier, à l'application des principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le 13 juin 2022, le Bureau du Parlement et le Comité exécutif de la section APF ont reçu M. Ruslan Stefanchuk, président de la Verkhovna Rada ukrainienne, qui a tenu à adresser un message audiovisuel aux parlementaires réunis en séance plénière du 22 juin.

Lors des échanges, le Président Stefanchuk a souligné que l'Ukraine est un pays pacifique qui en aucun cas ne constitue une menace pour quiconque. Leur volonté inébranlable est de rester sur le chemin de la communauté européenne, quelles que soient les souffrances qu'endure injustement le peuple ukrainien.

Par ailleurs, dans le cadre du Street Art mis à l'honneur dans les parkings du parlement à la faveur de son 50^e anniversaire, un hommage a été rendu au peuple ukrainien. Il délivre un message de paix à travers la réalisation d'une fresque dédiée à ce pays meurtri.



IV. UN PARLEMENT TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR

- 102 Le parlement organise
- 117 Le parlement accueille
- 121 Le parlement soutient
- 125 Le parlement communique



Le Parlement organise

Des prix

1° Le prix « Jeunes Artistes »

Chaque année, le prix « Jeunes Artistes » récompense un(e) jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques.

Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : design, sculpture et installation, peinture et dessin, photographie, image imprimée et art numérique.

L'édition 2021 a vu récompenser Léo Luccioni dans le domaine de la sculpture et des installations. Le président du jury, M. Matthieu Daele, député et deuxième vice-président du Bureau du Parlement, lui a remis son prix le 19 mai 2022. Outre le lauréat, le travail de quatre autres artistes - Ludovic Beillard, Justine Bougerol, Arnaud Eubelen et Mostafa Saifi Rahmouni - était de nature à justifier l'organisation d'une exposition. Poursuivant sa politique d'ouverture et afin de rencontrer un public plus nombreux, le Bureau du Parlement a décidé d'organiser cette exposition dans un lieu d'art et de culture. Cette exposition qui a eu lieu à la New SPACE de Liège, du 19 mai au 18 juin 2022, a attiré de nombreux visiteurs qui ont découvert des talents de notre Fédération retenus par le jury du prix. À cette occasion, un catalogue consacré aux artistes sélectionnés pour l'exposition a été édité par le parlement.

L'édition 2022 du prix sera, quant à elle, consacrée à la peinture et au dessin.



2° Les prix du journalisme

Le mercredi 30 mars 2022, le Parlement a mis à l'honneur Guillaume Woelfe, Salvator Guarino, Vincent De Lannoy et Raphaël Batista, lauréats 2021 de ses prix du journalisme. Étaient primées cette année, les catégories « Télévision » et « Internet ». Ces prix sont dotés, respectivement de 4.000 euros pour la télévision et 2.500 euros pour Internet.

Pour la catégorie « Télévision », MM. Woelfe et Guarino ont été récompensés pour le reportage « Dans les cuisines de la livraison de repas » diffusé dans l'émission #Investigation sur la RTBF. « Ils nous livrent une très bonne enquête, dans l'actualité, dans l'époque », indique la députée Sabine Roberty, présidente du jury. Le jury, par la voix de sa présidente, a salué « la réalisation du reportage, tout comme le choix de la thématique et son traitement, qui va au fond des choses, ce qui donne un sujet très concret et didactique ».

Pour la catégorie « Internet », MM. De Lannoy et Batista en charge du design ont été primés pour le reportage IHP - Instants d'humanité protégés pour Lalibre.be. M. De Lannoy s'est emparé d'un sujet difficile et peu traité, à savoir la maladie mentale. Il le fait avec une écriture soignée et beaucoup d'humanité. Les membres du jury ont salué ce travail porteur d'espoir. Le président du Parlement, M. Rudy Demotte, s'est associé au jury pour « saluer la qualité des travaux qui ont été envoyés et remercier l'ensemble des journalistes ayant remis une candidature ».

Le jury a également tenu à rappeler que les prix du journalisme du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'adressent à tous les titulaires du titre de journaliste professionnel aux termes

de la loi du 30 décembre 1963 ou titulaire de la carte de stagiaire délivrée par l'Association des journalistes professionnels (AJP) et encourage un maximum de professionnels à concourir. Les prix 2023 porteront sur les catégories « presse écrite » et « photographie de presse ».



3° Le prix pour la promotion du sport féminin

Le 26 janvier 2022, soit quelques jours après la Journée internationale du sport féminin, le Parlement a remis son prix pour la promotion du sport féminin à M^{me} Flore Hastir, en reconnaissance de son engagement dans le projet « Be A TriGirl » visant à encourager la pratique du triathlon par les femmes et des filles.

Madame Hastir a lancé le projet « Be A TriGirl » en collaboration avec son club Tri-Tra-Raid Seraing. À force d'entraînement, de persévérance, de ténacité, mais surtout d'esprit d'équipe, vingt-trois dames ont bouclé le Triathlon Sprint de Bütgenbach, en juillet 2021.

Comme l'a indiqué M^{me} Hastir à la tribune du Parlement : « en ayant fait ma propre expérience et en échangeant avec mon entourage, j'ai pris conscience que de nombreuses femmes connaissent des problèmes dans l'approche du triathlon : conciliation avec la vie familiale et professionnelle, freins financiers, équipements, représentation féminine

faible, mentalités, manque de confiance, sous médiatisation. Bref, triste constat : peu de femmes dans les clubs, peu de femmes sur les courses, peu de femmes dans les instances décisionnelles. J'ai eu envie de changer ça et d'encourager la gent féminine sur cette voie, d'où la naissance du projet Be A TriGirl ». Mme Hastir a souhaité remercier la ligue de triathlon francophone et Optimal training pour leur soutien.

Selon les mots du Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Rudy Demotte, « notre société a besoin de modèles tels que Mme Hastir pour déconstruire les préjugés et les normes culturelles de la féminité et, ainsi aider les filles et les femmes à devenir qui elles veulent ».

NOTRE
SOCIÉTÉ A
BESOIN DE
MODÈLES



4° Le prix de la démocratie et des droits de l'homme

Institué par le décret du 30 avril 2015, le prix de la démocratie et des droits de l'homme récompense une organisation, une institution ou une personnalité dont l'action et l'engagement s'inscrivent dans la volonté de promouvoir pleinement la démocratie et les droits de l'homme. Le prix est décerné officiellement lors d'une séance plénière par un jury composé du président du parlement, des membres du Bureau et des présidents des groupes politiques reconnus.

Après le docteur Denis Mukwege (2015), M. Pierre Claver Mbonimpa (2016), M^{me} Latifa Ibn Ziaten (2017), la Fondation Samilia (2018), l'ONE « UPR Info » (2019) et le Musée juif de Belgique (2020), le prix 2021 avait été attribué au « Music Fund ASBL ».

En 2022, le prix a été décerné à l'ASBL En-GAJE qui soutient la liberté de la presse, l'un des fondements de l'État de droit, en permettant aux journalistes exilés qu'elle accueille de garder leur identité professionnelle et d'éclairer l'opinion sur les situations qu'ils et elles fuient. En-GAJE



est une structure d'accueil pour les travailleurs de presse qui ont rejoint la Belgique parce qu'ils ne sont plus en sécurité dans leur pays du fait de leur profession. Cet accueil est ouvert à celles et ceux dont on aura vérifié la réalité de leur profession, qu'elles et ils soient ou non demandeurs d'asile ou réfugiés.





La Journée internationale de la démocratie

Le 15 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le Parlement a accueilli une classe de l'Institut technique Félicien Rops de Namur (section infographie) pour qu'elle participe au nouveau jeu d'énigmes développé par le Parlement.

Ce jeu d'éducation citoyenne a pour vocation de faire découvrir le Parlement, sa composition, ses missions et ses bâtiments de manière ludique, participative et éducative.

Les jeunes parcourent ainsi les couloirs de l'institution à la recherche d'énigmes et doivent échanger et collaborer afin de trouver leurs solutions.

À l'issue du jeu d'énigmes, le président Rudy Demotte a accueilli les participants dans l'hémicycle et leur a rappelé l'importance de la démocratie et l'investissement citoyen. Il est également revenu sur les différentes mesures prises au cours de la crise sanitaire et dont certaines questionnaient le rôle du parlement, notamment dans sa mission de contrôle du gouvernement, ou le respect de certaines libertés fondamentales.

Les élèves ont ensuite pu échanger avec un représentant de chaque groupe politique sur le thème des élections, des missions du Parlement, des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la représentation du Parlement au niveau international.



La Semaine de la mobilité

Dans le cadre de la Semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2021, le Parlement a organisé différentes actions de sensibilisation à l'attention des agents.

L'objectif de cette semaine était de démontrer les avantages des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle comme la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun.

Dans ce cadre, le Parlement a notamment organisé un concours de selfies tout au long de la semaine afin d'initier les agents à la multimodalité pour se rendre au Parlement (ou à la gare).

Le Parlement a également organisé une formation théorique suivie d'une sortie « initiatique » vélo destinée aux agents non aguerris à ce type de transport.

Une visite thématique permettant de découvrir Bruxelles à vélo a été planifiée dans le courant de la semaine. Cette balade a permis d'initier une trentaine d'agents à l'utilisation du vélo en ville dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Enfin, une dizaine d'agents ont participé au challenge « Au travail sans ma voiture » organisé par Bruxelles Mobilité leur octroyant ainsi des billets gratuits de train, tram, métro, ainsi que des bons de réduction de transports partagés.

Le Parlement, soucieux d'encourager la mobilité douce, participe chaque année à la semaine de la mobilité et met en place de nombreuses actions afin d'initier un maximum de ses agents aux modes de déplacement alternatifs.



La 3^e édition du séminaire de formation à destination des agents des assemblées parlementaires

Le Parlement, en collaboration avec la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), a organisé la 3^e édition de son séminaire de formation à destination des agents parlementaires. Il a eu lieu du 20 au 23 septembre 2021.

Une trentaine d'agents parlementaires ont suivi les travaux en présentiel parmi lesquels 20 agents belges et 8 agents étrangers venus du Niger, de la Roumanie, de la Suisse, de la RDC et de la Côte d'Ivoire. 60 autres y ont participé en visioconférence. La formation s'est tenue en présentiel, à Bruxelles, mais également en ligne, en visioconférence.

Le séminaire se veut participatif, grâce à des séances de questions/réponses et des échanges d'expériences avec les participants pour chaque module.

Ce séminaire était organisé en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles et l'Université Saint-Louis Bruxelles et le programme était axé sur quatre thématiques :

- les grands enjeux auxquels doivent faire face les administrations parlementaires ;
- la démocratie parlementaire : enjeux et perspectives ;
- le contrôle budgétaire et comptable des parlements ;
- les nominations, élections et présentations confiées par la loi aux organes parlementaires.





La remise des insignes de la Pléiade, Ordre de la francophonie

À l'occasion de son 50^e anniversaire, le Parlement a renommé ses salles de réunions en hommage à des personnalités qui se sont distinguées dans ses domaines de compétences.

C'est dans ce cadre que le Parlement a eu le plaisir d'accueillir, le 29 septembre 2021, M^{me} Amélie Nothomb, M^{me} Yolande Moreau, M. François Englert et M. Michel Draguet, représentant de M. Pierre Alechinsky, afin d'inaugurer les salles portant leur nom.

Chaque personnalité a été décorée de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures. Cette distinction honorifique a vu le jour



en 1976 à l'initiative de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). À vocation internationale, elle est destinée à reconnaître les mérites éminents de personnalités qui se distinguent en servant les idéaux de coopération et d'amitié de la Francophonie.

Le 21 juin 2022, à l'occasion de la journée de célébrations du 50^e anniversaire du Parlement, M. Philippe Geluck et M. Eddy Merckx se sont également vu remettre les insignes de la Pléiade au cours d'une cérémonie officielle dans l'hémicycle.



La Journée internationale des droits de l'enfant

Dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant, le Parlement a organisé le vendredi 19 novembre 2021, en collaboration avec UNICEF Belgium, une activité pour les élèves de 6^e primaire de l'École fondamentale de Flémalle Grande II en présence du délégué aux droits de l'enfant, M. Bernard De Vos.

Les élèves ont assisté à la projection du film « Demain est à nous » de Gilles de Maistre qui a permis de les sensibiliser sur les difficultés que peuvent endurer les enfants dans le monde, mais également sur des actions positives entreprises par certains d'entre eux pour améliorer leur environnement, leurs conditions ou celles des gens qui les entourent.

Ils ont ensuite participé à un atelier qui fut animé par l'équipe d'UNICEF Belgium et au cours duquel ils ont pris la parole pour partager leur vision sur leurs droits et sur la société dans laquelle ils souhaiteraient vivre.



Le colloque « La lutte contre la haine en ligne envers les femmes »

La résolution adoptée au Parlement le 20 janvier 2021 et relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique prévoit l'organisation d'un colloque annuel autour du harcèlement et de la propagation des discours de haine. Ce volet de la résolution s'est concrétisé, le 25 novembre 2021, avec l'organisation d'un premier colloque portant plus spécifiquement sur la lutte contre la haine en ligne envers les femmes.

Dans le cadre du plan d'action « HeForShe »

victime de cyberharcèlement, et M^{me} Manon Loge dit « Manonolita », ambassadrice jeunesse de Child Focus, influenceuse, youtubeuse et gameuse, victime de cyberharcèlement, M^{me} Laurence Rosier, docteure en philosophie et lettres, professeure de linguistique, d'analyse du discours et de didactique du français à l'ULB, auteur de l'ouvrage « De l'insulte aux femmes » ; M^{me} Nadia Laouar, substitue du procureur général, coordinatrice du réseau d'expertise en matière de criminalité contre les personnes, en charge des problématiques liées aux lois anti-discrimination au Parquet général de Liège ; et M. Alain Luypaert, commissaire de police, directeur Internet Investigations – Internet Referral Unit.



2021-2023 du Parlement, le Comité d'avis chargé des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes a déterminé l'angle d'approche de ce colloque. Le comité avait lui-même procédé à une série d'auditions sur cette question. Le 25 novembre marque la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Le colloque a exploré trois thématiques : le constat général du cyberharcèlement auprès des femmes et les dispositifs de prévention pour lutter contre ce phénomène, le témoignage de victimes, ainsi que le décryptage du documentaire « #salepute » de Myriam Leroy et Florence Hainaut et le dispositif judiciaire en matière de lutte contre le cyberharcèlement.

Organisé en présentiel et à distance, sous la présidence de Gwenaëlle Grovionius, le colloque a rassemblé une centaine de participants et mis en présence des orateurs de qualité comme Irène Zeilinger, directrice de l'ASBL Garance ; M^{me} Françoise Goffinet, attachée à l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes ; M^{me} Bouchra Abdou, directrice de l'Association marocaine Tahadi pour l'égalité et la citoyenneté ; M^{me} Tanja Milevska, journaliste, correspondante pour l'agence de presse nationale macédonienne,

L'action de sensibilisation dans le cadre de la journée internationale de lutte contre le VIH/sida

Chaque année, le Parlement marque son soutien à la Journée internationale de lutte contre le VIH/sida du 1^{er} décembre. À cette occasion, le Parlement habille sa façade du ruban rouge, symbole de la lutte contre cette maladie.

Cette journée est également une opportunité pour le Parlement, compétent en matière de promotion de la santé en milieu scolaire, de sensibiliser les jeunes à la prévention du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles (IST).

Il a ainsi relayé sur ses réseaux sociaux des messages de prévention et des quiz interactifs préparés par son partenaire, la Plateforme Prévention Sida.



Des représentations de la pièce « Propaganda ! »

À l'occasion de son 50^e anniversaire, le Parlement a souhaité associer les citoyens aux festivités en faisant diffuser dans les différentes provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la pièce « Propaganda ! » de Vincent Hennebicq interprétée par la compagnie Popi Jones. « Propaganda ! » raconte l'histoire de Edward Bernays qui, au cours du 20^e siècle, a transformé le monde dans l'ombre. Cet agent d'artiste et producteur de théâtre, devenu publicitaire et conseiller politique, a développé une théorie, basée sur les acquis de la psychologie, visant à manipuler les masses.

Entre conférence télévisée, discours politique et spectacle de stand-up, « Propaganda ! » use des moyens du théâtre pour dévoiler certaines techniques de manipulation médiatique. Accessible, frais et direct, en utilisant des images d'archives et plus actuelles, le spectacle traverse l'histoire du 20^e siècle pour mieux questionner le présent.

Chaque représentation de la pièce a été suivie par un moment d'échanges entre le public et les parlementaires présents. Ces échanges ont été animés et modérés par M^{me} Élodie de Sélys et par M. Arnaud Ruysen.

Cette activité de participation citoyenne a été un succès dans chacun des lieux de représentation, à savoir les centres culturels de Herve, Mouscron, Chapelle-Lez-Herlaimont, Perwez, la maison de la culture de Marche-en-Famenne, la Cité Miroir de Liège et le théâtre les Tanneurs à Bruxelles.



Le Parlement Jeunesse

Après un report en 2021 en raison de la situation sanitaire, la XXV^e session du Parlement Jeunesse Wallonie – Bruxelles s'est tenue au Parlement durant les congés de détente, du 28 février au 4 mars 2022.

Cette simulation parlementaire contextualisée dans un environnement fictif, la Pèjigonie, a permis à deux groupes d'une cinquantaine de jeunes (de 17 à 26 ans) d'endosser le rôle de parlementaires, de journalistes ou de ministres durant deux jours et demi (adaptation aux mesures sanitaires en vigueur).

Au cours de leurs travaux, les jeunes parlementaires ont débattu, amendé et voté plusieurs projets de décret :

- le décret visant à promouvoir une vie de qualité en démystifiant la mort ;
- le décret visant à lutter contre le colonialisme par une réforme des institutions scolaires ;
- le décret visant à libéraliser le secteur culturel ;
- le décret visant à lutter contre le sans-abrisme par l'introduction du « Housing First ».

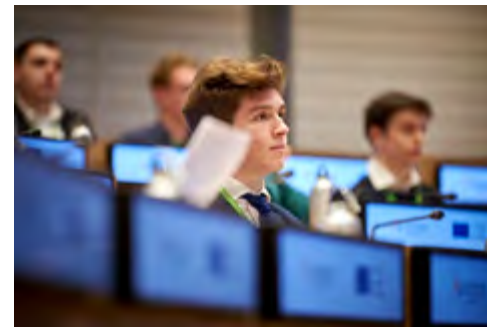
Créé il y a plus de 20 ans, ce projet vise principalement à apporter aux jeunes francophones une meilleure compréhension du système parlementaire à travers une immersion complète où chacun d'entre eux n'est tenu que par sa propre opinion dans un esprit non partisan.

Les jeunes francophones ont cette année partagé leurs discussions avec des jeunes venus du Québec, de la Louisiane et de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, des régions avec lesquelles le Parlement entretient des liens privilégiés.

La Journée internationale des droits des femmes

En vue de marquer son soutien à la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, le Parlement a diffusé sur ses réseaux sociaux et son site Internet une vidéo donnant aux représentants et représentantes de chaque formation politique l'occasion de s'exprimer sur la symbolique de cette journée ainsi que sur les priorités pour faire progresser l'égalité homme/femme.

L'assemblée citoyenne : « Quel avenir pour l'Europe »



Les vendredi 18 et samedi 19 mars, 62 jeunes âgés de 18 à 25 ans provenant d'horizons divers se sont donné rendez-vous au Parlement pour débattre du thème « Quel avenir pour l'Europe ? ».

L'événement s'inscrivait dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe qu'ont lancé la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil européen. Cette initiative offre aux citoyens des 27 États membres l'occasion de partager leurs idées et de contribuer à façonner notre avenir commun, grâce à l'organisation d'une série de débats et de discussions.

Il s'agit donc d'un exercice démocratique majeur mené à l'échelle de toute l'Europe proposant un nouvel espace public propice aux débats ouverts, inclusifs et transparents avec les citoyens autour d'un certain nombre de priorités et de défis essentiels. L'Union européenne s'est engagée à écouter les recommandations formulées et à y donner suite, dans les limites de sa sphère de compétences.

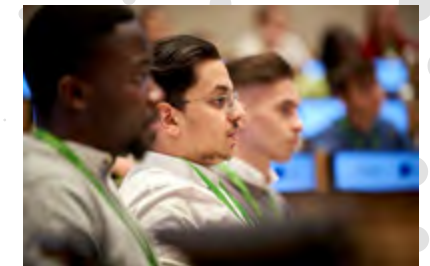
Le Parlement a décidé de participer à cette Conférence à travers l'organisation d'un événement participatif citoyen « Quel avenir pour l'Europe ? » qui s'est articulé ainsi sur quatre thèmes :

- ce que l'Europe représente pour moi ;
- ce que je propose pour que l'Europe soit proche de moi ;
- ce que j'attends concrètement de l'Europe ;
- ce que je souhaite que l'Europe porte comme valeurs.

Le premier jour, les jeunes ont entendu le discours du président Rudy Demotte, ainsi que les exposés de deux professeurs d'université, spécialistes des questions européennes, Nathalie Brack pour l'ULB et Louis le Hardy de Beaulieu pour l'UCLouvain. Ils ont ensuite écouté Gaëtane Ricard-Nihoul, l'une des organisatrices de la Conférence sur l'avenir

de l'Europe pour la Commission européenne. Les orateurs ont tenu à s'exprimer dans un langage clair, accessible à tous, ce qui a suscité l'intérêt du jeune public et favorisé l'éclosion de nombreuses questions et propositions.

Le second jour, en matinée, les techniques de l'intelligence collective ont été exploitées pour organiser des ateliers. Elles ont instauré une belle dynamique et encouragé les prises de parole. L'après-midi, c'est en séance plénière, dans l'hémicycle, que les 62 jeunes citoyens se sont retrouvés, pour résumer les activités de la matinée, mais également pour voter sur chacun des textes correspondant aux thèmes préalablement dégagés, l'ensemble formant



la « Déclaration sur l'avenir de l'Europe ».

Les parlementaires Diane Nikolić, cheffe de groupe, Philippe Courard, ancien président du Parlement, Rodrigue Demeuse et Antoine Hermant se sont ensuite entretenus avec le jeune public. Ils ont assisté au vote final sur l'intégralité du texte. La Déclaration sur l'avenir de l'Europe a été adoptée par 47 oui, 11 non et 4 abstentions. Elle a été transmise aux 94 parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et déposée sur la plateforme Internet de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, avec les autres contributions des pays membres participants.

Devant les députés réunis en séance plénière, le 30 mars 2022, trois des jeunes participants sont venus présenter une synthèse des travaux et de la Déclaration.





La 10^e édition du concours des écoles : challenge de marche et course à pied

Pour la 10^e édition 2022 du concours des écoles, le Parlement a mis à l'honneur la pratique sportive à l'école à travers l'organisation d'un challenge de course à pied et de marche. Les élèves de 5^e et 6^e années secondaires étaient ainsi invités à parcourir individuellement la plus longue distance possible afin d'accroître la distance moyenne de leur classe sur laquelle était établi le classement.

Durant ces 42 jours de compétitions, ce sont les élèves de la 5^e G de l'Athénée royal de Chimay qui, sous l'impulsion de leur professeur, ont obtenu la plus longue distance moyenne des 32 classes participantes.

Cette performance leur a permis de participer à un séjour à l'Adventure Valley Durbuy durant lequel ils ont pu goûter aux joies du kayak, de la Via Ferrata, d'une chute libre de 32 m ou encore d'une activité de spéléo, mais aussi de vivre des moments forts en émotion et une expérience enrichissante aussi bien sur le plan sportif que relationnel.

Le Parlement des enfants

La 7^e session du Parlement des enfants s'inscrivait cette année dans le programme des festivités des 50 ans du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec pour thème : « 50 ans du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : des compétences qui me concernent ! »

Le Parlement des enfants est une activité d'apprentissage à la démocratie qui vise à permettre à des élèves de 6^e primaire d'approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement d'une institution démocratique en mettant en exergue les valeurs essentielles d'une société ouverte.

Son principe est simple : les classes inscrites viennent en visite au Parlement en compagnie de leur parrain/marraine parlementaire. Les élèves rédigent ensuite en classe une proposition de décret sur un thème différent chaque année.

En raison de la crise sanitaire, toutes les écoles inscrites n'ont malheureusement pas pu aller jusqu'au bout du processus et effectuer le travail de rédaction d'une proposition de décret.

Les classes ayant mené le projet à son terme ont par conséquent été récompensées de leurs efforts lors d'une remise de prix organisée au Parlement le 19 mai 2022. Les lauréats ont chacun remporté un écran interactif pour leur école respective.

Palmarès de la 7^e session du Parlement des enfants :

- l'école Jean-Marie Léonard de Flémalle en province de Liège;
- l'école fondamentale communale des Frontières à Cul-des-Sarts en province de Namur;
- l'école Robert François à Haine-Saint-Pierre en province du Hainaut;
- l'école communale du Bon Air à Leuze-en-Hainaut en province du Hainaut;
- l'école fondamentale Saint-Charles à Dottignies en province du Hainaut ;
- l'école fondamentale communale Saint-Quirin de Huy en province de Liège.

Les six propositions de décret déposées ainsi que toutes les informations sur cette initiative, notamment les supports pédagogiques, sont disponibles sur le site Internet du Parlement des enfants : <http://www.parlementdesenfants.be> .

Des visites

La session 2021-2022 fut perturbée par la crise sanitaire. En application des mesures prises en automne et en hiver par les autorités publiques pour y faire face, le Parlement a interdit son accès au public.

Cependant, une fois les mesures levées, les visiteurs - groupes scolaires, jeunes et adultes - sont venus en nombre au Parlement. Ils ont ainsi pu profiter d'une expérience immersive et dynamique grâce aux nouvelles installations numériques, réalisées durant le confinement, qui jalonnent le parcours.

Au total, 1.740 visiteurs ont pu découvrir l'institution, parmi lesquels notamment :

- 400 enfants de 6^e primaire, dans le cadre du Parlement des enfants. Ce qui représente deux tiers de nos visiteurs ;
- 305 enfants, également issus de l'enseignement primaire, en provenance d'autres écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 400 jeunes dans le cadre du jeu d'énigmes ;
- 169 adolescents en provenance de l'enseignement secondaire ;
- 250 jeunes adultes issus de l'enseignement supérieur ;
- 216 adultes, venant de groupes divers tels que l'enseignement pour adultes, des ASBL, d'anciens étudiants ...





Des jeux d'énigmes

À l'occasion de son 50^e anniversaire, le Parlement a conçu un nouvel outil d'éducation citoyenne sous la forme d'un jeu d'énigmes. Ce jeu, accessible aux jeunes à partir de 15 ans, a pour objectifs de faire découvrir le Parlement, ses missions, son fonctionnement et son bâtiment. Cette activité s'adresse tant à une classe qu'à des groupes de différents horizons encadrés par un enseignant ou un éducateur.

Les participants parcourent le Parlement des francophones de Belgique et sont invités à interagir en vue de résoudre les énigmes après avoir pris connaissance des informations pouvant les aider. C'est donc tout en s'amusant que les jeunes découvrent le Parlement qui souligne à nouveau sa volonté tant d'être ouvert au monde extérieur que de promouvoir les valeurs démocratiques dans l'espace francophone.

Au cours de l'année écoulée, malgré la crise sanitaire et les mesures prises par les autorités publiques qui ont rendu un temps le Parlement inaccessible au public, 400 jeunes provenant des 5 provinces francophones du pays et de Bruxelles ont néanmoins franchi les portes du Parlement pour participer à ce jeu d'énigmes.



QUATRE-CENTS
JEUNES ONT
FRANCHI LES
PORTES DU
PARLEMENT.



Le Parlement accueille



Le Parlement met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif. Malheureusement, en raison de la situation sanitaire, les mises à disposition de locaux ont été très réduites au cours de la session.

La Journée du patrimoine 2021

Depuis plusieurs années, le Parlement participe aux Journées du Patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale avec pour objectif de faire découvrir à de nombreux citoyens ses bâtiments et leurs richesses architecturales tout en se familiarisant avec l'institution et son fonctionnement.

Témoin de la vie politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Hôtel de Ligne du Parlement avec ses salles de commission et son hémicycle est un lieu d'échanges, de débats et de prises de décision, emblématique du travail parlementaire qui s'y déroule au cœur de la démocratie. Les visites du Parlement ont ainsi rencontré pleinement la thématique de l'édition 2021 des Journées du patrimoine intitulée « Meeting Points », hautement symbolique pour le début de la sortie de la crise sanitaire alors que les lieux de rencontres ont été rendus inaccessibles au public durant un certain temps.

Les travaux de l'Association Internationale des Maires francophones

Le Parlement a accueilli les 2 et 3 novembre 2021 les travaux de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ayant pour thème « Le numérique au service du développement urbain et la résilience des territoires ».

Ces journées de travail, organisées en collaboration avec la ville de Namur, ont rassemblé une centaine de participants issus de plus de 20 pays francophones sous l'égide de l'AIMF, l'un des quatre opérateurs de la Francophonie. Ces travaux ont abouti à l'adoption du plan d'action de l'AIMF en matière de développement numérique 2022-2026.

La remise du prix du Fonds Houtman

Reporté à plusieurs reprises en raison de la situation sanitaire, le Fonds Houtman a remis, le 16 novembre 2021, son prix 2020 au sein de l'hémicycle du parlement.

Né en 1989 à la suite du legs de Herman Houtman en faveur de l'ONE, le Fonds Houtman a pour vocation première de soutenir et d'accompagner des actions et des recherches-actions dans le champ de l'enfance en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est administré, au sein de l'ONE, par des représentants de l'ONE ainsi que des experts issus du monde universitaire et du FNRS. En 2019, le Fonds Houtman célébrait ses 30 années d'action, anniversaire qu'il partage d'ailleurs avec la Convention relative aux droits de l'enfant. À cette occasion, il a lancé un appel à candidatures pour l'attribution d'un grand prix (d'une valeur de 40.000 euros) destiné à couronner et pérenniser une œuvre majeure et originale dans le domaine de l'enfance en difficulté dont la thématique portait sur la question de la participation des enfants et/ou des jeunes sur les sujets qui les concernent, directement ou non.

C'est l'ASBL Comme un lundi qui s'est vue récompensée pour son projet « Parlons jeunes » qui propose, depuis 2013, la possibilité aux enfants et jeunes bruxellois de construire leur esprit critique et leurs capacités créatives via des capsules vidéo et audio ou des contributions écrites.



La remise du prix François Delor

Le 17 novembre 2021 a été remis le prix François Delor. Il vise à récompenser un travail de fin d'études contribuant de manière originale à l'enrichissement des connaissances sur les questions, les sexualités et les cultures LGBTQIA+ (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, intersexués et asexués). Il s'agit d'un prix unique d'un montant de 1.000 euros récompensant indistinctement les travaux de fin d'études des étudiants des universités et des hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est le travail de fin d'études de Tessa Poncelet « "Je" contient des multitudes. Investigation de la construction identitaire chez les personnes homosexuelles et musulmanes issues de l'immigration à Bruxelles » (édition du prix 2020- 2021) qui a été distingué.

L'exposition : « La vie, sous conditions: un pass politique ? »

Le 16 mars 2022 s'est tenu au Parlement le vernissage de l'exposition de photographies « La vie, sous conditions: un pass politique ? » proposée par l'ASBL Samilia. Cette association, fondée dans le sillage de la Fondation du même nom, a pour but de contribuer à l'élimination de la traite des êtres humains en promouvant auprès des citoyens et de

la collectivité le développement d'une éducation attachée à la promotion des droits civils, politiques, sociaux et économiques des personnes, y compris les enfants.

Dans ce cadre, le photographe syrien Abdulaziz Dukhan a exposé 42 photographies prises sur le vif illustrant ainsi la vie de nombreux travailleurs issus de l'immigration avec ou sans papier.

L'exposition a été proposée au public jusqu' au 31 mars 2022.



L'opération « Journalistes en herbe »

Depuis 13 ans, le Parlement soutient le concours « Journalistes en herbe » organisé par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix récompense le travail journalistique fourni durant une année par des classes de 6^e primaire ainsi que de 1^{re}, 2^e et de 6^e secondaire.

Le concours a pour objectifs de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de réaliser un projet collectif mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leurs capacités de réflexion, de synthèse et d'analyse, ainsi que leur capacité d'écriture. Un jury composé de spécialistes de la presse et de l'enseignement se charge de départager les participants.

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, le Parlement a pu à nouveau accueillir la remise des prix, le 25 mai 2022. Au cours de la cérémonie, il a récompensé les lauréats en leur offrant des chèques sport & culture leur donnant accès à un large choix d'activités sportives ou culturelles.

Retrouvez le palmarès de l'édition 2021-2022 à l'adresse : <http://www.culture-enseignement.cfwb.be>

Une rencontre avec les étudiants de l'institut supérieur de pédagogie – Galilée

Le vendredi 20 mai 2022, le Parlement a accueilli dans son hémicycle 150 étudiants de l'institut supérieur de pédagogie – Galilée (ISPG) pour une rencontre et un débat avec des parlementaires de diverses composantes politiques.

Les échanges de vues se sont articulés autour du Pacte d'excellence, des enquêtes Pisa et des inégalités en milieu scolaire.

Ce débat et cette séance de questions-réponses avaient pour objectifs de conscientiser les étudiants sur la question des inégalités sous différents aspects, mais également de contribuer à rapprocher ces jeunes de notre institution communautaire et des institutions politiques plus largement.

L'ASBL Panathlon : Mouvement du fair-play européen

Le mercredi 1^{er} juin a eu lieu dans l'hémicycle du Parlement, la Joyeuse Entrée du Mouvement européen du fair-play marquant l'inauguration de la présidence belge à la tête de ce mouvement en présence d'une centaine de participants issus des comités olympiques européens, de différentes fédérations sportives, du Parlement européen, du Parlement fédéral et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette journée étant organisée par l'ASBL Panathlon, les participants ont entamé à cette occasion une réflexion sur la manière de pratiquer son sport de manière positive dans un esprit « fair-play ». Panathlon poursuit comme objectif la promotion et la défense des valeurs de fair-play et de l'éthique sportive et citoyenne en organisant notamment des actions transversales avec les acteurs du monde sportif belge et européen.

Le Parlement **soutient**

Des événements importants

Durant la session 2021-2022, le Bureau du Parlement a accordé son soutien à plusieurs événements phares en Fédération Wallonie-Bruxelles. S'il est une compétence que la Fédération Wallonie-Bruxelles et son Parlement affectionnent particulièrement, c'est bien la culture : elle constitue le ciment entre tous les francophones de ce pays. Que nous soyons Wallons ou Bruxellois, nous vibrons de la même manière au cinéma, au théâtre, au musée, lors d'un concert, en lisant un livre ... La culture ne divise jamais ; elle rassemble, elle fédère.

1° Le Festival international du film francophone de Namur (FIFF)



Le Parlement a soutenu l'édition 2021 du FIFF, pour un montant de 10.000 euros.

Il s'est tenu du 1^{er} au 8 octobre 2021. Ce festival est tout entier dédié à la culture cinématographique francophone. Sa réputation n'est plus à bâtir. Véritable lieu d'expression et de rencontre, il met l'accent sur le respect de la diversité culturelle et des identités de chacun.

À cette occasion, le Parlement a organisé une séance spécifique dans le cadre du FIFF Campus, les séances dédiées au public scolaire.

Fidèle à son engagement dans le mouvement HeForShe, le Parlement a choisi de dédier cette séance à la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi, quatre courts métrages ont été proposés à une salle comble :

- « La protagoniste », de Sarah Carlot Jaber ;
- « Dans le silence d'une mer abyssale », de Juliette Klinke ;

- « Silence s'il vous plaît », de Aube Verbiguie-Soum ;
- « Des bagnoles et des arbres », de Salomé Richard.

S'en est suivi un débat entre des parlementaires de toutes les formations politiques représentées au Parlement, les réalisatrices et la salle, composée d'élèves de 5^e et 6^e secondaires.

2° Le Festival international du film de Mons



Le Parlement a soutenu l'édition 2022 de ce festival pour un montant de 10.000 euros.

Il se positionne comme un espace de rencontre entre les générations et les univers artistiques à travers l'exploration d'un cinéma international audacieux. Il a pour objectif de rendre le cinéma accessible à tous. Le Festival international du film de Mons 2022 s'est tenu du 11 au 19 mars 2022.

Outre la visibilité classique, le Parlement a été associé à l'ensemble des séances à destination du jeune public.

3° Générations solidaires

Le Parlement a accordé une grande subvention d'un montant de 5.000 euros à l'ASBL Générations solidaires, un projet initié par les Éditions de l'Avenir en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. L'objectif du projet est d'accompagner et de soutenir des initiatives citoyennes portées par celles et ceux qui s'engagent en faveur de plus de solidarité. Les lauréats obtiennent un soutien financier, un coaching et de la visibilité médiatique.

Au terme de l'appel à projets, 10 initiatives sont sélectionnées. Elles bénéficient d'une mise en visibilité dans les médias.

Les critères de sélections sont : le fait d'impliquer les jeunes, de défendre des valeurs de solidarité

par des retombées concrètes, de présenter un caractère innovant, de répondre à un besoin crucial insatisfait, d'être durable et répliquable (avoir valeur d'exemple). Le projet doit avoir lieu en Wallonie ou à Bruxelles. Le jury privilégie les initiatives naissantes ou de moins de cinq ans.

Ce projet s'adresse aussi aux écoles. En effet, il est proposé aux classes primaires et secondaires de mettre sur pied ou de valoriser un projet existant imaginé et mis en œuvre par les élèves, au sein des écoles et de préférence, ouvert sur le quartier/la ville /la région. Les écoles qui le souhaitent peuvent disposer d'une aide pour construire leur projet.

À l'occasion de la cérémonie de clôture, le 28 juin 2022, le Parlement a remis un prix à l'Institut technique Saint-Luc de Mons, pour son projet « Une cuisine solidaire pour les sinistrés du Limbourg ». Des élèves de 7e technologique, section menuiserie et électricité, ont réalisé une cuisine en kit, modulable et fabriquée à partir de matériaux recyclés, à destination de citoyens sinistrés par les inondations de juillet dernier. Très concrètement, les jeunes ont réalisé la cuisine du hall omnisport de la ville de Limbourg.

4° Événements dans le cadre de Binche, ville étape du Tour de France



La ville de Binche était la seule ville-départ du Tour de France 2022 en Belgique. Préalablement au départ du Tour de France, la cité des Gilles a organisé deux événements visant la promotion du sport, plus particulièrement du cyclisme, pour lesquels le Parlement a décidé d'accorder un subside de 10.000 euros :

- Le Tour du Centre des enfants : plus de 400 enfants de 5e et 6e primaires de la région du Centre ont parcouru les 12 communes de la Communauté urbaine du Centre en vélo, les 27 et 28 juin 2022. L'occasion de présenter aux participants et à leurs accompagnants les

initiatives développées par le Parlement pour cette tranche d'âge spécifique.

- Binche fête le Tour : un village festif s'est tenu le 7 juillet sur la Grand-Place de Binche, avec de nombreuses animations familiales, randonnées vélo et démonstrations. Près de 3.000 personnes étaient présentes. Le Parlement avait soigné sa visibilité à cette occasion.

5° Les Francofolies de Spa



Les Francofolies de Spa sont un des festivals incontournables de l'été. Soutenir les « Francos » est dans la droite ligne de notre institution, car ce festival incarne deux de nos fondamentaux, la culture et la francophonie. En faisant la part belle aux artistes francophones, avec un accent tout particulier mis sur ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Francofolies de Spa participent au rayonnement de notre langue et de notre culture.

L'édition 2022 s'est déroulée du 20 au 23 juillet et a notamment accueilli «FRANC'HORIZONS»; la Journée internationale de la Francophonie afin de mettre à l'honneur la culture francophone lors d'une journée thématique le 23 juillet, en présence de la secrétaire générale de l'OIF, Mme Louise Mushikiwabo.

Par ailleurs, l'Ordre de la Pléiade, Ordre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et du dialogue des cultures, a été remis à Pierre Rapsat à titre posthume, le 20 juillet, à l'occasion de la commémoration des 20 ans de son décès.

Le Parlement a décidé d'accorder au festival un montant de 70.000 euros.

6° La Royale Académie internationale d'été de Wallonie (AKDT)



La Royale Académie internationale d'été de Wallonie (AKDT) œuvre pour que chacun puisse se former à une discipline artistique dans l'un des quatre

domaines suivants : la musique, les arts plastiques, les danses et musiques du monde et les arts du spectacle. L'édition 2022 a eu lieu du 2 au 31 juillet.

L'occasion de diffuser les brochures jeunes publics et les flyers présentant les visites et le jeu d'énigmes du Parlement à l'ensemble des participants.

Les jeunes participants à ces stages proviennent de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une subvention d'un montant de 7.000 euros a été allouée à l'AKDT.

7° Les Festivals de Wallonie

Les Festivals de Wallonie sont nés en 1971 de l'union des festivals de Stavelot, Liège, Saint-Hubert, Namur, du Hainaut, et du Brabant wallon. Le Festival Musiq'3 a rejoint cette fédération en 2011 et en constitue la branche bruxelloise.

Les Festivals de Wallonie organisent chaque année de nombreux concerts sur l'ensemble du territoire de la Wallonie et à Bruxelles.

En 2022, 150 événements différents - concerts, master classe, rencontres, conférences, performances - ont été programmés de fin juin à octobre autour du thème « Folies ».

Le Parlement a décidé de leur accorder un subside d'un montant de 10.000 euros.

D'autres initiatives en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Parlement apporte également son soutien à des initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution de ces subsides destinés à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'assemblée et sont accessibles sur le site www.pfwb.be – rubrique infos pratiques – subventions.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du

La Belgian Pride 2022

En soutien à la Belgian Pride 2022, qui vise à défendre les droits des personnes LGBTQIA+, le Parlement a été pavé du drapeau arc-en-ciel et éclairé tout le mois de mai aux couleurs de ce même drapeau.

Le Parlement est également signataire de la charte de la Belgian Pride.

Plus d'informations : <https://www.pride.be/fr>

Parlement au cours de la période de septembre 2021 à août 2022 35 subventions accordées :

Fondation Véronique Cornet (recherche) :	2.000 €
Arc-en-ciel Wallonie ASBL (enseignement supérieur) :	1.000 €
Agenda politique ASBL (culture) :	750 €
Les Godefroid ASBL (culture) :	1.000 €
ULB/expo « Witches » (culture) :	2.000 €
ScriptaLinéa ASBL (culture) :	500 €
Art de divertir (culture) :	1.500 €
Les Comédiens du Petit-Ry (culture) :	1.000 €
ABFRIS (enseignement sup.) :	2.000 €
Les Ardentes Festiv@Liège ASBL (culture) :	2.500 €
Samilia ASBL (culture) :	1.000 €
Durbuy Rock ASBL (culture) :	1.500 €
Printemps musical de Silly ASBL (culture) :	1.250 €
Les Aralunaires ASBL (culture) :	1.000 €
Aviso ASBL (culture) :	1.000 €
Un soir à Binche ASBL (culture) :	2.500 €
Maison culturelle d'Ath ASBL (culture) :	1.000 €
Fréquence musicale ASBL (culture) :	700 €
Wolubilis ASBL (culture) :	2.000 €
Maison de la Francité ASBL (culture) :	750 €
Assoc. Belgo-Biélo enfants de Tchernobyl ASBL (enfance) :	500 €
Association musicale Concerto ASBL (culture) :	750 €
Les Leongs T'Chus ASBL (culture) :	750 €
Verviers Music ASBL (culture) :	1.500 €
Amis square Steurs ASBL (culture) :	500 €
Accordéons-nous ASBL (culture) :	1.000 €
Kin porte le projet ASBL (culture) :	1.500 €
Au pays de l'Attert ASBL (culture) :	1.000 €
Artonov ASBL (culture) :	500 €
Comité G. Bernard ASBL (culture) :	1.000 €
Théâtre au Vert ASBL (culture) :	1.500 €
Nicolas-Fontaine (culture) :	750 €
Enola et ses amis ASBL (sport) :	500 €
ScriptaLinéa ASBL (culture) :	500 €
Orbitale-Vecteur ASBL :	500 €





Le Parlement communique

Durant la session 2021-2022, le Parlement a poursuivi sa politique de communication. Elle répond ainsi à l'axe IV de son plan stratégique, soit « L'ouverture du Parlement sur la société et sa visibilité ».

Les réseaux sociaux



La page Facebook du Parlement (@parlement.federation), datant de juin 2015, continue à bien se développer et est l'un des canaux de communication de l'institution vers le grand public. Elle compte désormais 9.300 abonnés, soit près de 1.000 abonnés de plus qu'en juillet 2021. Elle poursuit donc sa progression constante.

Notre audience sur Twitter (@parlementf) a également continué à croître, pour comptabiliser en juillet 2022 plus de 9.200 abonnés.

Notre page Facebook et notre compte Twitter nous permettent de partager les actualités et événements de l'institution. Cela met également en visibilité le travail parlementaire et les projets développés par l'institution. Le Parlement est également présent sur Instagram (@parlementf). Avec 1.879 abonnés, l'Assemblée continue de développer son audience via ce canal.

Rappelons que les liens vers les ordres du jour de travaux parlementaires sont annoncés sur nos réseaux sociaux et que les vidéos de l'ensemble des commissions et séances plénières sont accessibles via notre page Facebook et notre chaîne YouTube. Cela a largement participé à la publicité des débats et confirme la volonté du Parlement de garantir la transparence des travaux démocratiques.

Les vidéos de l'institution

Toujours plus soucieux de rendre l'activité parlementaire accessible à tous, le Parlement développe également sa communication via la vidéo.

Le Parlement réalise régulièrement des vidéos, notamment à l'occasion des événements organisés

par l'institution. Ces dernières sont accessibles via nos réseaux sociaux, notre chaîne YouTube ou bien encore le site du Parlement (www.pfwb.be).

De même, le Parlement réalise régulièrement des vidéos à vocation pédagogique, afin de rendre plus accessible le fonctionnement d'une institution parlementaire et d'expliciter les rouages de notre démocratie.

Depuis 2014, l'intégralité des débats parlementaires en séance plénière est diffusée en direct sur Internet. Ces vidéos sont désormais accessibles en direct et en différé via notre page Facebook (<https://www.facebook.com/parlement.federation>) et notre chaîne YouTube (<http://www.youtube.com/c/ParlementFederationWallonieBruxelles>).

À la suite des mesures prises en raison de l'épidémie de la Covid-19, les travaux des commissions sont également accessibles en vidéo.

Afin d'informer le plus grand nombre, les directs vidéo et audio sont annoncés et accessibles sur nos réseaux sociaux.

Par ailleurs, afin d'améliorer encore les diffusions des travaux parlementaires, les points de l'ordre du jour (d'ores et déjà en séance plénière et prochainement en commission) sont visibles dans l'image, ainsi que les noms et titres des orateurs. Cela afin d'apporter une série d'informations complémentaires aux citoyens et leur permettre de suivre les débats de manière plus aisée.

Les JT du Parlement

Tout au long de la session 2021-2022 : les services du Parlement ont poursuivi la réalisation, chaque semaine d'activités parlementaires, d'un condensé de l'actualité de l'assemblée en vidéo.



Ces petits «JT» permettent de mettre en lumière le travail réalisé au sein du Parlement, reviennent sur l'actualité de la semaine et donnent la parole aux parlementaires sur l'un ou l'autre sujet débattu pendant la semaine.

Cette initiative entre totalement dans le plan stratégique de l'administration en tentant de donner accès au plus grand nombre au travail parlementaire.



Ces vidéos sont diffusées chaque vendredi de semaine parlementaire sur notre site Internet et nos réseaux sociaux.

« Mon métier à l'assemblée » en images

Une première brochure intitulée « Mon métier à l'assemblée » avait présenté toutes les facettes des différentes fonctions qu'occupent les 119 agents du Parlement. Cette fois-ci, des vidéos visibles sur YouTube expliquent brièvement en quoi consistent les différents métiers que ce soient administrateur de commission, chauffeur, documentaliste, économiste ou même secrétaire général ! Elles peuvent non seulement peut-être déclencher des vocations, mais elles décryptent aussi le travail quotidien au sein d'une assemblée tel que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La diffusion en direct sur les télévisions locales Cela fait maintenant cinq sessions que les questions d'actualité aux ministres en séance plénière sont diffusées en direct sur l'ensemble des douze médias de proximité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela participe de la volonté d'ouvrir le Parlement aux citoyens et de rendre les débats les plus accessibles possibles.

La diffusion est commentée en direct par un journaliste des médias de proximité.

Par ailleurs, certains débats thématiques et autres débats extraordinaires peuvent également être diffusés en direct sur les médias de proximité, comme cela a été le cas pour la cérémonie officielle de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 27 septembre 2021.

Il est à noter que les séances de questions et débat d'actualité font l'objet d'une interprétation en langue des signes sur les médias de proximité.

Le site **www.pfwb.be**

Au cours de la session 2021-2022, les services du Parlement ont continué le travail débuté la session précédente et visant à la refonte complète du site Internet du Parlement. Ce travail de longue haleine s'est concrétisé, le 29 juin 2022 avec le lancement du nouveau site **www.pfwb.be**.

L'objectif à travers ce nouvel outil est de proposer un site Internet moderne, clair et sur lequel l'information est facilement accessible. Ainsi, les vidéos des travaux parlementaires sont désormais accessibles en direct sur la page d'accueil dès qu'une commission ou qu'une séance plénière est en cours. Par ailleurs, l'information est plus centralisée. Ainsi, en naviguant dans l'agenda du site, les internautes accèdent aux ordres du jour des commissions et des plénières et ont accès, via la même page, aux documents liés à chaque point de l'ordre du jour, ainsi qu'à la vidéo complète des travaux et au compte rendu intégral (une fois les travaux clôturés).

Le site permet aussi de mieux mettre en avant les actions menées par notre assemblée (événements, publications, visites ...), via les rubriques « Actualités », « Agenda » et « Visites », notamment, qui ont été entièrement revues. Les prix du Parlement et les ressources pédagogiques sont aussi mis en avant. Une rubrique dédiée à notre administration est également présente. Les informations dédiées aux députés et à leur activité sont également bien accessibles.

Enfin, l'ensemble des documents parlementaires se trouvent dans la rubrique « Le travail du Parlement », sous rubrique « Documents parlementaires ». C'est également via cette page que la recherche documentaire peut se faire. Par défaut, ce sont les derniers documents publiés (en ce compris les questions parlementaires) qui s'affichent sur la page. L'agenda des travaux parlementaires est également mis à jour après chaque Conférence des présidents.

Pour toute information complémentaire relative au site Internet vous pouvez vous contacter les services via l'adresse **webmaster@pfwb.be**.

La brochure pédagogique « Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions »

« Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions » est un fascicule pédagogique, illustré par le dessinateur et humoriste Fred Jannin qui s'adresse au public scolaire. Il est diffusé chaque année en début d'année scolaire dans toutes les écoles primaires et secondaires de la Fédération

Wallonie-Bruxelles. Cette brochure est mise également à disposition gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : **relationsexterieurs@pfwb.be**.

Durant la session 2021-2022, 12.534 brochures ont été écoulées.

Cet outil didactique permet de montrer, sous la forme d'un schéma, les différents niveaux de pouvoir en Belgique, réexplique le fonctionnement de notre état fédéral, ainsi que le rôle des parlementaires.

Ce document est utilisé lors des visites et autres activités grand public du Parlement, il est aussi diffusé sur demande.

Wallonie-Bruxelles. Cette brochure est mise également à disposition gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : **relationsexterieurs@pfwb.be**.

Durant la session 2021-2022, 12.534 brochures ont été écoulées.



Le rapport d'activités

Afin de mieux faire connaître ses activités, le Parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012-2013. Véritable mine d'informations sur notre institution, ce rapport participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur Parlement en particulier. Ce rapport souligne les différents axes de travail de notre institution et diffuse un éclairage spécifique sur l'administration parlementaire.

Dans une logique d'économie de papier et pour améliorer l'accès à l'information, le rapport d'activités du Parlement est désormais imprimé en petite quantité. En parallèle, la version en ligne a été retravaillée afin d'offrir une lecture plus aisée et se présente sous une formule plus interactive.

Les rapports d'activités sont disponibles en ligne, sur le site



Internet et les réseaux sociaux de l'institution.

Le schéma institutionnel

Le Parlement édite également une plaquette re-situant l'assemblée dans le paysage institutionnel belge. Il a été entièrement revu lors de la session 2020-2021 et propose désormais un graphisme plus moderne et épuré.

Cet outil didactique permet de montrer, sous la forme d'un schéma, les différents niveaux de pouvoir en Belgique, réexplique le fonctionnement de notre état fédéral, ainsi que le rôle des parlementaires.

Ce document est utilisé lors des visites et autres activités grand public du Parlement, il est aussi diffusé sur demande.

Les publications du Parlement

Au cours de la session 2021-2022, le Parlement a édité une publication :

- « La lutte contre la haine en ligne envers les femmes » : il s'agit des actes du colloque sur le même thème organisé par le Parlement le 25 novembre 2021, à l'occasion de la journée mondiale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Cette publication est disponible en téléchargement sur notre site Internet **www.pfwb.be** ou sur simple demande à l'adresse : **documentation@pfwb.be**

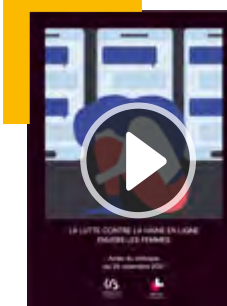
Un cahier spécial sur le Parlement dans le Journal des enfants :

Un cahier spécial dédié au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été publié dans le JDE, le Journal des enfants, en septembre 2022 à l'occasion de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce cahier de quatre pages, reprenant des articles, photos, jeux et liens vers des vidéos du Parlement, permet aux enfants et à leurs professeurs de mieux connaître notre institution. Il a été diffusé dans toutes les écoles primaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 1.000 exemplaires ont également été diffusés à l'occasion des visites du Parlement et lors d'événements du Parlement en lien avec le public scolaire.

Et aussi...

Malgré la crise sanitaire, le Parlement a continué, à travers les différentes initiatives mises en place tout au long de la session et détaillées dans le présent rapport d'activités, à favoriser la rencontre avec le public et a contribué à une plus grande visibilité et à une meilleure connaissance de notre institution.



V. LA GESTION DU PARLEMENT

- 130** Les marchés publics
- 131** Les bâtiments
- 135** Le budget et la bonne gouvernance
- 138** L'informatique
- 139** Les ressources humaines
- 146** Les comptes rendus des travaux
- 147** Les études et la documentation

Les marchés publics

Le Bureau et les services du Parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des marchés de travaux, de services, d'achat de fournitures et de matériel. La même vigilance est appliquée dans la mise en œuvre des événements organisés par l'institution (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

La mise en œuvre de ces procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services et/ou des matériaux fournis.

Le développement durable

Une attention particulière est apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction des cahiers spéciaux des charges des marchés relatifs à la mise en peinture de locaux ou à la réalisation de travaux de rénovation.

Ainsi, les matériaux et produits utilisés doivent correspondre aux standards écologiques européens. En outre, les soumissionnaires sont tenus de procéder au recyclage et/ou à la valorisation des déchets issus des travaux de rénovation.

Enfin, lors du remplacement de luminaires, l'administration veille à prévoir des luminaires LED et, lorsque cela s'avère opportun, à l'installation de détecteurs de présence. Ces deux mesures diminuent significativement la consommation électrique du parlement.

Une attention particulière est également portée aux choix des aliments. Les produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique sont valorisés. Il en va de même des denrées issues du commerce équitable (thé, café, jus de fruits...).

L'aspect social du développement durable n'est pas oublié, via, notamment, la mise en exergue de l'interdiction du travail des enfants ou du recours à des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, mais également le rappel du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Achats groupés

Lorsque cela est possible et opportun, le Bureau veille à s'associer à d'autres pouvoirs adjudicateurs, via des centrales d'achats ou des marchés conjoints,

afin de bénéficier de tarifs avantageux liés aux économies d'échelle. Ce fut notamment le cas lors de l'adhésion du Parlement, en octobre 2021, à la centrale d'achats du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant pour objet la fourniture d'électricité 100% renouvelable et de gaz naturel ou encore de l'adhésion à la centrale d'achats de la Chancellerie du Premier ministre proposant de nombreux services relevant des technologies de l'information et de la communication.

Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du Parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires



Les bâtiments

Propriétaire de l'Hôtel de Ligne depuis août 2019, le Parlement s'est vu transférer l'entière responsabilité des droits et obligations liés à la pleine propriété de l'Hôtel du Greffe au 1er janvier 2020. Bien que récemment propriétaire, le Parlement occupe ces deux bâtiments – situés autour du Parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc Royal » – depuis de nombreuses années déjà. Le premier est situé au 72 rue Royale et héberge principalement l'hémicycle, les salles de commission et les bureaux des députés. Le second, l'Hôtel Torrington, situé aux 4-6 rue de la Loi, a été rebaptisé Hôtel du Greffe et accueille les bureaux de la présidence, du secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du Parlement.

Plan pluriannuel global d'investissements

Désormais propriétaire, le Parlement a établi un plan pluriannuel global d'investissements priorisant

les différents travaux et aménagements à effectuer au cours des prochaines années dans les deux bâtiments sur base d'audits techniques approfondis.

En plus des travaux d'aménagement du nouveau système de visioconférence, cette planification repose sur trois axes principaux :

- L'amélioration des installations techniques et des performances énergétiques et environnementales de l'Hôtel de Ligne et de l'Hôtel du Greffe avec une attention particulière quant au confort des utilisateurs. Accompagné d'un bureau d'études, le Bureau du Parlement a adopté un plan d'action portant sur :

- o l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment et réduction des apports thermiques, notamment : intervention sur les châssis, isolation de façade, pose de stores.



- o les systèmes de chauffage, refroidissement et ventilation, notamment : amélioration des techniques de chaud, froid, ventilation, sanitaires, incendie, régulation et gestion.
- o les bâtiments intelligents notamment : gestion technique centralisée, sécurisation des serveurs informatiques.
- o BREEAM (méthode d'évaluation de la performance environnementale d'un bâtiment), notamment : amélioration de la mobilité, gestion des déchets, pollution environnementale.

- Les travaux d'aménagement intérieur : Ces travaux ont principalement pour but d'augmenter la fonctionnalité des lieux et le bien-être au travail.
- Les travaux de rénovation et d'entretien des deux bâtiments.

Les travaux les plus urgents, liés au remplacement des groupes de froid de l'Hôtel de Ligne, font actuellement l'objet d'une procédure de marché public en vue de leur exécution à brève échéance.

Système anti-intrusion

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'audit de sécurité globale des deux bâtiments, le Bureau a fait procéder, à l'été 2022, à l'installation d'un nouveau système anti-intrusion permettant de sécuriser l'ensemble des accès situés non seulement en façades et toitures, mais également les accès via les espaces extérieurs existants tels que les deux cours de l'Hôtel du Greffe.



Travaux divers

Parallèlement, d'autres chantiers et interventions ont été menés dans les deux bâtiments parmi lesquels :

- Une nouvelle mise en peinture de divers locaux, tant à l'Hôtel de Ligne qu'à l'Hôtel du Greffe.
- La rénovation complète d'un local à l'Hôtel du Greffe ainsi que l'aménagement d'un nouveau local à l'Hôtel de Ligne destiné aux huissiers.
- Le remplacement de fenêtres de toit au 3^e étage de l'Hôtel de Ligne.

Acquisition d'œuvres d'art

Depuis de nombreuses années, le Parlement mène une politique d'acquisition d'œuvres d'art pour soutenir les artistes et la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2022, dans le cadre du 50^e anniversaire du Parlement, le Bureau a fait le choix de promouvoir l'art urbain via la réalisation de fresques dans les parkings de l'Hôtel de Ligne.

Sous le commissariat de Michaël Nicolai, les niveaux -1 et -2 du parking de l'Hôtel de Ligne accueillent les réalisations d'Adèle Renault, Atelier Louves, Blanbec, El Nino 76, Iota, Jaune, Nean, Rebecca Moreau et Sozyone.



Le budget et la bonne gouvernance

Notre Parlement dispose, en vertu de la Constitution, d'une autonomie organisationnelle et financière. Ce sont donc les instances dirigeantes de notre assemblée qui déterminent les procédures en matière d'établissement du budget de fonctionnement, de contrôle budgétaire et d'apurement des comptes. Ces modalités sont inscrites dans le règlement des travaux législatifs en vigueur au sein de notre assemblée dont un chapitre est entièrement consacré à la comptabilité.

La dotation de fonctionnement du Parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de la transparence dans la gestion financière de notre institution.

I. Le budget 2022

Les dépenses totales prévisionnelles en crédits d'engagement et en crédits de liquidation s'élèvent respectivement à 41.153.000 euros et à 39.653.000 euros, soit une augmentation de 2.460.000 euros en crédits d'engagement (+6,36 %) et 1.460.000 euros en crédits de liquidation (+3,82 %) par rapport au budget initial 2021.

Ces augmentations sont en partie imputables à la hausse du coût de l'énergie, la poursuite des investissements liés à l'amélioration des installations techniques et des performances énergétiques et environnementales au sein de nos deux bâtiments et au lancement de notre vaste plan de développement informatique et de transition numérique qui impactera tant les dépenses courantes que les dépenses en capital.

II. Les comptes 2021

En ce qui concerne la clôture des comptes, ce sont nos députés de la commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions qui sont chargés de l'examen des comptes du Parlement.

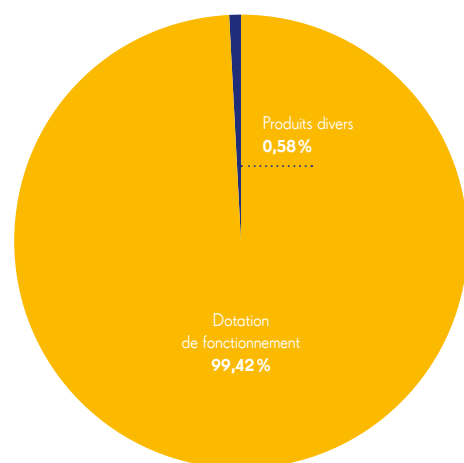
Au terme de leur mission de contrôle, les vérificateurs présentent un rapport de vérification et leurs conclusions aux membres de la commission qui décident ou non de l'approuver et d'apurer les comptes de l'exercice budgétaire dont il est question.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été apurés, après vérification, par le Bureau et par la commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions, au cours du premier semestre 2022.

1° Les recettes

Au 31 décembre 2021, les recettes totales imputées s'élèvent donc à 32.104.161,08 euros, soit un taux de réalisation de 96,18 %. Cette non-exécution de l'ordre de 4% correspond à une réduction exceptionnelle de notre dotation de fonctionnement à hauteur de 1.330.000 euros actée par le Bureau du Parlement. Le Parlement participe ainsi à l'effort budgétaire général consenti au sein de la Fédération. Le détail des principales recettes est présenté dans le tableau ci-après :

Origine des recettes

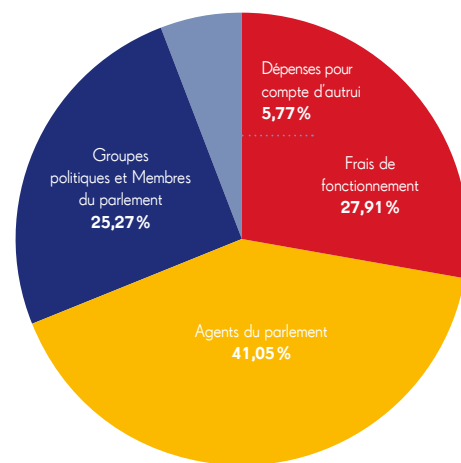


2° Les dépenses

Les crédits inscrits en engagement et en liquidation s'élevaient respectivement à 38.693.000 euros et 38.193.000 euros au budget initial 2021.

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 32.345.740,35 euros soit 83,60% des crédits autorisés. Les dépenses liquidées s'élèvent, quant à elles, à 31.942.253,63 euros soit 83,63% des crédits autorisés.

Répartition des dépenses



3° Le solde budgétaire

L'exécution du budget de l'année 2021 se solde par un surplus budgétaire brut de 161.907,45 euros. Ce résultat correspond à la différence entre les recettes imputées et les dépenses liquidées au cours de l'année.

III. Un budget genré

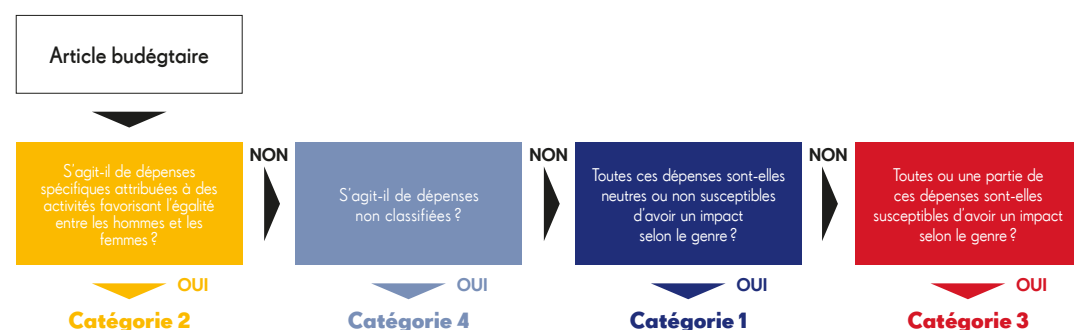
Depuis l'exercice budgétaire 2017, le Parlement s'est inscrit dans le « gender budgeting », soit l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire.

En application de l'article 7 du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, notre Fédération veille ainsi à la mise en œuvre des objectifs de la quatrième Conférence

mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995 en intégrant :

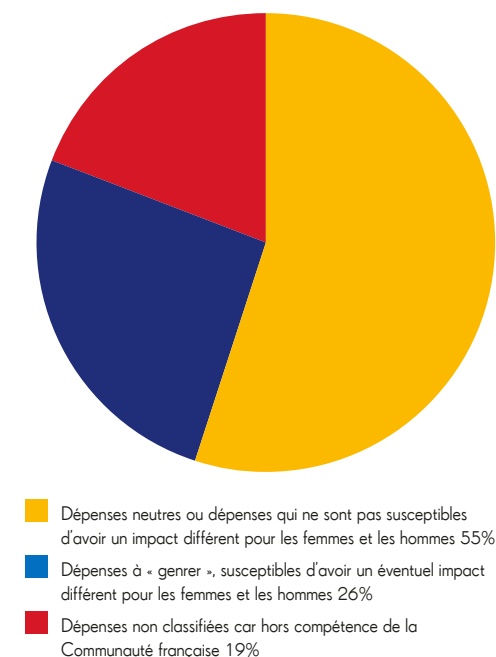
- la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures ou actions qu'il prend, en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes ;
- et la dimension de genre dans les budgets de la Communauté française.

Méthode d'intégration de la dimension de genre dans le budget du Parlement



Le graphique ci-dessous démontre que plus d'un quart du budget de fonctionnement du Parlement représente des dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité des femmes et des hommes. Cette catégorisation ne signifie pas d'office qu'une inégalité existe, mais elle permet aux décideurs, sur base des analyses et statistiques réalisées, d'envisager des politiques d'action plus équitables, si cela s'avérait nécessaire.

Catégorisation des crédits au sein du budget 2022



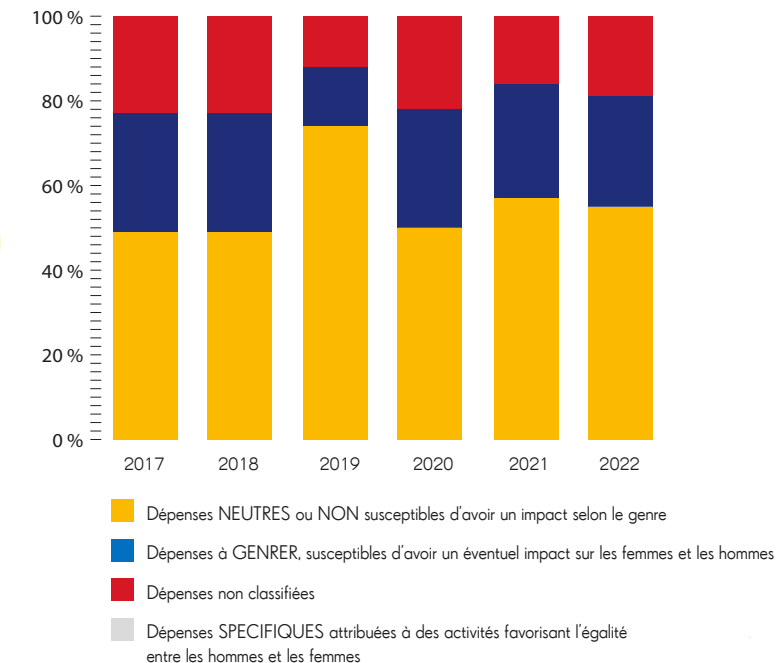
Il est à noter que lorsqu'un crédit comprend plusieurs catégories, il est recommandé de prendre en compte uniquement la catégorie la plus représentative au sein du crédit budgétaire.

Par conséquent, toutes les dépenses liées aux actions menées dans le but de favoriser l'égalité hommes / femmes (catégorie 2) n'apparaissent pas dans les statistiques, car elles sont réparties sur plusieurs articles budgétaires au sein de notre budget.

Ainsi, si on compare la répartition des dépenses selon l'analyse « genre », on remarque une certaine stabilité depuis 2017 avec une seule disparité en 2019, année d'acquisition immobilière qui impacte considérablement les dépenses neutres.

On constate toutefois que la proportion des dépenses neutres, au cours de ces deux dernières, reste plus importante que dans le passé. Cela s'explique par le lancement, dès 2021, de travaux d'investissements pluriannuels tant dans les bâtiments que dans le domaine informatique

Evolution de la répartition des dépenses 2017-2022.



L'informatique



I. Les technologies de l'information et de la communication

Le Parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente :

En termes de matériel :

- plus de 140 ordinateurs portables (et tablettes) ;
- plus de 80 stations de travail partagées ;
- plus de 60 serveurs virtuels et conteneurs ;
- plus de 20 copieurs, scanners et imprimantes multifonctions.

En termes de logiciels :

- une infrastructure en évolution progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développées à partir de logiciels libres ;
- un portail des parlementaires rassemblant les applications à destination des députés : un agenda permettant d'accéder à tous les documents utiles pour une réunion, de suivre en direct l'état d'avancement des ordres du jour et d'écouter les débats en ligne ;

- une plateforme sécurisée d'échange de documents officiels entre le Parlement, les députés et les ministres ;
- une série de démarches en ligne permettant aux députés d'interagir avec l'administration ;
- Un module vidéo permettant aux députés, aux collaborateurs de groupe et aux ministres de consulter les vidéos, de les télécharger et de les partager sur les réseaux sociaux ;
- une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le Parlement ;
- des applications spécifiques en support des différents services du Parlement : finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

II. Le plan de transition digitale 2022-2025

Le Bureau du Parlement a approuvé un vaste plan de transition digitale pour les années 2022-2025.

Outre des investissements dans les infrastructures numériques et dans les technologies « cloud », ce plan inclut un important volet en gestion des risques informatiques (cybersécurité et résilience), ainsi qu'une refondation de l'approche stratégique, de la gouvernance et de la gestion des processus informatiques. Ce plan ambitieux sera mis en œuvre conjointement par l'équipe interne et par des experts externes, de manière à conserver la maîtrise technologique et l'indépendance vis-à-vis des fournisseurs.

III. La généralisation de portables

Dans le cadre du plan de transition digitale 2022-2025, le Parlement a décidé de remplacer progressivement, lors de leur arrivée en fin de vie, les ordinateurs fixes individuels par des ordinateurs portables.

Cette stratégie vise principalement à accompagner et accélérer l'abandon progressif du papier au sein de l'administration, mais aussi à faciliter la mobilité des agents tant au sein des locaux du Parlement que lorsqu'ils télétravaillent.

Les ressources humaines

I. Le personnel

Au 01^{er} mai 2022, le Parlement comptait 112 agents statutaires et 37 agents contractuels, soit 79 hommes et 70 femmes.

Le secrétaire général (greffier de l'assemblée) a, en vertu de l'article 47 de la loi spéciale du 8 août 1980 : « autorité sur tous les services et sur le personnel du parlement », au nom du Bureau.

II. Le cadre statutaire et réglementaire, l'organigramme et une brève présentation des services

1° Le statut administratif et pécuniaire des agents

En date du 20 novembre 2013, l'Assemblée a adopté un statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et est toujours d'application actuellement.

En date du 8 juillet 2020, l'Assemblée a amendé le statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Les principales modifications concernent la modification du cadre organique des agents et la modification du régime disciplinaire. Certaines dispositions ont également été adaptées afin d'harmoniser le statut avec le règlement de travail.

2° L'organigramme des services

En application des articles 23 et 24 du statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en directions générales de la manière suivante :

- **Le Secrétariat général** chargé de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.

Secrétaire général : Xavier Baeselen

Effectif : 36 agents

- **La Direction générale des travaux législatifs** chargée des travaux de l'Assemblée (séances et commissions), des études et de la documentation.

Directrice générale : Virginie Watrin

Effectif : 30 agents

- **La Direction générale des relations extérieures** chargée des relations internationales et de la Francophonie, des relations publiques, du protocole et des événements.

Directrice générale : Viviane Gérard

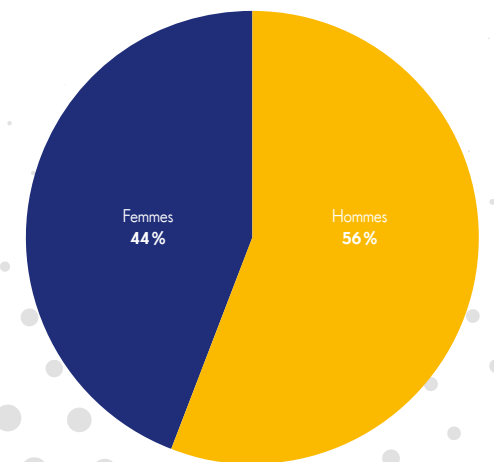
Effectif : 16 agents

- **La Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales** chargée du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.

Directeur général : Philippe Di Nunzio

Effectif : 39 agents

Répartition hommes/femmes



III. Les mouvements du personnel

1° Les nominations – les recrutements – les promotions – la mobilité

a. Les nominations à l'essai

(Art. 37 et 44 à 50 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Aurélien Meireles (huissier-messenger)
Secrétariat général

Nommé à l'essai le 1^{er} mars 2022

b. Les nominations à titre définitif

(Art. 68 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M^{me} Stéphanie Ressort (assistante-TIC)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales

Nommée à titre définitif le 1^{er} octobre 2021

M. François L'Hoir (assistant-infographiste)
Secrétariat général

Nommé à titre définitif le 1^{er} novembre 2021

M^{me} Isabelle Kempeneers (conseillère adjointe)
Direction générale des relations extérieures

Nommée à titre définitif avec effet au 1^{er} mars 2022

M^{me} Mounia Saihi (huissière-messagère)
Secrétariat général

Nommée à titre définitif le 1^{er} avril 2022

M. Philippe Hofer (huissier-messenger)
Secrétariat général

Nommé à titre définitif le 1^{er} juin 2022

M. Kaba Bangaly (huissier-messenger)
Secrétariat général

Nommé à titre définitif le 1^{er} juin 2022

Conformément à l'article 1^{er} du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, les intéressés prêtent serment devant le président de l'Assemblée.

c. Les recrutements sous contrat

(Art. 29 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

M. Sébastien Brouwers (attaché-compte rendu)
Direction générale des Travaux législatifs

Avec effet au 1^{er} septembre 2021

M^{me} Sophie Demanet (assistante)
Direction générale des Relations extérieures

Avec effet au 1^{er} septembre 2021

M. Geoffroy Kensier (attaché)
Direction générale des Relations extérieures

Avec effet au 1^{er} octobre 2021

M. Alexandre Cornelus (Attaché)
Direction générale des Travaux législatifs

Avec effet au 1^{er} juillet 2022

d. Les recrutements sous contrat occasionnel (CRI)

Durant la session écoulée, le service a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour devenir rédacteur agréé: afin de recevoir l'agrément du Bureau, les personnes intéressées ont dû réussir deux épreuves de retranscription et une épreuve de révision. En octobre 2021, dix candidats ont obtenu l'agrément du Bureau.

e. Les promotions par avancement de grade

(Art. 76, 77 et 340 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Avec effet au 1^{er} octobre 2021

M. Didier Vanpottelsberghe
au grade de premier huissier-protocole

Avec effet au 1^{er} février 2022

M. Jean-Sébastien Dor
au grade d'assistant principal

Avec effet au 1^{er} février 2022

M. Stéphane Lovinfosse
au grade de premier assistant

Avec effet au 1^{er} mars 2022

M. Yannick Pirotton
au grade de premier assistant

Avec effet au 1^{er} septembre 2022

Mme Aurélia André au grade de première secrétaire

f. Les réaffectations

(Art. 73 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Avec effet au 1^{er} octobre 2021

M^{me} Aurélia André
Réaffectée à la Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales

2° Les départs (les congés pour stage, pour mission, les démissions, les admissions à la retraite)

a. Les congés pour stage ou pour mission

(Art. 160 du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

M. Fatmir Leci (conseiller) - APF
Direction générale des Relations extérieures

Renouvellement avec effet au 1^{er} juin 2022

b. Les admissions à la retraite

M^{me} Carine Van Ooteghem (économe)
Avec effet au 1^{er} février 2022

M^{me} Dominique Min (huissière-messagère principale)
Avec effet au 1^{er} mars 2022

M^{me} Fabienne Havaux (conseillère adjointe)
Avec effet au 1^{er} mai 2022

M. Patrick Moës (1^{er} huissier-chauffeur)
Avec effet au 1^{er} mai 2022

c. Les mises en disponibilité volontaires pour convenance personnelle

M^{me} Adrienne Popovic (conseillère adjointe)
Direction générale des Travaux législatifs

Avec effet au 1^{er} octobre 2021

M^{me} Cécile Marquette (conseillère au Secrétariat général)
Secrétariat général

Avec effet au 15 juillet 2022

d. La démission – perte de qualité d'agent

M. Xavier Hubinon (attaché)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales

Avec effet au 30 novembre 2021

IV. Les évaluations

Depuis la dernière réforme du statut de juillet 2020, l'évaluation de chaque agent nommé définitivement aura lieu bisannuellement. Le nouveau cycle d'évaluation a démarré dans le courant du dernier trimestre 2021.

Pour en assurer la cohérence et l'efficacité, les collèges d'évaluateurs ont privilégié l'évaluation à

date rapprochée d'agents ayant un même profil de fonction ou affectés à une même filière de métier au sein d'un service.

L'évaluation porte sur différents critères (savoir, savoir-être et savoir-faire) et comporte aussi une synthèse globale.

Le cycle d'évaluation est réalisé sur base des dispositions statutaires, telles que modifiées en décembre 2016, et du système objectif de notation approuvé par décision du Bureau du 9 mars 2017.

Le service des ressources humaines assure le suivi administratif du système d'évaluation.

V. Le plan de formation

Le plan de formation constitue un outil central de gestion des ressources humaines participant au développement des compétences des agents du Parlement. Il interagit tant avec les profils de fonction qu'avec les processus d'évaluation.

1° Le plan de formation 2021

Le plan de formation relatif à l'année civile 2021 a été proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 1^{er} avril 2021.

Le plan de formation 2021 en quelques éléments clés :

Il s'ensuit que 60,93 % des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2021.

À l'instar de 2020, et ce, malgré que les entreprises de formations ont privilégié leurs formations en visioconférence, les formations prévues pour l'année 2021 ont été perturbées ensuite de la pandémie.

Nombre de formations données

57

Durée moyenne d'une formation

1
jour

Nombre d'agents ayant reçu au moins 1 formation

78

2° Le plan de formation 2022

Ce plan de formation, proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 24 avril 2022, englobe la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

a. La présentation générale

A. Compétences techniques « métier » domaine d'expertise de la fonction

- A.1. Développement des compétences managériales formations obligatoires
 - A.1.1. Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques
 - A.1.2. La gestion des ressources humaines
 - A.1.3. Les outils favorisant la gestion de projets
 - A.1.4. L'évaluation et son accompagnement
- A.2. Accompagnement des « coachs » dans la gestion de leurs équipes – formations obligatoires
 - A.2.1. La gestion d'équipes
 - A.2.2. L'évaluation et son accompagnement
- A.3. Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction
 - A.3.1. Métiers des travaux de l'Assemblée
 - A.3.2. Métiers de l'étude et de la documentation
 - A.3.3. Métiers des relations extérieures
 - A.3.4. Métiers des nouvelles technologies
 - A.3.5. Métiers des finances et de la comptabilité
 - A.3.6. Métiers juridiques
 - A.3.7. Métiers des ressources humaines
 - A.3.8. Métiers du bâtiment
 - A.3.9. Métiers de secrétariat et de soutien administratif ou logistique
 - A.3.10. Métiers d'huissiers (messagers)
 - A.3.11. Métiers d'huissiers (chauffeurs)
 - A.3.12. Autres métiers

B. Compétences techniques « Support »

- B.1. Formations relatives aux technologies de l'informatique
 - B.1.1. Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE -Word, Excel et PowerPoint

B.1.2. Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution

B.2. Formations relatives aux autres compétences techniques « support »

B.2.1. Développer les techniques d'expression écrite

B.2.2. Développer les techniques d'expression orale

C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales

- C.1. Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail
 - C.1.1. Personnes de confiance
 - C.1.2. Équipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI)
 - C.1.3. Prévention et sécurité
 - C.1.4. Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise)
 - C.1.5. Bien-être au travail
 - C.2. Formations liées à des dispositions réglementaires et légales
- ##### D. Compétences institutionnelles
- D.1. Formations liées aux compétences institutionnelles

b. Les priorités

Comme pour les cycles précédents, afin de déterminer les priorités en termes de formations, il est indispensable de faire le point sur les besoins en compétences individuelles et collectives.

Cet exercice est réalisé à partir des profils de fonction et des besoins et attentes recensés à l'occasion des évaluations.

Ont été considérés comme prioritaires les thèmes suivants :

- le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du Parlement (rubrique A.1 du plan) ;
- le maintien et le développement des compétences des « coachs » en ce qui concerne la gestion d'équipes (rubrique A.2 du plan) ;
- le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (rubrique A.3 du plan) ;
- la poursuite du cycle de formation permanente à la suite Office entamé en 2016, en fonction des besoins et nécessités (rubrique B.1 du plan) et le développement des compétences liées à l'utilisation de logiciels internes ;
- le développement des formations relatives au bien-être au travail, à la personne de confiance, au secourisme et aux équipiers de première intervention, en concertation avec le conseiller en prévention (rubrique C.1 du plan) ;
- le développement des compétences institutionnelles (rubrique D du plan) ...

Au vu du bilan des formations en ligne distillées en 2021 des suites de la pandémie, nous avons décidé de continuer de donner accès aux agents à des plateformes de formations spécifiques afin qu'ils puissent se former à leur propre rythme via Internet.

c. Satisfaction des agents ayant bénéficié d'une formation

À l'issue de chaque formation, le service des Ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à la compilation de ces enquêtes, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés.

L'amélioration dans la collecte des données et le suivi administratif des enquêtes de satisfaction, déjà visible à l'occasion du cycle précédent, sera poursuivie en 2022.

VI. Le conseil de direction

(Art. 30 du statut administratif et pécuniaire)

Il est institué un conseil de direction composé du greffier et des directeurs généraux responsables des directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

VII. Le conseil du personnel

(Art. 31 du statut administratif et pécuniaire)

Le conseil du personnel est un organe pouvant donner des avis sur des questions intéressant l'ensemble du personnel de l'institution (modifications du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement, du règlement de travail, etc.). En 2022, il a été sollicité dans le cadre de la modification du règlement du télétravail.

La composition et le fonctionnement du conseil du personnel sont déterminés en application d'un règlement adopté par le Bureau (26.03.2015 modifié par décisions du Bureau – 05.09.2019 / 18.06.2020).

Suite aux élections sociales du 14 octobre 2019 et à la démission au cours du 1^{er} semestre 2021 de deux membres des représentants de niveau C sont donc désignés pour y siéger :

- au titre de représentant de niveau A, M. Bolaers et M. Hazette ;
- au titre de représentant de niveau B, M. Abidat, M. Peers et M. Georges ;
- au titre de représentant de niveau C, M. Rodrigue.

VIII. Le bien-être au travail

(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)

1° Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés « personnes de confiance » et ont pour rôle de traiter tous les problèmes de harcèlement :

- M^{me} Marie-Paule de Villenfagne (première assistante) ;
- M. Luc Schumacher (premier conseiller de direction).

2° Un conseiller en prévention

- M. Jean-Sébastien Dor (chef technicien).

3° Le Comité de prévention et de protection au travail (CPPT)

Pour la législature 2019-2024, le cadre de notre politique de prévention a été présenté par le Greffier lors de la mise en place du Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) en décembre 2019. En 2021, la crise sanitaire étant toujours d'actualité, le Parlement a renforcé les dispositifs amenant la sécurité de ses agents et des personnes fréquentant ses bâtiments (l'Hôtel de ligne et l'Hôtel du Greffe). Pour rappel, un vade-mecum avait été rédigé dès le début de la pandémie dans le but d'instaurer une politique en matière de sécurité face à la COVID-19 et d'importants investissements ont été consentis afin de garantir la sécurité de chacun.

Depuis mars 2021, à la demande du ministère de la Défense, le Bureau du Parlement a accepté d'assurer les analyses de risques et le volet médecine du travail du détachement militaire stationné au Parlement à l'exception de l'aspect typiquement militaire et d'inviter un représentant des militaires détachés au Parlement au sein du CPPT. Lors de la réunion du CPPT du 28 octobre 2021, le règlement d'intérieur du CPPT a été modifié à cet effet et a accueilli un représentant de la police militaire.

Faisant suite à l'application de la loi du 4 août 1996, le conseiller en prévention interne a réalisé l'ensemble des analyses des risques en collaboration avec la ligne hiérarchique. Des analyses de risques spécifiques incendie, tant pour l'Hôtel du Greffe que pour l'Hôtel de Ligne, ont été réalisées également.

Un plan global a été rédigé. Celui-ci est établi pour une période de cinq ans et sera revu chaque année. Il mentionne les objectifs de prévention pour le Parlement, la planification des projets et le service qui a en charge la mise en place des mesures. Les items repris dans ce plan global sont classés selon 7 domaines de la prévention. Il est adaptable à tout moment si des risques nouveaux apparaissent.

Ce plan global qui reprend l'ensemble des risques relevés permet ainsi au Parlement d'assumer et d'assurer la mise en place de sa politique en matière de prévention et protection au travail.

4° Les équipiers de première intervention (EPI) et les personnes ayant suivi une formation de secouriste (BEPS)

En sa réunion du 19 novembre 2015, le Bureau a décidé de former conformément à la législation dans le domaine :

- Sur base de volontariat, pour les secouristes : 1 secouriste par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci), 3 secouristes à l'Hôtel de Ligne ainsi que 3 à l'Hôtel du Greffe, la police militaire avec recyclage tous les deux ans ;
- Sur base de volontariat pour les équipiers/équipières de première intervention à l'Hôtel de Ligne, 1 équipier/équipière de première intervention (EPI) par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci) ainsi que 8 agents, avec recyclage 1x/an ;
- Sur base de volontariat pour les équipiers/équipières de première intervention à l'Hôtel du Greffe, 1 EPI par étage ainsi que la police militaire, avec recyclage 1x/an.

Après une interruption des formations en 2020 en raison de la crise sanitaire et des conditions liées au Covid, les formations et recyclages BEPS et EPI ont été organisées en 2021.

- 5 personnes ont suivi la formation BEPS
- 6 personnes ont suivi la formation EPI
- 20 personnes ont suivi le recyclage BEPS
- 24 personnes ont suivi le recyclage EPI

IX. Mesures prises dans le cadre de la crise de la Covid-19

Le Parlement, bien qu'étant considéré comme secteur essentiel où le télétravail n'est pas obligatoire, avait décidé de maximiser celui-ci tout au long de la session afin de limiter la propagation du coronavirus. En suivant les recommandations du gouvernement, le télétravail intensif a donc été la norme sur une partie de la session pour ensuite diminuer progressivement afin de permettre une reprise progressive en présentiel tant pour le travail parlementaire que pour celui de l'administration.

Aussi, toutes les mesures de protection mises en place n'ont cessé d'être adaptées et optimisées afin de garantir la sécurité de toutes et tous tout au long de la période pandémique.

Aujourd'hui, un retour à la normale s'est opéré, il reste malgré tout conseillé à chacun la vigilance sur les symptômes éventuels pour se protéger les uns, les autres. La pratique du télétravail reste toujours d'application à raison d'un jour par semaine.

Les **comptes rendus** des travaux



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Parlement est doté d'un service lui permettant de maîtriser en toute autonomie et de façon pérenne les processus de réalisation des comptes rendus des travaux. Il s'agit du service interne du compte rendu, attaché à la Direction générale des travaux législatifs. Il est composé pour partie d'agents statutaires et pour partie d'un personnel temporaire contractuel, engagé en fonction des nécessités de service.

Le service est chargé d'établir les comptes rendus de l'intégralité des débats en séance plénière et des interpellations et questions orales posées en commission. La publication de ces documents est régie par les dispositions du règlement du Parlement : les comptes rendus provisoires sont publiés le jour même de la séance plénière ou de la réunion de commission ; les retranscriptions des différentes prises de parole sont envoyées aux orateurs respectifs ; les comptes rendus définitifs qui intègrent les remarques et corrections des orateurs et qui ont fait l'objet d'une dernière relecture par les rédacteurs en chef sont publiés au moins

84 heures avant la séance ou réunion suivante.

Les équipes de rédaction et de révision sont constituées en fonction de l'ordre des travaux. Le service du compte rendu fait également appel à des agents d'autres services du Parlement pour le séquençage des enregistrements sonores des séances plénières et des réunions de commission. Il effectue ses travaux dans les locaux du Parlement qui ont été aménagés afin d'accueillir les rédacteurs et les réviseurs, et ce, dans le strict respect des impératifs sanitaires et des gestes barrière imposés dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Durant la session 2021-2022, il a établi 25 comptes rendus de séances et commissions plénières ainsi que 99 comptes rendus des commissions thématiques.

Le service a aussi réalisé le compte rendu des dix séances d'audition dans le cadre de l'élaboration du contrat de gestion.

Par ailleurs, il a assuré la retranscription des quatre sessions d'audition sur la santé mentale des jeunes à la suite de la crise de la Covid-19.

Il a également pris en charge la retranscription des cinq séances d'audition sur l'impact de cette crise de la Covid-19 sur le secteur et les acteurs culturels.

Enfin, il a produit un compte rendu du colloque sur la « Lutte contre la haine en ligne envers les femmes ».



Les **études** et la documentation

Le portail documentaire « Ad Hoc »

Au cours de cette session 2021-2022, la cellule Documentation a poursuivi le développement d'un portail documentaire à destination des parlementaires, de leurs collaborateurs, des groupes politiques, des agents du Parlement, des chercheurs, professeurs, étudiants sur demande. Ce portail appelé « Ad Hoc » fournit un maximum d'informations utiles au travail parlementaire.

Il permet une recherche documentaire simplifiée ou plus avancée, met à la disposition des utilisateurs les productions de la cellule Documentation (dossiers divers, recherches générales, revues de presse...) et les publications du Parlement ou bien encore donne accès à l'actualité du Parlement et à des informations liées à la vie de l'institution.

Les « Nouveautés Ad Hoc »

À chaque séance plénière, depuis celle du 22 juin 2022, la cellule Documentation prépare, à l'attention des parlementaires, un feuillet avec une sélection de plusieurs ouvrages récemment disponibles à la consultation, via le portail. Il suffit de se rendre en

bibliothèque ou de scanner le code QR qui figure à la fin du document, lequel est distribué dans l'hémicycle, sur les bancs des députés.

Le fonds courant

Au 1^{er} juillet 2022, le fonds global comptait :

- 6.877 monographies ;
- 9.835 articles de revues soumis aux droits d'auteurs ;
- 41.784 articles de presse soumis aux droits d'auteurs.

La collection de périodiques de la bibliothèque couvre les domaines intéressant l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires. Outre les publications dites « classiques » couvrant les thèmes comme le droit, la politique et les sciences administratives, il est à souligner la volonté toute particulière de « couvrir » les publications du secteur non marchand que l'on ne trouve pas au travers des canaux classiques de distribution. Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé

pour des raisons de conservation, mais aussi de facilité d'accès.

Les revues de presse

1° La revue de presse matinale

Les députées et les députés reçoivent tous les jours une revue de presse matinale, sur leurs tablettes et smartphones, aux alentours de 8h00. Celle-ci est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique fédérale et des entités fédérées.

2° La revue de presse quotidienne

Une revue de presse plus exhaustive est également fournie tous les jours en milieu de matinée aux parlementaires, ainsi qu'à leurs collaborateurs, aux groupes politiques et aux agents du Parlement. Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi sur l'actualité des autres entités fédérées, de l'État fédéral et de l'Union européenne. Sont également retenus les articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des accords de coopération ou avec lesquels le Parlement est lié dans le cadre de la francophonie internationale. Les articles sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

3° La revue de presse « Francophonie »

La cellule « Documentation », en étroite collaboration avec la Direction générale des relations extérieures, publie également une revue de presse bimensuelle consacrée spécifiquement à la Francophonie, à destination des députés membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces derniers sont également membres de la section Belgique de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) et des députés membres de la commission des Relations internationales du Parlement.

Le fonds historique

En 2006, la bibliothèque a créé le fonds historique qui – comme son nom l'indique – a pour vocation de conserver des ouvrages pour leur témoignage historique, sociopolitique et culturel. Ces ouvrages ne sont pas en accès libre, mais sont consultables en salle de lecture par des personnes externes au Parlement comme des doctorants ou des chercheurs, et ce, sur rendez-vous.

Les recherches

Une des missions principales de la cellule « Documentation » est la recherche documentaire au profit :

1° Des agents du Parlement

Les demandes émanent principalement des juristes, des administrateurs de commission et de la Direction générale des Relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

2° Des parlementaires, collaborateurs, groupes politiques

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse ... Ces recherches représentent la grande majorité des demandes reçues. Le solde est constitué de demandes extérieures.

3° Des demandes extérieures

Ces dernières arrivent via divers canaux : le site du Parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le Parlement de Wallonie, l'Union des villes et communes ...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire. Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du Parlement, articles de presse, etc.

La base de données du Parlement : Tabellio

Plusieurs directions générales du Parlement alimentent cette base de données accessible au grand public, dont certaines alimentent le site Internet (<https://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement>). Spécifiquement, les documentalistes indexent, à l'aide d'un thésaurus, tous les projets de décret, toutes les propositions de décret ou de résolution ainsi que les questions parlementaires pour les retrouver aisément. Le même travail est effectué à l'occasion du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets

ou de propositions de décret ou de résolution, les documentalistes ajoutent les intervenants et précisent les pages de manière à retrouver ces interventions. Les documentalistes encodent aussi des mentions qui complètent l'information documentaire sur la « vie » d'un document, alimentant ainsi les tables cumulatives.

Le thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche, mais aussi souvent ambigu. Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau. C'est le thésaurus qui définit les critères de recherches proposés sur le site Internet <https://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement>. Il est accessible au public.

VI. TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES

Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour visiter le Parlement et ses coulisses (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, Direction générale des relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel: visites@pfbw.be.

Vous souhaitez suivre les débats parlementaires ?

Les travaux du Parlement sont publics.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda: sur www.pfbw.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous un jour de séance, avec votre carte d'identité, au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.

Vous pouvez également suivre en vidéo l'intégralité des commissions et des séances plénières (en direct et différé) via :

- notre page Facebook : <https://www.facebook.com/parlement.federation>
- notre chaîne YouTube: <http://www.youtube.com/c/ParlementFederationWallonieBruxelles>

Le Parlement vous donne aussi rendez-vous sur votre télévision locale pour les questions d'actualité en séance plénière, un mercredi sur deux à partir de 14h00.

Vous avez une question, recherchez des informations sur le Parlement ou souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

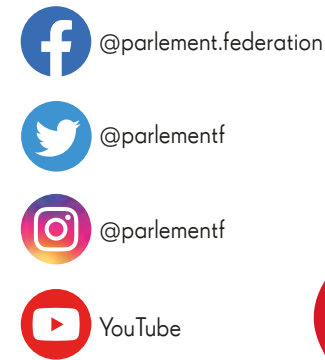
N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse: relationsexterieurs@pfbw.be.

Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

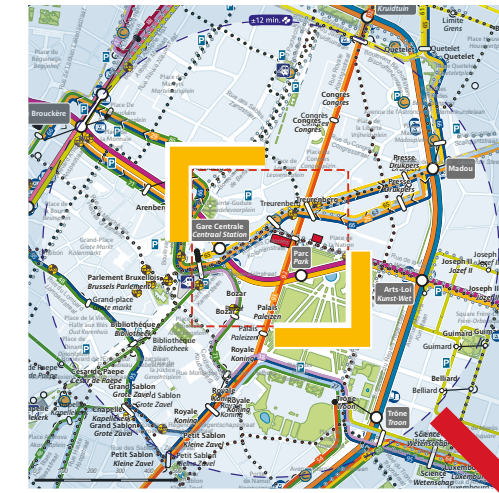
Contactez le secrétaire général du Parlement

M. Xavier Baeselen
6 rue de la Loi
1000 Bruxelles
Tél.: 02/506.38.59
Courriel: secretariatgeneral@pfbw.be
Site Internet: www.pfbw.be

Restons en contact, suivez-nous sur



Où sommes-nous ?





Éditeur responsable
M. Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement de la
Fédération Wallonie – Bruxelles

Conception et réalisation graphique
Labelpages, Tournai

Crédits photographiques
Isopix, Reporters et G. Libert

Parlement de la Fédération Wallonie
Bruxelles, rue de la Loi, 6 – 1000 Bruxelles.

Achevé d'imprimer à 500 exemplaires sur les presses de
l'imprimerie Hayez (groupe Artoos), en septembre 2022.

Tous les droits de traduction, adaptation et de reproduction
par tous procédés réservés pour tous les pays.





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT